

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La création des usines en Guadeloupe (1843-1884) Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage (*suite*)

Christian Schnakenbourg

Numéro 141, mai-août 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040674ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040674ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Schnakenbourg, C. (2005). La création des usines en Guadeloupe (1843-1884) : recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage (*suite*). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (141), 3-76. <https://doi.org/10.7202/1040674ar>

La création des usines en Guadeloupe (1843-1884)

Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise
après l'abolition de l'esclavage
(suite)

par *Christian SCHNAKENBOURG*
Université de Picardie, Amiens
Equipe de recherche AIHP/UAG

3. MODALITÉS DES CRÉATIONS

Après avoir, dans la première partie de cette étude¹, retracé les différentes étapes de la création des usines sucrières modernes et présenté leurs fondateurs, voyons maintenant les problèmes géographiques, juridiques et financiers que ceux-ci ont dû résoudre pour parvenir à concrétiser leur projet.

3.1. Les contraintes géographiques

Le choix d'un emplacement pour y établir une usine sucrière moderne doit répondre à un certain nombre de conditions géographiques, dont la principale concerne l'aire d'approvisionnement en canne.

a) Les facteurs secondaires de localisation

Le site en lui-même est relativement peu important. C'est la situation qui constitue l'élément déterminant de ce choix. On le voit bien, par

NDLR : le présent article a été remis par son auteur **avant** que soient précisément définies par la SHG les normes pour l'envoi des manuscrits. Les sigles utilisés ici sont de la seule responsabilité de l'auteur, qui n'a pas souhaité qu'ils soient modifiés en conséquence.

1. Publiée dans le n° 124-125, 2^e et 3^e trimestres 2000, de ce *Bulletin*. On y trouvera, au bas de la page 21, la liste des abréviations utilisées.

Corrigendum au tableau n° 2 p. 47 de cette même première partie : dans la colonne 1856, le dernier chiffre en partant du haut (= 4.500) se rapporte à Grande-Anse et non pas à Gardel.

exemple, pour ce qui concerne l'emplacement de Darboussier. L'endroit retenu est absolument détestable, au milieu de marécages et entouré de mornes ; pourtant, les avantages de la position sont tels² qu'Ernest Souques, l'initiateur du projet, n'hésite pas à y faire effectuer d'énormes travaux de viabilité pour y installer l'usine³. Même observation à propos de Bologne ; l'usine est construite sur le haut d'un morne escarpé, mais elle bénéficie en contrepartie des conditions particulièrement favorables offertes à la production sucrière par la région de Basse-Terre⁴.

En fait, il suffit d'un terrain à peu près plat de quelques hectares pour y implanter les bâtiments industriels et leurs annexes (bureaux, entrepôts, terminus des voies ferrées, parcs à bestiaux, dépôts du matériel de transport, éventuellement maisons d'habitation, etc). Si l'habitation sur laquelle est construite l'usine, et à laquelle elle donne généralement son nom, appartient au même propriétaire que celle-ci, ce qui est le plus souvent le cas en Guadeloupe, c'est de lui seul que dépend le choix de l'emplacement. Dans le cas contraire, le ou les fondateurs doivent préalablement s'entendre avec le propriétaire de l'habitation pour qu'il leur vende ou leur concède gratuitement la portion de terrain nécessaire ; ainsi pour ce qui est des usines construites par la Compagnie des Antilles⁵, de Duval⁶, de Bologne⁷, de Clugny⁸. Quant à Darboussier, elle est établie pour l'essentiel sur les 7 ha de l'ancienne distillerie du même nom⁹, mais aussi en partie sur la zone dite « des cinquante pas géométriques », jusqu'à ce que, en 1882, un arrêté gubernatorial vienne convertir en propriété définitive et incommutable à son profit la portion du domaine public maritime ainsi occupée¹⁰.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le problème des transports ne semble pas constituer un élément décisif de localisation des usines. On imaginerait pourtant, *a priori*, que l'un des tous premiers facteurs à prendre en considération ici serait la plus ou moins grande proximité et/ou accessibilité d'un port relié directement à la métropole, afin d'en recevoir les approvisionnements industriels de la

2. Pratiquement sur le port de Pointe-à-Pitre et au cœur d'une vaste zone de culture de la canne qui pourra facilement fournir à l'usine toute la matière première dont elle aura besoin.

3. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 29-30.

4. Au cœur même d'une vaste zone de vieille culture de la canne, sur les premières pentes du massif de la Soufrière ; une terre volcanique fertile ; de l'eau en abondance ; et la proximité immédiate du port ; Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 40.

5. Copies des actes de concession à la Compagnie par les propriétaires des quatre habitations concernées (1844), dans AOM, Gua. 149/974, p. j. à la lettre du ministre de l'Intérieur à celui de la Marine du 11 janvier 1853 ; les superficies des terrains concédés ne sont malheureusement pas indiquées.

6. Terrain de 2 ha acheté en même temps que l'usine par F. Vassort, en 1861 ; rappel dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2 mai 1864.

7. Terrain de 4 ha acheté par E. Le Dentu en 1873, avant la construction de l'usine ; Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 41.

8. Le terrain sur lequel est bâtie l'usine, et dont nous ne connaissons malheureusement pas la superficie, a été acheté en six différentes parcelles par le marquis de Rancogne au propriétaire de l'habitation Clugny, dont elles ont été successivement détachées ; référence postérieure à ces achats dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillioud, 7 mars 1874.

9. Achat par Souques et Cail, au nom et pour le compte de la future Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre, alors en cours de constitution, le 2 septembre 1867 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 272, n° 35.

10. *JO Gpe*, 15 août 1882.

production (charbon, noir animal, huiles et graisses, sacs et barriques à sucre, etc) et inversement d'y expédier les sucres fabriqués, en minimisant les frais locaux de transport, transbordement, commission, etc. A cet égard, la position de Darboussier, pratiquement sur le port de Pointe-à-Pitre, est évidemment optimale, et nous savons qu'elle joue un rôle considérable dans le choix de l'emplacement de l'usine ; de même, celle de Bologne, à proximité immédiate du port de Basse-Terre est excellente. Mais ce sont là des exceptions ; dans la plupart des cas, les fondateurs des usines n'ont manifestement même pas pris la peine de se poser la question. Quelques établissements possèdent leur propre embarcadère, plus ou moins proche, comme ceux de Beautiran pour Clugny ou de Sainte-Marie pour Marquisat, mais la plupart d'entre eux passent par le port d'intérêt local voisin ; les sucres y sont transportés, par charrois au début, par chemin de fer ultérieurement, puis, de là, chargés sur des chalands à vapeur qui les portent à Pointe-à-Pitre. Tout ceci occasionne des surcoûts, certes, mais ceux-ci sont minimes¹¹ ; finalement, l'éloignement relatif du port d'expédition ne constitue qu'un critère très marginal du choix géographique de l'implantation des usines.

Essentielle, par contre, pour notre propos est la contrainte de l'approvisionnement en eau. Les usines en consomment en effet d'importantes quantités pour les besoins de leur fabrication¹², et en manquer peut parfaitement les obliger à arrêter de travailler, comme à Clugny lors de la terrible sécheresse de 1872¹³.

La question ne se pose évidemment pas en Guadeloupe proprement dite, où l'eau courante abonde. Elle joue par contre un rôle majeur en Grande-Terre et à Marie-Galante ; dans ces deux îles, l'assurance de pouvoir disposer d'eau douce en volume suffisant constitue un argument décisif dans le choix d'un emplacement¹⁴. Les usines forent des puits pour atteindre la nappe phréatique, d'où l'eau est ensuite remontée par des pompes à grand débit¹⁵. A Darboussier, c'est un autre problème qui apparaît. En raison de sa proximité de la mer, l'usine ne dispose, lors de ses premières campagnes, que de l'eau saumâtre de ses puits, qui cause de

11. A Blanchet, seule usine pour laquelle nous soyons renseignés sur ce point, le transport des sucres jusqu'à Pointe-à-Pitre par le canal des Rotours n'entre que pour 3,3 % dans le coût unitaire sur la moyenne des quatre années 1882 à 1885 ; Ph. BONAME, *Culture de la canne à sucre à la Guadeloupe*, Paris, Challamel, 1888, p. 260. Et pour 2,2 % sur la moyenne des trois exercices 1900-01 à 1902-03 ; E. LEGIER, *La Martinique et la Guadeloupe. Considérations économiques sur l'avenir et la culture de la canne, la production du sucre et du rhum et les cultures secondaires dans les Antilles françaises*, Paris, BSIC, 1905, p. 119.

12. Environ 10 litres par seconde à Darboussier, soit approximativement 8.000 à 9.000 hl par journée de 24 heures ; *Courrier de la Gpe*, 29 juillet 1902.

13. Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « Affaire Rancougne », rapport sur la situation de Clugny, 15 mai 1879.

14. Voir par exemple la notice publiée par l'initiateur du projet de création d'une usine à Vieux-Fort de Marie-Galante (qui, finalement, échouera) dans *Echo de la Gpe*, 30 juillet 1873 : « L'usine sera établie sur les bords d'un lac d'eau douce qui déverse son trop plein dans la mer ... L'eau sera fournie à l'usine au-delà de ses besoins »

15. Ainsi à Beauport ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865. Ou encore à Duchassaing, Gardel, Sainte-Marthe, « etc » ; G. ROBERT, *Les travaux publics de la Guadeloupe*, Paris, Librairie L. Fournier, 1935, p. 203.

gros dégâts aux générateurs, ce qui conduit très vite Souques à envisager l'installation d'une conduite forcée depuis Petit-Bourg pour alimenter l'usine en eau douce ; c'est finalement la ville de Pointe-à-Pitre qui prendra les travaux à sa charge, afin que l'ensemble de la population puisse en bénéficier également¹⁶.

b) *Un facteur décisif : l'accès à la matière première*

Toutes les autres contraintes géographiques de la localisation s'effacent derrière celle de l'approvisionnement en canne. « Le point où devrait être établi l'usine », écrit Ernest Souques lorsqu'il commence à être question d'en créer une dans la région de Pointe-à-Pitre, « c'est d'Arboussier. Machines, charbons, cannes, sucres, tout serait débarqué et embarqué à pied d'œuvre. Les habitations, c'est toute la côte : Goyave, Petit-Bourg, Baie-Mahault, et d'autre part, Abymes et Gosier. Un ou plusieurs bateaux à vapeur remorqueraient les cannes prises aux embarcadères ; un chemin de fer amènerait celles des Abymes »¹⁷. C'est en effet que les besoins des usines modernes en matière première sont sans aucune commune mesure avec ceux des anciennes habitations-sucreries « du père Labat » ; là où celles-ci manipulaient en moyenne 1.300 à 1.500 tonnes par campagne¹⁸, 3.000 à 3.500 au maximum pour les plus grandes, les mieux cultivées et les mieux situées d'entre elles¹⁹, une usine de dimensions à peine moyennes comme Bologne est prévue pour 20.000 tonnes²⁰, un gros établissement comme Beauport pour 30.000 tonnes au moment de sa création (1863) et 40.000 une dizaine d'années plus tard²¹, et la capacité de Darboussier, le plus gros de tous, se monte à 60.000 tonnes initialement (1869), portée à 90.000 en 1872²². Avec la multiplication des usines et l'accroissement progressif de leurs dimensions, le tonnage total de cannes passées à leurs moulins ne cesse d'augmenter, 170.000 tonnes environ en 1865²³, dans les

16. Rapport du gérant aux AG de la CSPAP sur les exercices 1872 et 1873 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 30 avril 1873 et 19 mars 1874. Renseignements postérieurs complémentaires sur cette affaire dans *Courrier de la Gpe*, 29 juillet 1902.

17. Lettre publiée dans *Commercial*, 28 mai 1866. Elle n'est pas signée, mais d'après Jules Ballet, contemporain de l'événement, c'est bien E. Souques qui en est l'auteur ; ADG, 2J 4, p. 205-208.

18. La production moyenne de sucre des habitations-sucreries traditionnelles se situe autour des 75 tonnes par an dans les années 1860 ; avec un rendement industriel de l'ordre des 5 à 6 %, qui est normalement celui de ce type d'unités, on a donc 1.250 à 1.500 tonnes de canne manipulées.

19. Ce sont les chiffres obtenus sur les meilleures habitations exploitées en FVD par Darboussier dans la plaine des Abymes ; le document cite l'exemple de dix habitations dont la production unitaire varie de 250 à 3.475 tonnes, avec une moyenne de 2.020. Rapport du conseil de surveillance à l'AG des actionnaires de la CSPAP du 20 mars 1873 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 30 avril 1873.

20. Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 42.

21. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 69 et 71.

22. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 31 et 38.

23. Nous connaissons les tonnages manipulés lors de la campagne à Beauport (12.000 tonnes ; *GO Gpe*, 3 juin 1873) et Clugny (14.500 tonnes ; AOM, 118 AQ 384, dossier 8). Pour les autres, nous avons extrapolé à partir des données sur la production de sucre et le rendement industriel contenues dans l'« Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », annexé à AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel au ministre, 26 septembre 1865. *Nota* : ce chiffre inclut environ 50.000 tonnes manipulées par les 15 usines « bourboniennes » (mécanisées et

300.000 en 1871²⁴, 360.000 au moins en 1874²⁵ et 450.000 en 1883²⁶. Compte-tenu de l'ampleur des investissements consentis pour leur création, il est donc absolument indispensable pour leurs initiateurs de disposer d'un volume suffisant de matière première pour les rentabiliser.

C'est dire que la construction d'une usine suppose l'existence dans son voisinage immédiat d'un bassin cannier suffisamment étendu, sans concurrence proche d'un autre établissement, et dont la production est dirigée uniquement ou très majoritairement vers elle. On le voit bien, par exemple, à Darboussier et Bologne, deux établissements conçus initialement comme des usines « centrales » pures²⁷, où, dès que les projets de création entrent dans leur phase de réalisation concrète, leurs initiateurs, respectivement Ernest Souques et Emile Le Dentu, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à obtenir l'« adhésion » d'un nombre suffisamment important de propriétaires d'habitations des environs, qui s'engagent contractuellement pour une longue période (15 à 20 ans) à apporter toutes leurs cannes à la future usine, encore en construction, lorsque celle-ci entrera en service²⁸. Un autre moyen pour une usine de s'assurer ses approvisionnements en matière première consiste à se constituer préalablement un domaine foncier propre, par rachat des anciennes habitations-sucreries voisines au fur et à mesure qu'elles cessent leur activité ; ainsi font notamment les créateurs de Beauport, Blanchet, Marquisat, et plus largement de 17 des 26 usines modernes ayant fonctionné à un moment ou un autre en Guadeloupe entre 1844 et 1884²⁹. En pratique toutefois, ces deux possibilités se rejoignent très vite au bout de quelques années pour ne plus former qu'un seul type de politique d'approvisionnement, combinant à la fois production de la canne en faire-valoir direct et achat de celle-ci à des fournisseurs extérieurs³⁰.

Les modalités et les difficultés de la constitution de leurs aires de ramassage par les usines varient considérablement d'un établissement à

semi-modernisées), dont six d'entre elles ne vont pas tarder à se transformer en établissements entièrement modernes.

24. La production de sucre d'usine pour cette campagne (la première où elle est indiquée séparément de celle des habitations-sucreries) est de 25.749 tonnes ; *Statistiques Coloniales*, année citée. Nous connaissons les tonnages de cannes manipulées et de sucre produit pour Darboussier (rapport du gérant aux actionnaires ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 24 avril 1872), Beauport et Clugny (mêmes références que note précédente), soit 134.000 tonnes de canne et 11.600 tonnes de sucre = 45 % de la production totale ; nous avons donc extrapolé cette proportion à la quantité totale de matière première utilisée.

25. CG Gpe, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines : cannes des adhérents (incluant également celles provenant des habitations en FVD) + cannes des petits planteurs ; le chiffre total donné par le tableau est 344.000 tonnes, mais il manque les informations relatives à trois petites usines.

26. Tableau publié par René Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

27. C'est-à-dire, rappelons-le, un établissement uniquement industriel, sans plantations propres, qui achète toute sa matière première à des habitations voisines.

28. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 25 et 30 ; *Bologne*, p. 42 ; pour leur première campagne, ces deux usines disposent ainsi des cannes fournies respectivement par 31 et 9 habitations.

29. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 73 ; *Blanchet*, p. 20-21 ; et première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 45, note 171, et 51-55.

30. *Ibid*, p. 56.

l'autre, essentiellement en fonction des conditions topographiques de leur situation. En gros, on peut distinguer deux cas.

Dans les régions où les bassins canniers sont clairement délimités par le relief et peu étendus, il n'est généralement possible d'installer qu'une ou deux usines modernes, qui, à l'exception de celles encore manipulées par les dernières habitations-sucreries toujours en activité, reçoivent la totalité des cannes qui y sont produites. Ainsi Bologne et les mornes qui dominent Basse-Terre, les Mineurs et Marquisat dans la plaine littorale de Capesterre, Bonne-Mère et plus tard Comté sur les hauteurs de Sainte-Rose, ou encore la plupart des usines de l'Est de la Martinique, qui desservent chacune une vallée constituant son « bassin naturel » d'approvisionnement³¹. De toutes façons, quand l'espace cannier est trop restreint pour alimenter suffisamment deux ou plusieurs établissements situés dans une même région, une telle situation ne peut se prolonger bien longtemps ; tôt ou tard, l'une des usines concernées disparaît par manque de canne. Ainsi à Marie-Galante, dans la plaine littorale de Grand-Bourg, où il n'y a réellement de place que pour un seul producteur alors que deux (Grande-Anse et Trianon) coexistent difficilement entre 1861 et 1873 ; finalement, à cette dernière date, les de Retz rachètent Trianon, dont l'existence n'avait cessé d'entraver leur croissance pendant toute cette période³².

Dans les zones de plaines ou de plateaux, où les limites des bassins canniers ne sont pas nettement fixées par des accidents du relief, les seules bornes à l'extension de l'aire de ramassage d'une usine sont celles du domaine d'approvisionnement de ses voisines. Dans ce cas, c'est souvent la mise à disposition de moyens performants de transport pour les cannes des fournisseurs qui détermine ceux-ci à s'engager auprès de telle usine plutôt que telle autre, fixant ainsi, sinon définitivement du moins pour une très longue période, la structuration de l'espace sucrier. La démonstration en a été faite pour Cuba³³, mais la même corrélation se retrouve à l'identique, quoique évidemment à plus petite échelle, dans les parties plates de l'archipel guadeloupéen. Ainsi à Darboussier en 1868, E. Souques conduit parallèlement la construction de l'usine, celle du chemin de fer de la plaine des Abysses et l'établissement d'un réseau de chaudières à vapeur en direction des deux Culs-de-Sac, de façon à ce que les trois puissent entrer en service en même temps et attirer ainsi toute la production de canne de la région pointoise³⁴ ; à Beauport, lorsque l'usine commence à fonctionner, plusieurs propriétaires d'habitations-sucreries de Port-Louis annoncent leur intention de cesser leur fabrication directe et de lui apporter leurs cannes à l'avenir dès qu'un chemin de fer les reliera à elle³⁵. Tout ceci explique pourquoi, dans tous les pays sucriers,

31. B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 214 ; il s'agit des usines de Vivé, Basse-Pointe, Lorrain, Robert, François, Simon, Vauclin et Marin.

32. Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G*, p. 62-63.

33. R. Guerra y Sanchez, *Sugar and society in the Caribbean. An economic history of Cuban agriculture* (1927), trad. angl., New Haven, London, Yale U. P., 1964, p. 66-67 ; A. Dye, *Cuban sugar in the age of mass production. Technology and the economics of the sugar Central, 1899-1929*, Stanford, SUP, 1998, p. 248-249.

34. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 29-31.

35. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 69.

la modernisation de la fabrication et la création de grandes usines « centrales » s'accompagne toujours de l'établissement de réseaux ferrés³⁶ ; en Guadeloupe, les usines ont déjà installé 45 km de voies à la fin des années 1870³⁷.

Dans ces conditions, on imagine que la concurrence puisse être sévère, et parfois même féroce, entre éventuels créateurs d'usines voisines, ou entre établissements déjà en activité et nouveaux venus. En 1868, une espèce de course de vitesse, dont l'objet est la monopolisation de la production de canne de la plaine de Grippon, oppose les propriétaires de Blanchet, qui n'est encore qu'une grosse usine bourbonnienne mais dont la modernisation totale est prévue à terme, aux initiateurs d'un projet de création d'une usine centrale immédiatement et entièrement moderne à Pointe-à-Raie ; laquelle des deux entreprises pourra commencer ses travaux la première ? C'est finalement Blanchet qui l'emporte en obtenant très vite un prêt du Crédit Foncier Colonial, à la suite duquel ses rivaux doivent abandonner faute d'être certains de pouvoir disposer de toute la matière première qui leur serait nécessaire³⁸. L'année suivante, alors que Darboussier vient tout juste d'allumer ses feux pour la première fois, E. Souques est conduit à acquérir, en principe en son nom propre mais en fait pour le compte de la CSPAP, l'habitation Golconde, aux Abymes, parce qu'il craint qu'elle soit rachetée par un groupe concurrent qui projeterait d'y établir une usine ; cette acquisition lui permet de couper court à une tentative qui aurait risqué de compromettre gravement son approvisionnement en canne en détournant vers l'établissement rival celles des habitations voisines non encore engagées à Darboussier³⁹. C'est dans la dépression centrale de la Martinique que la situation est de très loin la plus conflictuelle, parce que chaque usine établie dans la décennie 1870 « est construite pour bloquer l'expansion de l'autre : Rivière Salée contre Petit-Bourg, Soudon contre Lareinty, Dillon contre Pointe-Simon, Fonds Saint-Jacques contre Sainte-Marie, Trinité contre Galion »⁴⁰. De 1868 à 1877, une « guerre » sans merci oppose le métropolitain Quennesson aux planteurs Blancs-créoles regroupés autour de la famille Hayot, elle-même alliée à Emile Bougenot, pour s'assurer la maîtrise de l'alimentation en canne des usines situées autour de la baie de Fort-de-France, à travers laquelle il espère prendre le contrôle de celles-ci et monopoliser ainsi une fraction très importante de la production sucrière martiniquaise⁴¹.

36. Ph. Mioche, *Histoire du chemin de fer sucrier de Beauport*, rapport final à la « Mission Beauport » du Conseil Général de la Guadeloupe, Aix-en-Provence, Janvier 2002, p. 10-18.

37. *CG Gpe*, SE Février 1879, p. 91, rapport Souques sur le projet d'établissement d'un chemin de fer de Pointe-à-Pitre à Moule : 14 km à Darboussier, 9 à Beauport, 5 à Zévallos, 6 à Blanchet, 3 à Duchassaing et Clugny, 5 à Duval. Sur l'histoire et le devenir de ce projet, voir Ph. Mioche, *Ch. de fer de Beauport*, p. 33-36.

38. Plus de détails sur toute cette affaire dans Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 9-10.

39. Tout l'historique de cette affaire est retracé dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, 10 mai 1880, revente de cette habitation par E. Souques à la CSPAP, et 28 mai 1880, explication du même à l'AG des actionnaires sur cette opération.

40. B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 214.

41. F. Passe, « La guerre du sucre dans la baie de Fort-de-France (1868-1877), ou la conquête de la technologie sucrière par les Martiniquais », dans D. Bégot et J. Cl. Hocquet, *Le sucre, de l'Antiquité à son destin antillais*, Actes du 123^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques (Fort-de-France, 1998), Paris, Editions du CTHS, 2000, p. 161-173 ; c'est finalement Quennesson qui perd la bataille et doit renoncer à son projet.

Notons toutefois qu'il est assez rare que de tels conflits durent aussi longtemps ; le plus souvent, ils s'achèvent par un compromis conclu entre deux parties qui ont un égal intérêt à mettre un terme à une situation bloquée et coûteuse⁴². Ultérieurement enfin, après que chaque usine ait bien borné son « pré carré » et clairement délimité son aire de ramassage, peuvent alors s'effectuer entre établissements voisins les rectifications de frontières et échanges de territoires nécessaires pour donner plus de cohérence à leurs domaines et améliorer leurs approvisionnements⁴³.

3.2. Les formes juridiques

Pratiquement jusqu'à la fin du siècle, la très grande majorité des usines de la Guadeloupe sont des entreprises familiales, ce que reflètent bien les formes juridiques très élémentaires adoptées par leurs créateurs.

L'usine « privée »⁴⁴ représente de très loin le type le plus répandu. Elle constitue même pratiquement la norme, puisque toutes les sucreries bourbonniennes et 17 des 26 établissements modernes dont la forme juridique de création est connue relèvent initialement de ce type⁴⁵. L'usine privée est une entreprise individuelle. Elle est fondée par un seul homme, toujours créole sauf dans deux cas⁴⁶, qui en assure seul la gestion. Sur quelques établissements, toutefois, il peut se rencontrer quelques variantes par rapport à ce schéma : à Blanchet et Duquerry, la création de l'usine est le fait de deux propriétaires indivis, mais cette situation ne dure que quelques années⁴⁷ ; à Clugny, le fondateur ne gère pas lui-même directement son entreprise⁴⁸, mais l'affaire demeure néanmoins familiale puisque l'usine est dirigée par son beau-frère. Ces quelques exceptions ne remettent toutefois pas fondamentalement en cause la nature d'entreprises individuelles de ces établissements.

42. Ainsi l'accord passé entre Lareinty et Lamentin, dans cette même plaine centrale de la Martinique, pour la délimitation de leurs zones respectives d'approvisionnement. Lareinty renonce à acheter les cannes des habitations situées sur la gauche de la route coloniale n° 6 (Lamentin-François), et inversement Lamentin s'interdit celles du côté droit ; AOM, 118 AQ 369, AG de la SAU Lamentin du 23 août 1872.

43. Ainsi en 1884 pour deux habitations de Baie-Mahault, entre la Retraite et Darboussier. Celle-ci cède Convenance, trop mal située pour pouvoir fournir des volumes significatifs de canne à un coût raisonnable, et en contrepartie reprend Birmingham, plus proche et plus accessible ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 68, note 97, p. 154, note 106, et carte du domaine, *in fine*.

44. Rappelons que, dans le langage du XIX^e siècle, la notion d'usine « privée » ne s'oppose évidemment pas à celle d'entreprise publique, puisqu'il n'en existe alors pas en France (et encore moins dans les colonies), mais à celle d'usine « sociale », c'est-à-dire appartenant à une société, quelle que soit par ailleurs la forme juridique de celle-ci.

45. Pour les usines modernes au moment de leur création ou modernisées par la suite, Beauport, Blanchet, Duval, Plaisance, Clugny, Gentilly, Courcelles, Duchassaing, Montmein, Sainte-Marthe, Gardel, Marquisat, Saint-Louis, Trianon, Duquerry, Houëlbourg et Bonne-Mère.

46. Paul Daubrée (Duval) et le marquis de Rancougne (Clugny) qui sont des métropolitains. 47. A Blanchet, S. Monnerot et Paul Guy de 1861 à 1869, date à laquelle ce dernier revend sa part à son copropriétaire ; Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 7-11. A Duquerry, A. Barzilay et A. Larrouy de 1862 à 1871, date à laquelle ce dernier se retire ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 12 mars 1862, et Alexis Léger, 28 mars 1871.

48. Le marquis de Rancougne demeure en France ; bien que marié à une Créole, il ne semble être que rarement venu en Guadeloupe.

L'autre grande forme juridique caractéristique de ces usines familiales est la société dite « de personnes », sous ses deux modalités de société en nom collectif (SNC) et de commandite simple. Elle est à peine plus évoluée que la précédente, en raison du rôle déterminant joué par l'*intuitus personae* dans le choix des associés⁴⁹ et de l'étendue de la responsabilité de ceux-ci ou tout au moins de certains d'entre eux⁵⁰. De telles sociétés ne peuvent donc convenir qu'à l'association d'un petit nombre de personnes appartenant à un cercle restreint de parents et d'amis, qui se connaissent bien et ont pleine confiance réciproque les uns dans les autres ; elles sont le cadre par excellence des entreprises familiales fermées et qui désirent le rester⁵¹.

Le recours à l'un ou l'autre de ces deux types de sociétés dans la Gualoupe sucrière du XIX^e siècle n'est pas principalement lié à la création proprement dite des usines. En fait, nous ne connaissons qu'un seul exemple d'établissement fondé sous cette forme, celui de La Retraite, mis en service par une SNC associant des membres de la famille Descamps⁵². Dans tous les autres cas, la constitution de la société est postérieure à la création de l'usine concernée, jusqu'alors privée, et cet élargissement du nombre de ses propriétaires répond à deux ordres de préoccupations.

En premier lieu, la sauvegarde du caractère familial de l'usine et de l'unicité de sa gestion après le décès du fondateur. S'ils ne la vendent pas ou s'ils ne sont pas expropriés par le CFC, les héritiers peuvent tout d'abord continuer à l'exploiter en indivision, mais une telle situation est peu pratique et présente de nombreux inconvénients ; aussi n'en connaissons nous qu'un seul cas sur une longue période⁵³. Sur les quatre autres usines initialement privées et conservées par les héritiers du fondateur, ceux-ci font apport de leurs droits successoraux à une commandite simple créée entre eux et dont l'un d'eux, généralement l'aîné, est le gérant : Blanchet en 1871⁵⁴, Grande-Anse en 1874⁵⁵, Duchassaing en 1882⁵⁶, Duquerry en 1883⁵⁷.

49. Ce qui signifie que la société se forme en raison de la personne même des associés.

50. Dans les sociétés en nom collectif, tous les associés ont un égal pouvoir de gestion et peuvent valablement engager l'entreprise à l'égard des tiers, mais en contrepartie ils sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes sur leur patrimoine propre. La commandite simple regroupe deux sortes d'associés : le ou les commandité(s), dont la responsabilité est de même étendue que celle des associés en nom collectif mais qui détiennent seuls le pouvoir de gérer l'entreprise (un ou deux très généralement), et les commanditaires, qui sont de simples apporteurs de capitaux sans pouvoir de gestion, mais dont la responsabilité est limitée à leur seul apport.

51. Le titre représentatif de propriété des associés n'est pas une action mais une part sociale ; elle n'est pas librement négociable et ne peut être cédée à des tiers qu'avec le consentement des autres associés.

52. Elle est fondée en Janvier 1883 entre les deux frères Georges et Léon Descamps et L. Guyot, leur beau-frère ; en Novembre de la même année, un troisième frère Descamps, Edgar, les rejoint à son tour ; en Juillet 1884, Léon se retire, mais la société se poursuit entre les trois autres associés ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillioud, 25 juillet 1884.

53. Il s'agit de la petite usine de Plaisance, à Port-Louis, dont le fondateur, J. Le Borgne, décède en 1844, très peu de temps après sa mise en service ; les héritiers la conservent et l'exploitent en indivision jusqu'en 1866. Histoire de propriété dans *ibid*, le même, 25 mars 1879.

54. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 16.

55. Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G*, p. 63 et 69.

56. Avis publié dans *Courrier de la Gpe*, 16 juin 1882.

57. Avis publié dans *ibid*, 1^{er} mai 1883.

La seconde et principale raison pour laquelle le propriétaire d'une usine privée est conduit à la mettre en société réside dans la nécessité pour lui d'élargir les bases de son entreprise. Exceptionnellement, il peut s'agir des bases humaines, afin de renforcer la qualité de la gestion ; ainsi à Courcelles, lorsque Paul Dubos, jusqu'alors seul propriétaire, s'associe au sein d'une SNC avec son frère Edouard, qui n'apporte pas de capitaux mais « son industrie et ses connaissances spéciales comme ingénieur-mécanicien » et reçoit pour cela 40 % des parts sociales⁵⁸. Mais le plus généralement, les motifs d'une telle opération sont d'abord d'ordre financier. L'usinier recherche de nouveaux moyens de financement de la croissance de son entreprise, à laquelle ses ressources personnelles ne peuvent plus suffire. C'est ce qui motive A. Souques à Beauport⁵⁹ et les époux Dagomel à Gentilly⁶⁰ quand ils s'associent, chacun de leur côté, avec Cail au sein de deux sociétés en nom collectif ; ou encore Stanley-Auguste Duchassaing et Ch. Meugniot, quand ils s'associent, également dans une SNC, pour racheter Zévallos, en 1871⁶¹.

On constate que, dans tous les cas qui précèdent, *l'intuitus personae* joue un rôle décisif dans la constitution de ces sociétés, même pour celles qui ne reposent pas sur un lien familial immédiat. Cail était déjà en relations d'affaires depuis plusieurs années avec le Dr Souques et les époux Dagomel, auxquels il avait fourni tout l'équipement de leurs usines ; Ch. Meugniot est le beau-père de St. A. Duchassaing. Il est clair que tous ces usiniers n'ont pas voulu élargir le recrutement de leurs associés au-delà d'un cercle très restreint de proches. Mais *a contrario*, ce choix a pour conséquence que ces opérations manquent en grande partie leur but, fournir des moyens financiers additionnels aux usines concernées, parce qu'elles ne se traduisent finalement que par des rentrées très minimes d'argent frais. Dans les quatre sociétés familiales créées à Blanchet, Grande-Anse, Duchassaing et Duquerry, les apports en nature des cohéritiers et associés sont grevés de dettes, généralement importantes, envers le CFC et/ou les anciens propriétaires d'habitations achetées antérieurement⁶² ; l'apport de Cail aux deux sociétés constituées avec A. Souques et les Dagomel consiste presque uniquement en conversion de créances qu'il détenait sur eux pour la construction des usines⁶³ ; St. A. Duchassaing et Ch. Meugniot achètent Zévallos presque entièrement à crédit à son précédent propriétaire, Joseph Duchassaing, père du premier nommé⁶⁴.

Qu'il s'agisse donc d'entreprises individuelles ou de sociétés de personnes, toutes les formes juridiques dont nous venons de faire état sont finalement révélatrices d'une certaine frilosité entrepreneuriale de la part des fondateurs créoles des usines guadeloupéennes, et d'une tendance à la fermeture capitalistique qui constitue le pendant économique de la

58. AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 6 juin 1867.

59. En 1864 ; Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 69-70.

60. Acte de société dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 284, n° 18, 30 octobre 1868.

61. *Ibid*, vol. 314, n° 30.

62. A Blanchet, 224.000 F de dettes pour un capital social de 1.074.000 F ; à Grande-Anse, 1.021.000 F de dettes pour un capital social de 1.965.000 F ; à Duchassaing, au moins 600.000 F de dettes pour un capital social très exagérément porté à 3.359.000 F ; montant inconnu pour Duquerry.

63. Respectivement pour 900.000 F à Beauport et 250.000 à Gentilly.

64. Sur un prix total de 1.500.000 F, seulement 300.000 sont payés comptant.

fermeture sociale dont fait preuve le milieu usinier local dans le troisième quart du XIX^e siècle⁶⁵. On reste le plus possible entre soi, en famille, quitte, nous le verrons⁶⁶, à s'endetter exagérément, pour éviter de devoir faire appel à des éléments extérieurs, même créoles, et encore moins, horreur ! métropolitains, en espérant que les capitaux rassemblés au sein d'un très petit groupe de parents et de proches seront suffisants pour permettre le développement de l'entreprise familiale. C'est ce qui explique notamment que, jusqu'en 1884, l'immense majorité des usiniers de la Guadeloupe ne cherchent pas à modifier la forme juridique de leurs entreprises, en transformant l'usine familiale en société par actions, pour attirer plus facilement de nouveaux associés et mobiliser ainsi des capitaux supplémentaires. De toutes les usines créées initialement sous forme familiale, trois seulement se transforment ultérieurement en société anonyme avant le déclenchement de la crise sucrière mondiale : Beauport et Gentilly en 1876⁶⁷ et Blanchet en 1881⁶⁸. Encore faut-il noter, pour ce qui concerne les deux premières, que l'opération résulte surtout des nécessités de la restructuration des affaires coloniales de Cail après la mort de celui-ci. C'est seulement à Blanchet que la constitution d'une SA correspond à un choix stratégique de l'usinier ; en s'associant à un puissant groupe de capitalistes marseillais, René Monnerot accède à une source élargie de financement de la croissance de son usine, à laquelle la commandite familiale ne pouvait plus faire face. C'est là une preuve de plus du caractère particulièrement ouvert et moderniste du personnage⁶⁹, qui tranche si fortement sur le reste du milieu usinier de la Guadeloupe, y compris dans la gestion de son entreprise⁷⁰ ; mais en contrepartie, il perd le contrôle financier de l'affaire.

*
* *

C'est parce qu'ils craignent de se retrouver confrontés à une situation analogue et veulent demeurer seuls maîtres de leur gestion que les usiniers créoles sont si réticents à donner à leurs entreprises la forme de sociétés par actions. Initialement, huit usines seulement, pas même le tiers des 26 établissements modernes dont la forme juridique de leur création est connue, sont établies par des sociétés de ce type : Marly, Zévallos, Bellevue et Grande-Anse par la SA de la Compagnie des Antilles, en 1844-45, avant d'être reprises en 1853 par une commandite par actions, la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe ; l'usine à concrétor de Petit-Canal, créée également par une société anonyme ; Darbousier, Bologne et les Mineurs par des CPA. Par la suite, nous venons de le voir, Beauport, Gentilly et Blanchet viennent s'agréger à leur tour à ce groupe, par transformation en SA d'entreprises initialement familiales. Toutefois, compte tenu des fermetures et changements de propriétaire

65. Voir première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 95-98.

66. *Infra*, point 3.3.

67. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 89-91.

68. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 23-25.

69. *Ibid*, p. 12-16.

70. *Ibid*, p. 17-23.

et/ou de forme juridique survenus entre-temps aux huit qui précèdent⁷¹, il n'y a jamais plus de quatre ou cinq usines en même temps sous forme de société par actions entre 1844 et 1884.

Par rapport aux usines individuelles ou familiales, celles appartenant à des SA ou des CPA présentent deux caractéristiques essentielles.

En premier lieu, la très forte implication du capital métropolitain. Il est très largement majoritaire dans neuf des onze établissements précités⁷² et détient de fortes positions, quoique probablement minoritaires aux Mineurs ; à Bologne par contre, il est très minoritaire, mais détient d'autres moyens d'influencer la gestion⁷³.

En second lieu, elles disposent de moyens très supérieurs, ce qui est évidemment la conséquence de leur forme juridique, qui permet de réunir de larges masses de capitaux et de recruter des associés bien au-delà du cercle étroit d'une seule famille. Elles peuvent donc accéder aux abondantes ressources du marché financier métropolitain, sont plus puissantes, manipulent davantage de cannes et fournissent une production beaucoup plus importante. En 1883, sur les vingt usines modernes en service en Guadeloupe, les trois premières, Darboussier, Beauport et Blanchet, appartiennent à des sociétés par actions ; elles fournissent 38 % de la production totale, et leur production unitaire moyenne est deux fois et demie plus élevée que celle de l'ensemble des usines de l'île⁷⁴.

Pourtant, malgré son indiscutable supériorité juridique⁷⁵, financière et industrielle, ce type de société ne parvient décidément pas à s'imposer en Guadeloupe. Il se produit même un mouvement en sens inverse de passage à l'entreprise familiale d'usines initialement créées par des sociétés en actions. Au cours de la décennie 1860, la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe revend ses quatre établissements à des propriétaires individuels, dont trois sont des Créoles⁷⁶ ; en 1879, l'usine des Mineurs est reprise par une société civile dont tous les associés sont également créoles et membres de deux familles alliées⁷⁷ ; quant à la SA de l'usine à concrétor de Petit-Canal, elle fait très rapidement faillite, en 1874, trois ans seulement après sa création⁷⁸. Ajoutons enfin qu'entre 1882 et 1884, Ernest Souques et divers membres de son entourage proche prennent le contrôle de la CPA propriétaire de Darboussier⁷⁹ ; cela ne change strictement rien à la forme juridique de l'entreprise, mais beaucoup à la nature de la propriété sur celle-ci, qui entre ainsi à son tour dans le cercle des entreprises familiales.

71. Nous allons y revenir immédiatement.

72. Les quatre créés par la Compagnie des Antilles, plus Darboussier, Beauport, Blanchet, Gentilly et l'usine à concrétor de Petit-Canal.

73. Sur tout ceci, voir sources et précisions *infra*, point 3.3.b.

74. Soit 5.258 tonnes contre 2.050 ; sur tout ceci, voir le tableau publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

75. Tous les associés d'une SA et les commanditaires dans une CPA ne sont responsables des dettes de la société que dans la limite de leur apport.

76. Marly au comte de Chazelles, Zévallos à Joseph Duchassaing, Grande-Anse à Alexandre de Retz. Bellevue est reprise par Cail ; jusqu'à sa revente à Souques, en 1883, c'est la seule usine privée appartenant à un propriétaire métropolitain.

77. Les Blanchet et les Capitaine ; avis publié dans *GO Gpe*, 13 juin 1879, et hitorique de la société dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 4 juillet 1893.

78. Avis publié dans *Echo de la Gpe*, 9 janvier 1875.

79. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 129.

Au total, pendant toute la période qui nous retient ici, l'entreprise familiale, sous ses différentes formes juridiques, demeure de très loin le mode dominant d'appropriation des usines de la Guadeloupe. En 1884, sur les 22 établissements modernes en activité dans l'île, 18 appartiennent directement ou indirectement à des familles créoles : sept usines privées⁸⁰, neuf sociétés de personnes⁸¹ et deux CPA à contrôle familial⁸². C'est seulement au début du XX^e siècle que la SA s'imposera comme forme juridique dominante dans le secteur sucrier guadeloupéen⁸³, mais il aura fallu pour cela vingt années de crise et l'épuisement presque total des ressources financières de ces familles.

*
* *

Par comparaison, les créateurs d'usines de la Martinique ont choisi pour leurs entreprises une voie juridique radicalement différente. Sur les 21 établissements modernes ayant fonctionné dans l'île à un moment ou à un autre entre 1845 et 1890, quatre seulement sont établis sous forme d'usine privée⁸⁴, onze par une SA⁸⁵, cinq par une commandite par actions⁸⁶, et le dernier résulte de la modernisation de l'ancienne habitation-sucrerie domaniale du Fonds Saint-Jacques, appartenant à la Colonie ; pas une seule société de personnes⁸⁷.

La question qui se pose alors est évidemment de savoir pourquoi une telle différence entre les deux îles. Il est évidemment hors de notre propos, ici, d'y consacrer de longs développements, mais deux pistes de réflexion semblent pouvoir être explorées.

1. Une accumulation locale de capital beaucoup plus importante à la Martinique⁸⁸ ; elle permet aux créateurs des usines d'adopter des formes juridiques ouvertes sans courir le risque de voir leurs sociétés « envahies » par le capital métropolitain, comme, nous l'avons vu, cela se produit dans les sociétés par actions en Guadeloupe.
2. Une répartition sans doute beaucoup plus homogène de la richesse locale au sein de la société blanche-créole martiniquaise. A côté des

80. *Sainte-Marthe* (A. Pauvert), *Marly* (comte de Chazelles), *Bellevue* (E. Souques), *Gardel* (E. de Saint-Alary), *Zévallos* (St. A. Duchassaing de Fontbressin), *Bois-Debout* (P. Dormoy) et *Marquisat* (F. Lacaze-Pouin).

81. *Duchassaing* (A. Duchassaing & C^{ie}), *Duval* (Brumant & Beauperthuy), *Courcelles* (Dubos frères), *Grande-Anse* (H. de Retz & C^{ie}), *Bonne-Mère* (D. Iphigénie & C^{ie}), *Montmein* (Dormoy frères), *Duquerry* (Veuve Barzilay & C^{ie}), *La Retraite* (G. Descamps & C^{ie}) et *Les Mineurs* (O. Blanchet et héritiers Capitaine).

82. *Darboussier* (E. Souques) et *Bologne* (E. Le Dentu).

83. Sur les 16 usines en activité en Guadeloupe en 1913, il n'en reste plus que six appartenant à un propriétaire individuel, une société de personnes ou une indivision (*Sainte-Marthe*, *Courcelles*, *Gentilly*, *les Mineurs*, *Pirogue* et *Doro*) ; toutes les autres sont passées sous le contrôle d'une SA, dont six après 1902.

84. *Pointe-Simon*, *Lareinty*, *Galion*, *Vivé*.

85. *Basse-Pointe*, *Bassignac*, *Dillon*, *Lamentin*, *Lorrain*, *Rivière Salée*, *Robert*, *Sainte-Marie*, *Simon*, *Trinité*, *Vauclin*.

86. *François*, *Marin*, *Petit-Bourg*, *Rivière Blanche*, *Trois-Rivières*.

87. Mêmes sources que première partie, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 57-59.

88. Voir *infra*, point 3.3.c.

plus grosses fortunes détenues par les grands négociants et propriétaires, qui contrôlent souvent la majorité dans le capital des usines, il existe aussi un grand nombre de planteurs et de familles aisées implantées dans d'autres activités, qui n'ont certes pas les moyens de créer seuls des entreprises modernes mais peuvent néanmoins souscrire un nombre plus ou moins important d'actions, permettant ainsi de compléter les apports des actionnaires de contrôle⁸⁹. Rien de comparable, donc, avec la situation de la Guadeloupe, où, dans le cas de Darboussier par exemple, les propriétaires d'habitations de la région de Pointe-à-Pitre sont dans une situation financière si désespérée que Cail doit leur avancer le montant de leurs souscriptions aux actions de la CSPAP lors de la constitution de celle-ci, en espérant se rembourser ensuite sur les dividendes lors des premières campagnes⁹⁰.

Ceci dit, à la Martinique aussi, les sociétés par actions vont rapidement tendre, une fois passés l'engouement, les soubresauts et les reclassements des premiers temps, à devenir de plus en plus des entreprises essentiellement familiales, par concentration des titres et du contrôle au sein d'un petit groupe de parents et d'alliés. Sans doute cette évolution est-elle en partie masquée jusqu'au début des années 1880 par le rôle exceptionnel joué dans la gestion des usines de l'île par Emile Bougenot, administrateur de talent et actionnaire important de la plupart d'entre elles mais sans pour autant en être contrôlaire⁹¹. Mais après 1886, quand il ne conserve plus que la direction du Galion, les actionnaires de contrôle prennent en main l'administration effective des établissements, et la nature essentiellement familiale, voire même individuelle, de la propriété des usines martiniquaises apparaît alors pleinement⁹².

3.3. Le financement

a) Sources et estimation de l'investissement

Aucun document ne permet de connaître directement le montant de l'investissement initial de création de l'industrie sucrière moderne en Guadeloupe entre 1844 et 1884. Les évaluations contemporaines⁹³ sont incomplètes⁹⁴ et surtout ne donnent aucune indication sur les sources

89. Observations faites à partir de E. Eadie, *Emile Bougenot*, p. 151-152, et F. Passe, *Guerre du sucre*, p. 166.

90. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 87, note 2.

91. Bougenot est alors l'administrateur de François, Dillon, Sainte-Marie, Lamentin, Robert, Petit-Bourg, Rivière Salée et Trinité ; plus l'usine familiale du Galion.

92. Voir l'évolution des conseils d'administration des SA et des conseils de surveillance des CPA, dont la composition est portée sur les plaquettes imprimées des rapports annuels aux actionnaires, conservées dans le fonds 118 AQ des AOM ; la liste des administrateurs (et propriétaires ou principaux actionnaires, sauf exception) des usines de la Martinique au début du XX^e siècle est donnée par E. Légier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 96.

93. « Exposé général de la situation de la Guadeloupe », annexé à AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, 26 septembre 1865 ; *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines.

94. Les deux documents cités à la note précédente ne donnent d'estimation que pour 11 et 17 usines (modernes et bourbonniennes) respectivement, alors que 28 sont en activité en 1865 et 22 en 1875 ; voir le tableau publié dans notre première partie, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 46.

de financement. Le problème doit donc être pris à la base, c'est-à-dire usine par usine, en procédant à une série de reconstitutions individuelles à partir des diverses sources et des divers chiffres disponibles, afin de parvenir finalement par sommation à une estimation globale aussi proche que possible du niveau réel des sommes engagées dans cette entreprise.

Les deux mots « création » et « industrie » utilisés ci-dessus doivent être pris *stricto sensu*. Dans les développements qui suivent, nous nous limitons à la construction proprement dite des usines et de leurs réseaux de transport, à laquelle peuvent éventuellement s'ajouter quelques travaux complémentaires au cours de la ou des deux ou trois premières campagnes s'ils sont destinés à permettre d'atteindre le fonctionnement en vitesse de croisière. Sont par contre exclus tous les investissements postérieurs d'extension de capacité et d'amélioration de l'outillage, une fois achevée l'installation des équipements de démarrage de l'activité⁹⁵ ; sont également exclus les investissements fonciers⁹⁶, notamment l'achat d'habitations, pour les usines intégrées dès leur mise en service. Par contre, nous incluons dans notre estimation les établissements bourboniens, bien qu'il ne s'agisse pas d'usines modernes à proprement parler ; mais du point de vue macro-économique qui est le nôtre dans ce paragraphe, il est impossible de ne pas tenir compte de l'investissement très important qu'ils représentent dans les années 1860 (plusieurs centaines de milliers de F chacun), car ce serait alors gravement fausser par défaut nos résultats et les conclusions qu'il convient d'en tirer.

Essayons maintenant d'apprécier le coût d'établissement des différentes usines en examinant séparément le cas de chacune d'elles ; nous irons de celles pour lesquelles nous sommes le mieux renseignés vers celles à propos desquelles nous ne pouvons que formuler des hypothèses.

1. Usines pour lesquelles nous disposons de documents internes de nature comptable ou équivalente.

Prenons-les dans l'ordre chronologique de leur création, en commençant par celles établies avant l'Abolition.

Et tout d'abord par les quatre usines créées en 1844-45 par la Compagnie des Antilles, *Marly*, *Zévallos*, *Bellevue* et *Grande-Anse*. Au 30 juin 1845, à l'issue de leur première campagne de fabrication, le montant total de

95. Tant qu'il s'agit de la première campagne, la distinction entre les derniers investissements d'installation et les premiers d'extension ou d'amélioration n'est pas très difficile à faire. Mais dès que l'on aborde la seconde ou *a fortiori* la troisième, les choses deviennent nettement plus compliquées à cet égard. Que l'on veuille bien nous excuser pour cet argument d'autorité, mais c'est alors largement une question de « nez », de *feeling* et de familiarité avec les sources : tel mot dans un rapport, telle référence à un moment donné de l'histoire de l'usine, telle présentation d'une décision particulière de gestion, tel chiffre ou ensemble de chiffres, peuvent faire pencher notre appréciation de la nature de l'investissement en question dans telle direction (création) plutôt que telle autre (extension ou amélioration). Pour éviter d'allonger démesurément les développements qui suivent et les notes infrapaginales qui les soutiennent, on voudra bien nous permettre de ne pas trop entrer dans les détails des causes de ces choix quand nous avons dû en effectuer.

96. A l'exception toutefois des terrains non agricoles sur lesquels sont construits les usines.

leurs immobilisations comptables s'élève à 2.204.000 F, et il semble que leur installation soit alors complètement achevée ; la répartition du financement entre les différentes catégories d'actionnaires est évidemment la même que celle du capital de la société, soit 52,75 % pour les six banquiers alliés au sein de la Caisse Générale du Commerce et de l'Industrie (le « groupe Laffitte »), 11,42 % pour six maisons de commerce de Paris, Le Havre et Bordeaux, 3,33 % pour Derosne & Cail, 26,67 % pour les autres actionnaires métropolitains et 5,83 % pour les actionnaires créoles⁹⁷ ; leurs participations à la création des quatre usines se monteraient donc à 1.162.000, 252.000, 73.000, 588.000 et 128.000 F respectivement.

Le second groupe d'usines établies avant l'Abolition se compose de *Duval* et *Acomat*. Nous savons de la bouche même de Paul Daubrée, leur créateur, qu'elles ont coûté ensemble 1.000.000 F et qu'il les a entièrement financées sur sa fortune personnelle⁹⁸.

Pour ce qui concerne maintenant les usines construites à partir de 1860, nous connaissons avec une relativement bonne précision le montant de l'investissement initial et l'origine de son financement pour huit d'entre elles, que nous passerons en revue, toujours selon l'ordre chronologique de leur création ou de leur modernisation.

A *Beauport*, l'établissement de l'usine et de son chemin de fer ont nécessité une dépense atteignant 1.967.000 F à la fin de 1864, à l'issue des deux premières campagnes. Bien qu'à l'origine de sa création, le Dr Aman Souques ne met pas un seul franc dans cette affaire ; Cail en finance 900.000 F par apport en capitaux propres et 517.000 F par consolidation de créances, et les 550.000 F restant proviennent d'un prêt à long terme du Crédit Colonial⁹⁹.

Pour ce qui concerne *Darboussier*, l'acquisition des terrains, l'achat et le transport du matériel, la construction de l'usine et l'établissement de la voie ferrée représentent 4.258.000 F au 31 décembre 1869, à la fin du premier exercice, mais il reste encore quelques petites installations et modifications à faire ; au final, l'investissement total se monte à 4.400.000 F, couverts par 2.400.000 F de capital social et 2.000.000 d'emprunt obligataire. Cail fournit 959.500 F comme actionnaire et 1.985.200 F en tant qu'obligataire ; la participation des autres actionnaires métropolitains se monte à 379.000 F, celle des actionnaires créoles à 1.061.500 F et celle des autres obligataires métropolitains à 14.800 F¹⁰⁰.

A *Blanchet*, les statuts de la société « Monnerot jeune & C^{ie} », à laquelle tous les membres de la famille éponyme font apport de leurs droits dans le centre, fixent à 850.000 F la valeur de l'usine en 1871, au moment de la constitution et un an seulement après la transformation de l'ancienne manufacture bourbonnienne en établissement moderne. Pour 280.000 F, cet investissement a été financé par trois prêts successifs de 1862, 1864 et 1868 du Crédit Colonial puis du CFC ; le reste a été apporté par les Monnerot sur leurs ressources propres¹⁰¹.

97. Sur tout ce qui précède, Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 214-217.

98. *Ibid.*, p. 219.

99. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 68-70.

100. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 27-28, 87-88 et 92-93.

101. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 22 août 1871, et Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 8-9.

En dehors d'une brève annonce légale publiée en 1870 dans la presse locale¹⁰², nous sommes très peu renseignés sur *l'usine à concrétor de Petit-Canal*. Nous pouvons supposer que le montant de l'investissement initial correspond à celui du capital de la société fondatrice, soit 500.000 F ; le peu que nous savons des actionnaires semble indiquer qu'ils sont tous métropolitains.

Bonne-Mère n'est encore en 1873, deux ans après l'achèvement de sa modernisation, qu'une toute petite usine ; ses ressources sont « très limitées » et sa production est « restreinte ». Elle est alors estimée à 367.000 F ; sur ce total, 200.000 F proviennent de trois prêts de 1862, 1867 et 1869 du Crédit Colonial puis du CFC, et le reste des ressources personnelles de ses propriétaires successifs¹⁰³.

À *Bologne*, le coût de construction de l'usine au moment de son entrée en service, en 1875, s'élève à 1.020.000 F. Il est financé presque entièrement par le capital de la société fondatrice, dont l'essentiel (900.000 F) semble avoir été souscrit localement par des actionnaires créoles de la région de Basse-Terre ; à côté, la Compagnie de Fives-Lille a reçu 100.000 F d'actions d'apport en rémunération d'une partie du matériel fourni pour l'équipement de l'usine. Quant au dépassement de 20.000 F, on peut sans grand risque supposer qu'il a été couvert par l'endettement¹⁰⁴.

Duquerry et ses annexes logistiques sont estimées à 971.000 F en 1883¹⁰⁵, trois ans après l'achèvement de sa modernisation¹⁰⁶ ; nous retiendrons ce chiffre comme représentatif de la totalité de l'investissement effectué pour parvenir à la création d'une usine moderne sur le site¹⁰⁷. Quatre prêts (1862, 1864, 1865 et 1879) du Crédit Colonial/CFC ont fourni 370.000 F¹⁰⁸ ; en l'absence de toute autre information, nous supposons que le reste du financement a été apporté par les fondateurs créoles.

Enfin, la valeur d'estimation de l'usine de *La Retraite* en 1884, à l'issue de sa première année de fonctionnement, se monte à 600.000 F¹⁰⁹. Il semble qu'environ 200.000 F aient été financés par immobilisation d'avances en compte-courant accordées par la maison de commerce nantaise Briaudau¹¹⁰ ; tout le reste proviendrait des ressources propres de la famille Descamps.

102. *GO Gpe*, 17 mai 1870.

103. Toute l'histoire de la création de Bonne-Mère et de son financement est résumée dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873.

104. Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 44-45.

105. Formation de la société « Veuve Barzilay & C^e » ; avis publié dans *Courrier de la Gpe*, 1^{er} mai 1883.

106. Date de cet achèvement non connue précisément, mais en 1879, l'usine reçoit un prêt de 200.000 F du CFC dont nous pouvons supposer qu'il a été utilisé à cela, avec entrée en service de l'établissement moderne l'année suivante.

107. Compte tenu de ce que nous savons par ailleurs de la situation financière de Duquerry au début des années 1880, il est très douteux que les Barzilay aient pu procéder à des investissements d'accroissement de capacité entre 1880 et 1883 ; la valeur de l'usine à cette dernière date est donc probablement la même que trois ans plus tôt.

108. Historique de ces prêts dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 471, n° 37, expropriation forcée de l'usine et de son domaine à la requête du CFC, 26 octobre 1885.

109. Avis publié dans *Courrier de la Gpe*, 10 octobre 1884.

110. En faveur de laquelle la société « G. Descamps & C^{ie} », propriétaire de l'usine, souscrit une obligation hypothécaire, avec affectation de l'ensemble de ses biens industriels et fonciers, pour la garantir du remboursement de 219.601 F d'avances à elle faites depuis sa création, en 1883 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 8 avril 1885.

2. Usines pour lesquelles nous disposons d'estimations contemporaines.

Trois documents contiennent divers renseignements sur le montant de l'investissement nécessaire à la création de treize usines.

* En premier lieu, l'« Exposé général sur la situation de la Guadeloupe » en 1865¹¹¹, qui donne le coût de la construction, parfois qualifié aussi de « prix de revient », de six usines créées au cours des deux ou trois années précédentes pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations directes ; ces chiffres ont probablement été communiqués à l'administration par les fondateurs de ces établissements eux-mêmes.

Les trois premières sont des usines modernes. *Clugny* a coûté 1.300.000 F. Son financement est entièrement métropolitain ; l'essentiel (900.000 F) provient de deux prêts du Crédit Colonial et du CFC¹¹², et le reste vraisemblablement des ressources personnelles du marquis de Rancongne. A *Trianon*, représentant un investissement de 900.000 F, V. Botreau-Roussel, son fondateur, autofinance le début de la construction et achève celle-ci grâce à un prêt de 350.000 F du Crédit Colonial¹¹³. Pour ce qui concerne *Duchassaing* enfin, nous ne connaissons pas directement le coût de sa construction, mais il est « à peu près le même » que celui de Clugny ; reprenons donc le chiffre de 1.300.000 F donné pour celle-ci. Le financement repose pour partie sur un prêt de 400.000 F du CFC¹¹⁴ ; en l'absence de toute autre indication, nous devons admettre que le reste a été fourni intégralement par la famille éponyme sur ses ressources propres.

Les trois autres sont des usines bourbonniennes : *Union* est estimée à 300.000 F, dont 150.000 provenant d'un prêt du CFC¹¹⁵, *Pointe-à-Raie* à 200.000, dont 125.000 du CFC¹¹⁶, et *Beauplaisir* à 350.000 F, financés en partie par le Crédit Colonial¹¹⁷ ; nous ne connaissons pas le montant de ce dernier prêt, mais nous le supposons de 170.000 F¹¹⁸.

* En second lieu, le rapport présenté en 1872 au Conseil Général par sa commission du CFC. Il nous renseigne sur l'*usine bourbonnienne de Marquisat*, qui a fonctionné de 1865 à 1868. Au moment de son entrée en service, l'ensemble du domaine (habitation et usine) est estimé par le CFC à 680.000 F, mais dont il faut déduire 300.000 F pour l'achat de l'habitation proprement dite. Il reste donc 380.000 F d'investissement industriel, dont la presque totalité est financée par un prêt du CFC de

111. Annexé à AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel au ministère, 26 septembre 1865.

112. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 20 août 1861 et 31 décembre 1863.

113. *Ibid*, le même, 5 juin 1861.

114. *Ibid*, minutes Cicéron, 1^{er} septembre 1865.

115. Avis publié dans *Commercial*, 20 avril 1864.

116. Avis publié dans *ibid*, 13 juillet 1864.

117. Il y est fait référence dans *ibid*, 27 novembre 1869, avis d'expropriation forcée à la requête du CFC.

118. Sur la moyenne des trois usines bourbonniennes dont nous connaissons la valeur d'estimation en 1865 et qui ont été construites à l'aide d'un prêt du Crédit Colonial (Blanchet, Courcelles et Sainte-Marthe), celui-ci a fourni 48,5 % du financement total ; nous appliquons cette proportion à Beauplaisir.

340.000 F, et le reste probablement par les ressources personnelles des fondateurs¹¹⁹.

* Le dernier document contemporain qui, sans nous informer directement, permet au moins d'approcher le coût de construction des usines, est un tableau établi en 1875 par la commission de l'immigration et des usines du Conseil Général¹²⁰ ; il donne un chiffre de la « valeur » de 17 établissements modernes alors en activité en Guadeloupe, dont six pour lesquels nous ne disposons d'aucune autre information¹²¹. Ces données ont été certainement communiquées par les usiniers eux-mêmes et peuvent donc être considérées comme tout à fait fiables, dans la mesure où le montant des immobilisations des usines ne donne pas lieu à imposition ; nous pouvons d'ailleurs le vérifier dans deux cas au moins¹²². Par contre, elles sont d'une utilisation délicate et ne peuvent être reproduites aveuglément telles quelles en raison de leur imprécision. En premier lieu, la « valeur » dont il est fait état ici est manifestement celle de 1875 et non pas du moment de la création des usines, comme on peut le constater dans plusieurs cas¹²³ ; il en résulte que ces chiffres incluent non seulement le coût de la construction proprement dite, mais également tous les investissements additionnels effectués entretemps, et il en va certainement de même pour les six établissements nous retenant plus particulièrement ici¹²⁴, dont la création ou l'achèvement de la modernisation se situe dans tous les cas avant 1871. Autre élément d'incertitude : nous ne savons pas si cette « valeur » inclut ou non les habitations appartenant en propre à l'usine, lorsque son propriétaire est une société, ou à l'usinier, quand il s'agit d'une entreprise individuelle. Nous sommes certains, grâce aux indications contenues par ailleurs dans divers autres documents, que tel n'est pas le cas à Darboussier, Beauport, Bellevue et Bologne ; inversement, nous savons que la « valeur » portée dans le tableau pour Marly, Zévallos, Grande-Anse, Duchassaing, Clugny et Blanchet comprend certainement une certaine « dose » de foncier, mais sans pouvoir préciser exactement dans quelle proportion.

Tout ceci nous porte donc à reprendre les six usines concernées une par une, pour, en nous appuyant sur d'autres informations disponibles lorsqu'il en existe, essayer de rétropoler le coût de leur construction à partir de leur « valeur » de 1875.

119. L'histoire financière agitée de cet établissement est bien résumée dans *CG Gpe*, SO 1872, p. 104-106.

120. *Ibid*, SE Mai 1875, p. 30.

121. Courcelles, Gentilly, Sainte-Marthe, Montmein, Moulin-à-Eau, Gardel.

122. La « valeur » de Darboussier telle qu'elle est indiquée dans ce tableau (6.118.000 F) est très proche du montant des immobilisations porté au bilan de 1874 (6.153.000 F) ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 273. Le chiffre de la « valeur » de Bologne (usine de la Basse-Terre), qui vient tout juste d'entrer en service, reprend exactement le coût de la construction (1.020.000 F) tel que nous le connaissons directement et exactement par d'autres sources.

123. La création des quatre usines de la Compagnie des Antilles, Marly, Zévallos, Bellevue et Grande-Anse a coûté en moyenne 550.000 F chacune en 1844-45 ; en 1875, leur « valeur » se situe, toujours en moyenne, à 1.353.000 F. Coût de construction de Beauport en 1863-64 = 1.967.000 F ; « valeur » en 1875 = 4.000.000. A Darboussier, 4.258.000 F en 1869, 6.118.000 en 1875. Duchassaing et Clugny, 1.300.000 F chacune au moment de leur création, en 1862 ou 1863, 2.500.000 et 2.420.000 respectivement en 1875. Etc.

124. Ceux cités note 121, *supra*.

Courcelles est estimée dans le tableau de la commission à 1.000.000 F. Nous savons que deux prêts, l'un du Crédit Colonial en 1861, pour 350.000 F¹²⁵, l'autre du CFC en 1867, pour 500.000 F¹²⁶, ont permis d'édifier respectivement, d'abord un établissement bourbonnien¹²⁷ puis une usine moderne. Nous savons par ailleurs que la société en nom collectif créée en 1867 par les deux frères Dubos pour l'exploitation de l'usine comprend également dans ses actifs l'habitation Mahaudière-Courcelles, sur laquelle a été construit l'établissement industriel, et que, depuis cette création, de nombreuses augmentations et améliorations ont été apportées tant à celui-ci qu'au domaine foncier¹²⁸. Ces deux éléments de constitution et d'évolution du patrimoine de Courcelles nous conduisent donc à ne retenir, pour estimer le montant initial de l'investissement industriel, que la somme de 850.000 F provenant des deux prêts du Crédit Colonial/CFC, sans aucun apport personnel des Dubos en dehors de l'habitation familiale, qui ne nous concerne pas ici.

La « valeur » de *Sainte-Marthe* en 1875 se monte à 800.000 F. On peut être certain que ce chiffre n'intègre pas le domaine foncier, sinon il serait beaucoup plus élevé¹²⁹ ; il ne concerne donc que l'usine proprement dite, mais nous manquons malheureusement d'éléments d'appréciation pour le rétroscander au moment de l'achèvement de la modernisation, en 1869-70. Toutefois, nous disposons de trois informations au sujet d'Amédée Pauvert père, le fondateur : 1) Grâce à d'indiscutables talents de gestionnaire, mais également à une énorme pression sur ses ouvriers agricoles et à un comportement extrêmement oppressif et brutal à leur égard¹³⁰, il parvient à dégager de confortables marges d'autofinancement, sur lesquelles repose la croissance très rapide de son entreprise¹³¹. 2) L'établissement bourbonnien qu'il crée en 1862 sur son habitation coûte entre 350.000 et 400.000 F¹³², dont 120.000 F empruntés au Crédit Colonial¹³³ et le reste autofinancé, disons donc, en proportions rondes, un tiers et deux tiers respectivement. 3) En 1864, il obtient un second prêt du CFC de 150.000 F¹³⁴, grâce auquel il peut démarrer le processus de modernisation de son usine, le solde étant financé sur ses ressources propres ; si l'on applique à ce second investissement la même clé de répartition qu'à celui de 1862, on obtient un montant total de 450.000 F, dont 300.000 autofinancés. La somme de ces deux opérations, se montant

125. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 3 novembre 1861.

126. *Ibid*, minutes Alexis Léger, 28 janvier 1867.

127. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

128. AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 6 juin 1867 et 26 août 1877.

129. Sainte-Marthe possède déjà 7 habitations en 1871 et 11 en 1878 (pas de données intermédiaires) ; historique du domaine dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 690, n° 2.

130. Voir à ce sujet AOM, Gua. 188/1144, rapport du procureur général Baffer au gouverneur, 20 juin 1865. Et Ch. Schnakenbourg, *L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923). Histoire d'un flux migratoire*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, dactylographiée, Aix-Mille I, 2005, vol. 4, p. 841-843.

131. Voir à ce sujet l'article très élogieux que lui consacre le journal *L'Avenir* du 6 août 1869 ; coupure dans AOM, Gua. 63/450.

132. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

133. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 12 mars 1862.

134. Avis publié dans *Commercial*, 27 juillet 1864.

approximativement autour des 800.000 F, représente le coût d'établissement de l'usine moderne, financé pour 270.000 F par endettement et 540.000 par autofinancement. On retombe donc bien à peu près sur l'estimation de la « valeur » de Sainte-Marthe en 1875, en admettant toutefois qu'aucun investissement additionnel d'amélioration et d'extension de capacité n'ait été effectué entre temps ; c'est évidemment difficile à croire, mais il n'y a guère de moyen de retenir un autre chiffre.

Gardel. Sa « valeur » en 1875 est estimée à 1.500.000 F ; ce chiffre est très élevé pour une usine de petite taille comme celle-ci¹³⁵, ce qui laisse à supposer qu'il intègre probablement le domaine foncier, composé alors de six habitations¹³⁶. Compte tenu de cela et de la réalisation vraisemblable d'investissements additionnels depuis sa création, cinq ans plus tôt, nous faisons l'hypothèse « héroïque » que le coût initial de construction de cette usine a représenté les deux tiers de la « valeur » précitée de 1875, soit 1.000.000 F.

Pour ce qui concerne par ailleurs le financement de sa création, nous ne disposons d'aucune certitude, sauf une : *Gardel* n'a reçu aucun prêt du CFC. Pour le reste, nous savons, d'une part qu'Evremont de Saint-Alary, son fondateur, est l'héritier d'une ancienne et importante maison de commerce de Pointe-à-Pitre¹³⁷, et qu'il dispose donc de ce chef de ressources locales non négligeables ; et d'autre part qu'il est très lié, par l'intermédiaire de son frère Armand et de la maison de commission coloniale Jules Deville, aux milieux du grand négoce marseillais¹³⁸, que l'on retrouve à ses cotés tout au long de l'histoire de *Gardel* jusqu'au début du XX^e siècle¹³⁹. Osons une nouvelle hypothèse « héroïque » : la création de cette usine aurait été entièrement autofinancée à parts égales par des capitaux d'origine locale et par des capitaux marseillais, à raison de 500.000 F chacun.

La « valeur » de *Gentilly* est portée pour 800.000 F dans le tableau de 1875 ; il est probable qu'elle inclut les deux habitations de *Gentilly* et *Bamboche-et-Kéranon*, également propriété des époux *Dagomel*, fondateurs de l'usine, dont il est toujours fait état en même temps que celle-ci dans tous les documents concernant l'entreprise au cours des années

135. Lors de la campagne 1875, les 16 usines du tableau dont la production est connue ont manipulé en moyenne 28.100 tonnes de canne chacune ; à *Gardel*, 12.400 seulement. Par ordre d'importance, elle se situe au 12^e rang.

136. Composition et historique du domaine foncier dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 708, n^o 51.

137. Nicolas-Evremont de Saint-Alary, père du précédent, est le dixième plus fort titulaire de droits (sur 8.859) à l'indemnité accordée par la loi du 30 avril 1849 aux anciens propriétaires d'esclaves pour les « dédommager » de leur « perte », droits qu'il avait repris à des planteurs débiteurs envers lui en compensation de ses créances ; avec 1,12 % des droits, il a finalement reçu, en numéraire et en rentes, une somme totale de 458.000 F. A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 144, et liste des 150 plus forts indemnitaires publiée dans *GO Gpe*, 15 janvier 1853.

138. A. de Saint-Alary et J. Deville figurent parmi les fondateurs, en 1867, des Raffineries de la Méditerranée, la seconde entreprise de raffinage du sucre brut à Marseille après Saint-Louis, qui vont constituer le principal débouché de la production de *Gardel* après la création de celle-ci, en 1870 ; en 1876, A. De Saint-Alary en devient le président ; J. Fierain, *Raffineries*, p. 521 et 545-546.

139. En 1902, lorsque *Gardel* se transforme en SA, Jules Deville figure toujours parmi les principaux initiateurs de l'opération, aux cotés d'Eugène de Saint-Alary, neveu et héritier d'Evremont, le fondateur de l'usine ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Graëve, 31 janvier 1903, dépôt de diverses pièces relatives à la constitution de la nouvelle société.

1860. Admettons de retrancher 100.000 F de cette somme pour le foncier, resteraient donc 700.000 F pour la partie proprement industrielle. On peut supposer d'autre part que ce chiffre représente uniquement le coût de construction, car, en raison des énormes difficultés financières que doivent très vite affronter les Dagomel¹⁴⁰, il est extrêmement douteux qu'ils aient pu procéder à des investissements additionnels par la suite. Quant à l'origine du financement, nous savons que les Dagomel ont emprunté 145.000 F au Crédit Colonial/CFC en 1861 et 1864¹⁴¹ et qu'ils ont bénéficié par ailleurs du soutien de Cail, à la fois comme prêteur, avec un crédit-fournisseur de 74.000 F en 1865¹⁴², et comme associé, avec un apport en capitaux propres de 250.000 F en 1868¹⁴³; le reste, soit 231.000 F, a très vraisemblablement été fourni par les fondateurs.

Restent enfin deux petites usines pour lesquelles nous ne savons strictement rien, sauf l'estimation de leur « valeur » en 1875, *Montmein* pour 400.000 F et *Moulin-à-Eau* pour 250.000 F. Ces chiffres sont si peu élevés que nous pouvons, par exception, les reprendre à l'identique pour apprécier le coût de construction de ces deux établissements. Le financement repose essentiellement sur des prêts du CFC, qui fournit 260.000 F à Montmein¹⁴⁴ et 150.000 F à Moulin-à-Eau¹⁴⁵; la différence provient sans doute des ressources personnelles des fondateurs.

3. Usines pour lesquelles nous sommes très peu renseignés ou pas du tout.

Elles sont au nombre de onze.

Les Mineurs. Nous savons que cette usine valait 325.000 F en 1879, alors qu'elle était encore un établissement bourbonnien¹⁴⁶. Au cours des années suivantes, elle est transformée en usine moderne. Or, pour les quatre entreprises ayant précédemment connu une telle évolution et pour lesquelles nous sommes renseignés, le passage du stade bourbonnien au stade moderne aboutit à multiplier le montant des immobilisations par un coefficient moyen de 2,25¹⁴⁷; en appliquant ce chiffre à la valeur de la manufacture bourbonnienne des Mineurs, nous trouvons donc 730.000 F pour l'usine moderne qui lui succède. Il semble que le financement soit entièrement d'origine locale et repose uniquement sur les ressources propres des fondateurs; en tout cas, nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence d'une quelconque dette à long terme.

Usine moderne de Marquisat, érigée en 1884. D'après Souques, F. Lacaze-Pouñçou, son fondateur, y aurait « enfoui ... un million d'argent

140. Quelques indications à ce sujet dans Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 81, note 132.

141. Soit 30.000 F au Crédit Colonial; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 décembre 1861. Et 115.000 F au CFC; avis publié dans *Commercial*, 14 septembre 1864.

142. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 avril 1865.

143. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 284, n° 18.

144. En trois prêts, respectivement de 110.000 F en 1864, 50.000 en 1865 et 100.000 en 1869; référence commune de ces trois actes dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 août 1869.

145. Avis publié dans *GO Gpe*, 28 novembre 1870.

146. Rappel dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 4 juillet 1893.

147. De 300.000 à 800.000 F à Gentilly; de 350.000 à 1.000.000 F à Coucelles; de 375.000 à 800.000 F à Sainte-Marthe; de 500.000 à 800.000 F à Blanchet.

réalisé »¹⁴⁸, provenant vraisemblablement de ses affaires martiniquaises antérieures¹⁴⁹ ; nous avons toutes les raisons de le croire¹⁵⁰, mais il semble que cette somme ait été consacrée uniquement à l'achat d'habitations pour constituer le domaine foncier devant approvisionner en canne la future usine, et non pas à un investissement industriel¹⁵¹. Par la suite, au moment de construire l'usine, Lacaze-Pouñçou n'a plus un sou devant lui, et il doit alors emprunter 800.000 F au CFC, dont 200.000 « à titre purement hypothécaire » et 600.000 à titre industriel¹⁵². C'est cette dernière somme seulement qui représente le montant de son investissement dans l'usine proprement dite, dont la création est ainsi financée intégralement par l'endettement.

Enfin, il reste neuf établissements dont le coût de construction nous est totalement inconnu et pour lesquels nous sommes réduits à ne pouvoir formuler que des hypothèses par référence à d'autres sur lesquels nous sommes mieux informés. Ce sont tout d'abord quatre petites usines particulières modernes, *Houëlbou*, *Plaisance*, *Desmarais* et *Bois-Debout*, puis cinq manufactures bourboniennes, *Changy*, *Richeval*, *Blachon*, *Paquereau* et *Renneville*. Compte tenu de ce que nous savons par ailleurs de la valeur de ces deux types d'établissements, nous pouvons retenir le chiffre moyen de 400.000 F pour les premiers et de 300.000 F pour les seconds. La création de certaines de ces usines est financée en partie par des prêts d'origine métropolitaine : 160.000 F du Crédit Colonial et 100.000 de Cail à Desmarais¹⁵³, 100.000 F du CFC à Changy¹⁵⁴ et 200.000 à Richeval¹⁵⁵ ; en l'absence de toute autre information, nous admettrons que le reste du financement est entièrement d'origine créole et provient uniquement des ressources propres de leurs fondateurs. Et tel est évidemment le parti que nous prendrons aussi pour le coût global, supposé de 2.100.000 F, de construction des six autres usines précitées au sujet desquelles nous ne savons absolument rien.

*

* *

148. Intervention dans *CG Gpe*, SE Mai 1897, p. 57, et art. « Que faut-il faire ? » publié dans *Courrier de la Gpe*, 10 novembre 1903.

149. F. Lacaze-Pouñçou était un métropolitain originaire de la région de Bordeaux, mais qui avait passé de longues années à Saint-Pierre avant de venir s'installer en Guadeloupe ; G. Lasserre, *La Guadeloupe*, t. I, p. 406. C'est sans doute au cours de son séjour à la Martinique qu'il a pu accumuler le capital lui permettant par la suite de racheter Marquisat.

150. Bien que les deux références citées à la note 148 soient postérieures respectivement de 14 et 20 ans à la création de l'usine, nous retenons le chiffre qu'elles donnent sans hésiter. E. Souques, président du Syndicat des Fabricants de Sucre, avait connu lui-même directement cette époque, connaissait parfaitement tous les usiniers de la Guadeloupe, et était absolument à même d'apprécier exactement les ressources dont disposait Lacaze-Pouñçou.

151. Il achète successivement les habitations Marquisat, en 1873, pour 300.000 F ; Changy, Beauséjour et Boisriant, la même année, pour 475.000 F ; Besnard, en 1878, pour 38.000 F ; la Source et Petit-Pérou, en 1881, pour 232.000 F ; le total pour ces sept propriétés seulement atteint déjà 1.045.000 F, et il faut y ajouter en outre l'habitation Bisson (1880), dont nous ne connaissons pas le prix d'achat. Histoire de la constitution du domaine foncier de Marquisat dans ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n°16.

152. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 23 juin 1882.

153. *Ibid*, minutes Thionville, 4 février 1863 et 19 novembre 1864.

154. Avis publié dans *GO Gpe*, 26 juillet 1864.

155. Avis publié dans *Commercial*, 24 août 1867.

Tout ce qui précède est résumé dans le *tableau n° 3*, présenté ci-après ; les usines y sont énumérées dans l'ordre des développements qui précèdent.

Le montant total de l'investissement initial de création des usines, modernes et mixtes, en Guadeloupe entre 1844 et 1884, se situerait donc aux alentours des 27 millions de F en chiffre rond, en incluant dans cette somme les réseaux ferrés et le matériel nautique. Etant donné le caractère souvent approximatif des informations disponibles, l'étendue de nos lacunes et la nature parfois un peu acrobatique des diverses hypothèses émises pour y remédier, ce montant ne doit, évidemment, être pris que comme une grossière approximation, une « pesée globale » pour reprendre ici l'une des expressions favorites du grand Fernand Braudel ; d'autres choix pour essayer de combler les « trous » de notre documentation auraient tout aussi bien pu nous conduire à 28 millions ou à 26 ... On doit naturellement espérer que l'accès éventuel à de nouvelles sources permettra à l'avenir de préciser davantage notre estimation, en observant toutefois que, compte tenu de ce que nous savons déjà de façon certaine, il serait bien surprenant que l'on dépasse les 30 millions au maximum ou que l'on descende en deçà des 25 millions au minimum.

Par comparaison, le coût total de construction des usines de la Martinique semble se monter aux environs des 24 millions de F, comme nous allons essayer de le montrer dans la suite de cette étude¹⁵⁶. Soit, en gros, une cinquantaine de millions pour les deux îles. Si l'on suit les estimations de Rondo Cameron, cela représenterait le quart environ du total des capitaux investis dans tout le secteur industriel de l'ensemble des colonies françaises au cours du troisième quart du XIX^e siècle¹⁵⁷. C'est la dernière fois dans leur histoire que les Antilles revêtent encore une importance significative pour le capital métropolitain ; la modernisation de l'industrie sucrière constitue en quelque sorte leur chant du cygne.

b) Structure du financement : la faiblesse du capital créole

Malgré la marge d'incertitude et d'approximation qui l'entache, l'estimation qui précède permet tout de même d'apprécier, au moins au niveau des grandes masses, la structure du financement de la création des usines guadeloupéennes, en distinguant d'une part entre capitaux propres et endettement, et d'autre part entre Créoles et métropolitains.

Deux enseignements principaux paraissent devoir être tirés du *tableau n° 3*.

En premier lieu, l'ampleur de l'endettement. Avec 9.481.000 F, il assure 35 % du financement total. Sur les 38 usines référencées, 29 au moins ont dû emprunter pour pouvoir financer leur création, et pour celles-ci seulement, le ratio d'endettement¹⁵⁸ atteint 43,8 % ; pour 19 d'entre elles, l'endettement couvre 30 % au moins du coût de l'investissement initial,

156. Voir *infra*, *tableau n° 4*.

157. R. Cameron, *La France et le développement économique de l'Europe, 1800-1914*, Paris, Seuil, 1971, p. 96. En notant toutefois que l'ensemble des capitaux français investis hors métropole entre 1852 et 1881 s'élève à 15 milliards de F, dont 650 MF dans les colonies.

158. Défini comme le rapport de l'endettement à l'investissement total.

Tableau 3
Le financement de la création des usines en Guadeloupe

Usines	Investissement total (× 1.000 F)	Capitaux propres			Endettement			% financé par	
		Créoles	Cail	Autres métr.	Cr. Col. CFC	Cail	Autres métr.	Capital métr.	Endettement
Marly } Zévallos } Bellevue } Grande-Anse } Duval }	2.204	128	73	2.003				94,2	0
Acomat }	1.000			1.000				100	0
Beauport	1.967		900		550	517		100	54,2
Darboussier	4.400	1.061,5	959,5	379		1.985,2	14,8	75,8	45,4
Blanchet	850	570			280			32,9	32,9
Concréteur P. Canal	500			500				100	0
Bonne-Mère	367	167			200			54,5	54,5
Bologne	1.020	900		100			20	9,8	2,0
Duquerry	971	601			370			38,1	38,1
La Retraite	600	400					200	33,3	33,3
Clugny	1.300			400	900			100	69,2
Trianon	900	550			350			38,9	38,9
Duchassaing	1.300	900			400			30,7	30,7
Union	300	150			150			50,0	50,0
Pointe-à-Raie	200	75			125			62,5	62,5
Beauplaisir	350	180			170			48,5	48,5
Marquisat (bourb.)	380	40			340			89,5	89,5
Courcelles	850				850			100	100
Sainte-Marthe	810	540			270			32,1	32,1
Gardel	1.000	500		500				50,0	0
Gentilly	700	231	250		145	74		67,0	31,3
Montmein	400	140			260			65,0	65,0

Usines	Investissement total (× 1.000 F)	Capitaux propres			Endettement			% financé par	
		Créoles	Cail	Autres métro.	Cr. Col. CFC	Cail	Autres métro.	Capital métro.	Endettement
Moulin-à-Eau	250	100			150			60,0	60,0
Les Mineurs	730	730						0	0
Marquisat (usine)	600				600			100	100
Desmarais	400	140			160	100		65,0	65,0
Changy	300	200			100			33,3	33,3
Richeval	300	100			200			66,7	66,7
Six petites usines	2.100	2.100						0	0
TOTAL × 1000 F	27.049	10.503,5	2.182,5	4.882	6.570	2.676,2	234,8	—	—
TOTAL %	100	38,8	8,1	18,0	24,3	9,9	0,9	61,2	35,1

et pour dix la moitié ou plus. Une telle situation financière de départ, alors que ces usines entrent tout juste en activité, ne laisse pas d'être dangereuse et porte en elle les germes d'une évolution catastrophique pour peu que la conjoncture devienne défavorable. On le voit bien dans le cas de Beauport, Darboussier et Marquisat ; dans les deux premières nommées, nées d'emblée sous le signe d'un endettement considérable, Ernest Souques s'épuise pendant un demi-siècle à « courir après l'argent » sans jamais pouvoir redresser structurellement la situation, tandis que Marquisat, écrasée dès sa conception même par une dette colossale, est expropriée un an seulement après avoir allumé ses feux pour la première fois. Ce recours massif à l'endettement est même d'autant plus dangereux que plus des deux tiers des dettes (6.570.000 F sur 9.481.000 = 69,3 %) ont pour origine des prêts du Crédit Colonial/CFC, dont on sait qu'il se montre impitoyable envers ses débiteurs défaillants, n'hésitant pas à provoquer leur expropriation forcée au premier incident de paiement¹⁵⁹.

Ceci nous conduit tout naturellement à la seconde grande conclusion qui se dégage de ce tableau : le rôle déterminant joué par le capital métropolitain dans l'industrialisation de la production sucrière guadeloupéenne ; avec 16.546.000 F, il contribue, comme associé ou comme prêteur, pour plus de 61 % au financement de l'investissement initial. Il intervient dans la création de toutes les usines sauf, peut-être, sept, qui se situent d'ailleurs parmi les plus petites¹⁶⁰ ; à 29 d'entre elles, il fournit au moins 30 % des capitaux ayant financé leur construction, et à 22 la moitié ou plus.

Compte tenu de la nature même de son principal objet social, accorder des prêts à long terme à l'industrie sucrière des vieilles colonies insulaires¹⁶¹, il n'est pas surprenant que le Crédit Colonial/CFC constitue de très loin la première source métropolitaine de financement de la création des usines de la Guadeloupe, malgré les conditions très onéreuses qu'il impose à ses emprunteurs¹⁶² ; avec 6.570.000 F, il fournit près du quart de l'investissement total. En s'engageant aussi lourdement, cette institution financière cherche évidemment à profiter au maximum de la véritable « faim de capitaux » qui travaille l'île depuis l'Abolition¹⁶³ et des

159. Voir sur ce point A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 278-281, ainsi que les réactions affolées des contemporains quand ils commencent à réaliser dans quel engrenage ils ont mis le doigt : *CG Gpe*, SO 1867, p. 164-165, 179-182 et 609-611, à propos de « l'affaire de Marquisat » ; *Commercial*, 7 septembre 1867, au sujet de l'expropriation forcée de l'habitation-sucrerie Versailles, à Petit-Bourg ; et *CG Cpe*, SO 1872, p. 101-117, rapport de la commission du CFC, et p. 92-96 et 122-141, discussion qui s'en suit.

160. Outre les Mineurs, il s'agit des « six petites usines » de l'antépénultième ligne du tableau n° 3. Nous disons « peut-être » parce que, en l'absence de toute information sur l'origine du financement de leur construction, nous avons supposé à titre d'hypothèse « héroïque » qu'il est entièrement d'origine créole et provient uniquement des ressources propres des fondateurs.

161. A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 241-245.

162. Le CFC prête à 8 % d'intérêt, plus 1,20 % de commission et frais d'administration, auxquels viennent s'ajouter divers frais supplémentaires au moment de la conclusion et de l'exécution du contrat (notaire, enregistrement, hypothèque, mise à disposition des fonds) ; en tout, pas loin de 10 %. Ces conditions peuvent réellement être qualifiées d'usuraires, si l'on songe qu'en métropole les taux d'intérêt à long terme se situent autour des 5 à 6 % dans les années 1860 et 1870. Voir sur tout ceci les développements essentiels de A. Buffon, *ibid.*, p. 246-247, ainsi que le très intéressant rapport présenté par E. Souques à *CG Gpe*, SE Février 1892, p. 68-71.

163. A ce sujet, Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 265-270.

hauts taux d'intérêt qui en résultent, afin de s'assurer de ce que beaucoup aux Antilles et à la Réunion dénoncent alors comme une véritable « soule coloniale »¹⁶⁴ ; il semble d'ailleurs qu'il y soit finalement assez bien parvenu malgré sa déconfiture terminale¹⁶⁵.

L'autre grande source métropolitaine de financement est Jean-François Cail, qui apporte 4.858.000 F (2.182.000 en capitaux propres et 2.676.000 en prêts), soit 18 % du total. Son objectif ici est de se créer un marché pour le matériel sucrier qu'il fabrique, et dont il est le premier constructeur français et européen¹⁶⁶. De ce point de vue, il réussit parfaitement, puisque, outre les huit usines à la création desquelles il participe directement, il en équipe encore huit autres en Guadeloupe. Sur le plan financier, par contre, on ne peut pas dire que sa politique d'implication massive aux cotés des planteurs soit véritablement couronnée de succès ; à l'exception des 959.000 F de capitaux propres apportés à Darboussier sous forme de souscription d'actions de la CSPAP, qui constitue un acte volontariste, tout le reste de ses engagements financiers dans les usines de l'île résulte presque uniquement de l'impécuniosité de ses clients ou associés créoles, auxquels il a accordé sans compter des avances et du matériel à crédit avant de se retrouver lourdement « collé » et de devoir, pour espérer récupérer ses créances, consolider celles-ci et les transformer, soit en participations, soit en prêts à long terme ; c'est le cas en particulier à Beauport et Gentilly, pour toutes les sommes mises dans ces deux usines¹⁶⁷, et même à Darboussier, quand, faute de souscripteurs, il est obligé de reprendre à son compte 1.985.000 F d'obligations non placées¹⁶⁸. Et si ses héritiers parviennent finalement à récupérer la totalité des capitaux investis par lui dans l'industrie sucrière guadeloupéenne, c'est au prix de vingt ans d'attente et d'une très médiocre rentabilité¹⁶⁹.

Les deux colonnes « autres métropolitains » du tableau 3 regroupent un ensemble assez hétérogène d'investisseurs venus là dans l'espoir de réaliser un bon placement. Outre deux grosses fortunes privées (Paul Daubrée à Duval et Acomat, et le marquis de Rancougne à Clugny) et les banquiers du « groupe Laffitte » ayant participé à la création de la Compagnie des Antilles et de ses quatre usines, dont la démarche est essentiellement financière, on y trouve également un constructeur de matériel sucrier (Fives-Lille à Bolo-

164. Selon l'heureuse expression de divers contemporains, cités par A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 314.

165. Il ressort des travaux de A. Buffon, *ibid*, p. 256, et des divers contrats dont nous avons trouvé trace dans les minutes des notaires et dans les avis publiés dans la presse locale que le Crédit Colonial puis le CFC ont prêté au minimum 23 à 24 millions de F aux propriétaires d'usines et d'habitations de la Guadeloupe entre 1861 et 1888 ; d'après ce que l'on peut reconstituer de l'histoire de ces prêts, au moins des principaux d'entre eux, les remboursements par les emprunteurs et paiements par le budget local au titre de la garantie coloniale se monteraient dans les 50 à 55 millions.

166. Voir à ce sujet les développements de J. L. Thomas, *Jean-François Cail, un acteur majeur de la première révolution industrielle*, Chef-Boutonne, Association CAIL, 2004, p. 197-215.

167. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 69-70, 81, note 132, et 89-91.

168. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 92-93.

169. Que ce soit à Darboussier ou à Beauport, il leur faut attendre la fin de la décennie 1880 pour pouvoir se désengager totalement, avec un rendement financier de l'ordre de 1,5 % par an seulement ; *ibid*, p. 120-129, et *Beauport*, p. 96-97.

gne), qui cherche d'abord à s'implanter sur le marché local, et surtout des négociants des grandes places commerciales en relations avec les Antilles (Parisiens, Bordelais et Havrais dans la Compagnie des Antilles, Nantais à La Retraite, Rouennais dans l'usine à concrétor de Petit-Canal, probablement aussi Marseillais à Gardel) qui voient dans leur participation au financement de ces nouveaux établissements une opportunité d'accroître le volume de leurs affaires en obtenant ensuite la consignation des sucres en provenant. Mais quelles que soient les motivations des uns et des autres, à peu près tous ont dû être également déçus : Paul Daubrée et la Compagnie des Antilles sont ruinés par la crise post-abolitionniste de 1848-51¹⁷⁰, de même que les Rouennais de l'usine à concrétor par la faillite de celle-ci, trois ans seulement après sa mise en service¹⁷¹, enfin Rancougne à Clugny et la maison nantaise Briaudau à la Retraite perdent la totalité de leurs mises dans ces deux usines lors de l'expropriation de celles-ci à la requête du CFC, en 1885¹⁷². Il n'y a guère, finalement, que Fives-Lille à Bologne¹⁷³ et sans doute les maisons marseillaises à Gardel qui parviennent à tirer leur épingle du jeu et, sinon à gagner de l'argent dans les usines de la Guadeloupe, du moins à ne pas en perdre. Mais finalement, pour ce qui concerne le fond de notre propos, le financement de la création des usines, peu importe que tous ces « autres » apporteurs métropolitains aient ou non valorisé leurs placements ; l'essentiel ici est qu'ils aient participé à ce financement et à cette création d'une nouvelle et moderne industrie sucrière, même en y « laissant leur chemise ». De ce point de vue, avec 5.117.000 F d'apports en capitaux propres et en prêts à long terme, représentant près de 19 % du total, leur rôle n'est pas moins essentiel que celui du CFC et de Cail, et ils n'ont pas moins qu'eux contribué à la suprématie du capital métropolitain dans ce mouvement.

A contrario, les Créoles, confrontés depuis plus de deux siècles à une perpétuelle pénurie de capitaux¹⁷⁴, n'ont pu réunir que 10.503.000 F. Le capital local ne participe donc que pour moins de 39 % au financement total, et n'est majoritaire que dans 16 usines seulement ; inversement, il est totalement absent ou n'est présent que de façon symbolique (10 % ou moins) dans la création de douze établissements.

La suprématie du capital métropolitain est même encore plus grande que l'indiquent les chiffres qui précèdent si l'on considère la production des usines. Sur les 17 dont nous connaissons la manipulation lors de leurs première campagne¹⁷⁵, les 11,5 à financement métropolitain majoritaire ont passé à leurs moulins une moyenne de 7.564 tonnes de canne

170. Voir notre première partie, dans *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 27-28.

171. *Ibid.*, p. 43-44.

172. *Ibid.*, p. 37 et 45.

173. Pour 100.000 F d'actions d'apports en matériel, la Compagnie a obtenu le marché de construction de l'usine, représentant plus d'un million ; par la suite, elle s'est bien gardée, à la différence de Cail, de remettre un seul franc dans l'affaire, parvenant même à se dégager de sa participation cinq ans seulement après la mise en route de celle-ci ; Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 45 et 49.

174. Sur ce point, Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 120-131.

175. Celles qui sont présentées dans le tableau établi par la commission de l'immigration et des usines, dans son rapport au *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30. Le tonnage total de canne est de 122.554 t, en incluant dans ce chiffre l'estimation donnée pour la campagne de 1875 de Bologne.

par unité¹⁷⁶, contre 6.467 pour les 5,5 à financement local majoritaire¹⁷⁷. En outre, les usines créées essentiellement grâce à des capitaux créoles sont non seulement plus petites mais également plus fragiles, sans doute parce que se trouve parmi elles le plus grand nombre d'établissements mixtes ; sur les 17 usines de la Guadeloupe créées à un moment quelconque depuis 1844 et qui disparaissent jusqu'en 1884, on ne trouve que 7 des 22 à financement métropolitain majoritaire¹⁷⁸, contre 10 des 16 construites grâce à un financement majoritairement créole¹⁷⁹.

De tout ce qui précède, il apparaît donc à l'évidence que la modernisation de l'industrie sucrière guadeloupéenne s'est faite d'emblée sous le signe d'une double dépendance. Dépendance financière, tout d'abord, en raison de l'ampleur de l'endettement que doivent contracter les fondateurs des usines ; dépendance géopolitique, en second lieu, découlant du niveau très élevé de la participation métropolitaine au financement. Une telle situation constitue dès le début un lourd handicap que les usiniers de la Guadeloupe ne parviendront pas à surmonter, et ses conséquences à la fin du siècle seront, nous le savons, catastrophiques pour eux¹⁸⁰.

c) Comparaison : le financement de la création des usines de la Martinique

Par comparaison, la situation des usines de la Martinique est, pour ce qui concerne leur financement initial, infiniment moins grave. Non, certes, que leurs fondateurs s'abstiennent de recourir à l'endettement ou au capital métropolitain, mais ils ne le font qu'à titre complémentaire de leurs ressources propres et à des niveaux beaucoup moins élevées qu'en Guadeloupe, ainsi qu'il apparaît dans le *tableau n° 4*.

Trois conclusions paraissent se dégager de la lecture de ce tableau.

- 1) Le montant des capitaux investis dans l'industrialisation de la production sucrière est légèrement inférieur à la Martinique, 24 millions de F en chiffres ronds contre 27 millions à la Guadeloupe. Ceci s'explique essentiellement par le fait qu'on y a créé un nombre beaucoup plus restreint d'usines, 21 référencées ici contre 38 dans le tableau 3, parce que la Martinique a, nous l'avons vu, fait l'économie de la phase « bourbonnienne » qui caractérise si fortement le processus de modernisation dans l'île voisine. *A contrario*, le volume de l'investissement moyen par usine est évidemment beaucoup plus élevé à la

176. Marly, Zévallos, Bellevue, Grande-Anse, Duval, Clugny, Beauport, Courcelles, Gentilly, Montmein, Darbousier ; plus la moitié de la production de Gardel, dont nous avons supposé précédemment que la création avait été financée à parts égales par des capitaux créoles et métropolitains ; total = 86.985 tonnes.

177. Duchassaing, Blanchet, Sainte-Marthe, Moulin-à-Eau, Bologne et la moitié de Gardel ; total = 35.569 tonnes.

178. Acomat, concrétor Petit-Canal, Pointe-à-Raie, Marquisat bourbonien, Moulin-à-Eau, Desmarais, Richeval.

179. Trianon, Union, Beauplaisir, Houëlbourg, Plaisance, Bois-Debout, Changy, Blachon, Paquereau, Renneville.

180. Voir sur ce point, les conclusions de notre article sur *Beauport*, p. 116-120, qui peuvent être étendues à pratiquement toutes les usines de la Guadeloupe.

Tableau 4
Le financement de la création des usines de la Martinique

Usines (× 1 000 F) ¹	Coût de construction	Capital social	Dépassement	Financé par ²	Sources et observations ³
Basse-Pointe	700	700			4
Bassignac	908	1.000			5
François	1.041	1.200			6
Dillon	2.017	1.500	517	Obligations 550	7
Lamentin	2.910	2.000	910	Prêts à long terme Lecointe & Villette 400 et Ariès 600	8
Lorrain	300	300			9
Marin	850	850			10
Petit-Bourg	1.200	1.200			11
Rivière-Blanche	1.200	1.200			12
Rivière-Salée	1.719	1.161	558	Crédit-fournisseur Lecointe & Villette 131 et avances renouvelables Plissonneau 564	13
Robert	1.418	1.200	218	Crédit-fournisseur Cail 218	14
Sainte-Marie	1.355	1.200	155	Crédit-fournisseur Cail 80 et avances renouvelables Ariès 472	15
Simon	776	750	26	Crédit-fournisseur Cail 58	16
Trinité	850	750	100	Crédit-fournisseur Cail 100	17
Trois-Rivières	1.049	800	249	Crédit-fournisseur Fives-Lille 39 et avances renouvelables Ariès 206	18
Vauclin	962	800	162	Obligations 250	19
Total des sociétés par actions	19.255				

Usines (× 1 000 F) ¹	Coût de construction	Capital social	Dépassement	Financé par ²	Sources et observations ³
Galion	1.600			Prêts Crédit Colonial et CFC 1.200	20
Lareinty	1.700			Prêts Crédit Colonial 835	21
Pointe-Simon	301			Crédit-fournisseur Cail, montant inconnu (supposé 200)	22
Vivé	500				23
Fonds St-Jacques	500				23
Total général	23.855				

1. Le coût de construction dont il est question dans cette colonne concerne uniquement l'usine et ses annexes : distillerie, s'il en existe une, autres bâtiments non directement liés à la fabrication mais néanmoins nécessaires à celle-ci (bureaux avec leur mobilier, maisons d'habitation de l'encadrement, hangars et entrepôts, ateliers divers), chemin de fer et matériel de transport naval. Auxquels s'ajoutent tous les frais de transport, dédouanement et montage du matériel. En revanche, le chiffre donné ici exclut toute acquisition foncière (habitations), à l'exception de la parcelle de quelques hectares sur laquelle est bâtie l'usine.
2. Nous avons porté dans cette colonne la totalité des sommes empruntées par l'usine dont le rapport à l'assemblée générale ou l'intitulé du poste correspondant au bilan font clairement apparaître qu'elles sont destinées, principalement ou notamment, à la couverture du dépassement de capital, même si leur montant cumulé est supérieur à celui-ci. Dans ce dernier cas, nous considérons que ce dépassement est financé d'abord par les prêts et crédits des constructeurs de matériel sucrier, les prêts et avances des commissionnaires n'intervenant qu'à titre complémentaire. Dans les développements qui suivent, le montant des dettes en général et envers les commissionnaires en particulier, pris en considération comme source de financement de la création des usines se limite donc, pour les premières, à la somme des dépassements de capital, et pour les secondes, à la somme des compléments nécessaires pour couvrir ceux-ci une fois payés les fournisseurs de matériel.
3. *Sources* : pour les sociétés par actions, bilans conservés dans le fonds du Galion des AOM, 118 AQ 364, 366, 369, 371, 374, 376, 378, 380, 381 et 382 ; pour les autres usines, elles sont indiquées à leurs places dans les notes 20 et suivantes de ce tableau.
4. *Basse-Pointe*. L'usine est mise en service en 1890. Les bilans de 1890 et 1891 ne nous sont pas parvenus. Celui de 1892 attribue 700 000 F au poste « Usine et ses annexes », sans plus de précisions.
5. *Bassignac*. Postes « Usine et son installation » (sans précisions) et « mobilier » au bilan de 1884 (première campagne). L'usine semble complète dès ce moment-là. Les investissements postérieurs sont manifestement destinés à accroître sa capacité et non pas à achever son installation initiale. Le prêt de 700 000 F obtenu du CFC en 1884 a une destination purement agricole (achat de quatre habitations) ; nous ne l'avons donc pas retenu ici.
6. *François*. Le premier bilan conservé est celui de 1875, huit ans après la création de l'usine ; le montant des immobilisations y est porté pour 1 293 825 F, mais dans ce chiffre sont compris des investissements postérieurs à l'achèvement de la construction. Nous avons préféré celui de 1 040 850 F donné par Cail en 1867, au moment de l'installation, et reproduit par E. Eadie, *Émile Bougenot*, p. 64.
7. *Dillon*. Au 30 avril 1871, le montage en cours de l'usine et ses annexes a déjà coûté 1 693 401 F, et il faut encore prévoir 323 445 F pour achever son installation (Assemblée générale du 5 juin 1871). Pas d'investissements complémentaires au cours des campagnes suivantes.
8. *Lamentin*. La valeur de l'usine et ses annexes à l'issue de la première campagne (1873) se monte à 2 744 406 F ; il a encore fallu faire quelques compléments d'installation en 1874. L'émission de 165 500 F d'obligations placées à Saint-Pierre la même année ne semble pas avoir été destinée à financer le dépassement initial de capital mais à procurer à l'usine un fonds de roulement.

9. *Lorrain*. Nous ne savons pratiquement rien sur cette usine, sauf le montant du capital social de la société fondatrice, soit 300 000 F. Nous avons supposé que celui-ci avait couvert intégralement le coût de construction. Il est probablement inférieur au chiffre réel.
10. *Marin*. Le premier bilan conservé est celui de 1879, huit ans après la création de l'usine. Le coût d'installation de l'usine et ses annexes y est porté à 850 000 F, sans précision. Les 32 619 F d'augmentation de matériel correspondent manifestement à des investissements postérieurs.
11. *Petit-Bourg*. Le premier bilan conservé est celui de 1874, trois ans après la création de l'usine. La valeur de l'usine et ses annexes y est portée pour 1 278 943 F. Nous supposons que les 78 943 F au-delà du capital social correspondent à des investissements postérieurs à l'achèvement de la construction.
12. *Rivière-Blanche*. Nous ne savons pratiquement rien de cette usine, sauf le montant du capital social de la société fondatrice, soit 1 200 000 F. Nous avons supposé que le coût de construction était égal à cette somme, bien qu'elle semble très importante eu égard à la capacité de production.
13. *Rivière-Salée*. Faute d'autre indication, nous avons retenu la valeur des immobilisations portée au premier bilan conservé (1874), bien que celui-ci soit postérieur de trois ans à la création de l'usine. Ce chiffre n'inclut pas le coût de remise en état de l'établissement après l'incendie de 1873.
14. *Robert*. Installation de l'usine complète dès la première campagne. Au bilan de 1870, il ne reste plus que 122 791 F dus à Cail ; la différence avec les 218 355 F de dépassement de capital, soit 95 564 F, semble avoir été incluse dans les frais d'exploitation.
15. *Sainte-Marie*. Aux 1 218 421 F de « dépenses générales d'installation » déjà payés au 31 octobre 1872 (clôture du premier exercice) viennent s'ajouter 137 058 F de complément de chemin de fer en 1873.
16. *Simon*. Assemblée générale du 28 décembre 1872 : « le chiffre réel que coûte l'usine » après divers « compléments d'installation » se monte à 776 220 F à l'issue de la deuxième campagne.
17. *Trinité*. Faute d'autre indication, nous avons retenu le montant des postes « Compte de construction de l'usine » (sans précision) et « mobilier » portés au premier bilan conservé (1876), bien que celui-ci soit postérieur de cinq ans à la création de l'usine. Il ne reste alors plus que 11 215 F dus à Cail. Le reste a probablement été payé au cours des exercices précédents.
18. *Trois-Rivières*. Chiffres du bilan de 1875, ceux des deux premiers exercices ne nous étant pas parvenus.
19. *Vauclin*. Chiffres du bilan de 1882 (deuxième campagne) après diverses « dépenses complémentaires » à l'usine et au chemin de fer.
20. *Galion*. Nous ne connaissons pas directement le coût de sa construction. Il est estimé une dizaine d'années plus tard entre 1 500 000 et 1 700 000 F : voir Ch. Schnakenbourg, « Note sur l'histoire de l'usine du Galion (Martinique), 1865-1939 », *Revue économique du Sud-Ouest*, 1978, n° 1, p. 48-49, et E. Eadie, *Émile Bougenot*, p. 55. Nous avons retenu le chiffre médian. Pour ce qui concerne le financement, B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 210, ne cite que deux prêts du Crédit Colonial, d'un montant total de 950 000 F, mais nous savons par d'autres sources qu'Eugène Eustache, fondateur de l'usine, en obtient un troisième de 250 000 F, accordé par le CFC en 1864. Quant aux 400 000 F restant, nous pouvons supposer qu'ils proviennent des ressources propres d'Eustache.
21. *Lareinty*. Coût de sa construction inconnu ; certains documents tardifs donnent le chiffre de 2 000 000 F, mais il semble que celui-ci comprenne des achats d'habitations. En l'absence de toute autre information, et compte tenu de sa capacité supérieure, nous supposons que ce coût est égal à l'estimation haute de celui du Galion, soit 1 700 000 F. Pour ce qui concerne le financement, nous savons que le baron de Lareinty a obtenu deux prêts du Crédit Colonial de 735 000 et 100 000 F : B. Petitjean-Roget, *ibid.* Tout le reste, soit 865 000 F, est supposé avoir été apporté par le fondateur. *Nota* : le nouveau prêt de 300 000 F accordé en 1866 par le CFC n'est pas pris en compte ici, car il n'est pas lié à la création de l'usine mais à l'amélioration postérieure de son outillage.
22. *Pointe-Simon*. Chiffre contemporain du coût de la construction cité par E. Eadie, *Émile Bougenot*, p. 21-22. Des avances de Cail pour un montant inconnu : nous les supposons des deux tiers du total de l'investissement initial.
23. *Vivé et Fonds Saint-Jacques*. Coût de la construction inconnu ; le chiffre de 500 000 F qu nous proposons pour chacune d'elles est une hypothèse « héroïque ». Nous supposons en outre que leur création a été financée entièrement par des capitaux locaux.

Martinique, 1.136.000 F contre 712.000 en Guadeloupe ; mais même en ne tenant compte que des usines ayant atteint à un moment ou un autre le stade moderne, au nombre de 26 dans cette dernière île, la différence demeure toujours très largement en faveur de la Martinique (1.136.000 F contre 887.000 F). Le fait peut paraître d'autant plus surprenant que c'est tout de même en Guadeloupe qu'est construite Darboussier, la plus grosse usine des Antilles françaises, qui, avec ses 4.400.000 F d'investissement initial et ses 90.000 tonnes de capacité au moment de sa création, n'a aucun équivalent qui puisse lui être comparé, même de loin, à la Martinique. Certes, mais en Guadeloupe, même en négligeant les manufactures bourbonniennes et autres usines mixtes, les coûts de création sont beaucoup plus dispersés : le plus gros investissement (Darboussier) y est 12 fois plus important que le plus petit (Bonne-Mère), contre 9,7 à la Martinique (Lamentin/Lorrain), mais la médiane guadeloupéenne se situe à 700.000 F contre 1.041.000. C'est probablement là une conséquence, en même temps qu'une preuve supplémentaire, de la plus grande homogénéité du milieu blanc créole martiniquais.

- 2) Le recours à l'endettement est beaucoup moins important à la Martinique qu'en Guadeloupe. Elles ne sont que douze des 21 usines de la première (= 57 %) à y faire appel pour financer leur création, dont deux seulement pour plus de la moitié du coût, contre 24 sur 38 (= 63 %), dont douze, dans la seconde. Au total, l'endettement ne représente ici que 5.130.000 F, soit 21,5 % de l'investissement total, à comparer avec les 9.481.000 F et 35,1 % de l'autre île – presque deux fois moins ! –
- 3) La participation du capital métropolitain au financement de la création des usines est très sensiblement moins élevée en Martinique. Le Crédit Colonial/CFC n'y intervient que pour deux établissements et 2.035.000 F¹⁸¹, contre vingt et 6.570.000 respectivement en Guadeloupe, et Cail n'y fournit que 930.000 F¹⁸² contre 4.859.000 ; avec

181. C'est à cette seule somme que se limitent les prêts du Crédit Colonial/CFC en vue de la création d'usines modernes à la Martinique ; celui de 700.000 F accordé à Bassignac en 1884 est à destination uniquement agricole (achat de quatre habitations). Si d'autres prêts avaient été accordés pour créer des usines, leurs montants apparaîtraient évidemment au passif du bilan des entreprises concernées, ce qui n'est pas le cas. L'estimation du *Rapport Jourjon* en 1883, selon laquelle le CFC « a avancé 12 millions à la Martinique ... (qui) se sont portés vers la construction des usines centrales » (AOM, Mar. 20/180, 1^{ère} partie, p. 97) n'est pas recevable, et encore moins la conclusion selon laquelle cet organisme de crédit aurait donc financé 80 % de la création de celles-ci (J. Adélaïde-Merlande, *Recherches*, p. 12). En réalité, ce chiffre de 12 millions représente la totalité des prêts du Crédit Colonial puis du CFC à tous les emprunteurs martiniquais jusqu'en 1883, aussi bien pour la création de Galion et Lareinty que pour l'amélioration et l'augmentation de leurs équipements (les 300.000 F de 1866 à Lareinty) ou de celui d'autres usines, ou encore à des habitations-sucreries pour se moderniser ou consolider leurs dettes ; voir sur tout ceci B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 209-212, et A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 256.

182. Aux 656.000 F de crédits qui apparaissent dans le tableau n° 4, viennent s'ajouter 235.000 F d'actions de l'usine du François et 39.500 de celle de Petit-Bourg ; AN, MC, Etude XL, vol. 450, minutes Amy, 9 août 1871 et suiv., inventaire après décès de J. F. Cail. Par contre, les 1.012.500 F qu'il possède dans Pointe-Simon ne sont pas pris en compte ici, puisqu'il ne s'agit pas d'une création mais de la participation à une société créée en 1868, plus de vingt ans après l'usine elle-même.

les autres sources connues, les apports métropolitains ne participent finalement que pour 3.535.000 F et 14,8 % du financement total, contre 16.546.000 F et 61,2 % en Guadeloupe. Il est vrai que notre recherche n'est pas complète et que nous nous limitons ici aux seules sources imprimées et autres ouvrages publiés postérieurement, dans lesquels on trouve parfois incidemment mention de l'existence d'autres financements métropolitains ou d'actionnaires domiciliés en France¹⁸³, mais sans que le montant de leur participation soit indiqué¹⁸⁴. Il est probable que, en reprenant systématiquement toutes les déclarations notariées de souscription et de versement pour les usines créées par des sociétés par actions, on en trouverait encore beaucoup d'autres, mais même alors, il serait bien surprenant que les associés métropolitains aient apporté une proportion très élevée du capital des établissements concernés, peut-être pas même 10 %¹⁸⁵.

D'autres indices viennent confirmer cette modestie de la contribution du capital métropolitain à l'industrialisation de la production sucrière martiniquaise. On observe tout d'abord qu'aucune création d'usine ne trouve ici son origine dans une initiative extérieure, analogue, par exemple, à celle du banquier Laffitte, de Paul Daubrée ou du marquis de Rancogne en Guadeloupe ; tous les fondateurs d'usines martiniquaises sont des Créoles ou des Européens installés dans le pays et largement créolisés¹⁸⁶. En second lieu, il existe manifestement au sein de la population blanche créole de la Martinique une richesse diffuse assez largement répandue, qui permet de trouver localement plusieurs centaines de souscripteurs d'actions et d'obligations émises par les sociétés sucrières¹⁸⁷ ; rien de comparable, à cet égard, avec la triste situation de la Guadeloupe, où la seule tentative de faire appel public à l'épargne locale pour créer une usine (Darboussier) se termine pratiquement en catastrophe¹⁸⁸.

183. Comme les autres constructeurs de matériel sucrier (Fives-Lille et Lecoinge & Villette) pour 570.000 F de crédits, ou la Compagnie Générale Transatlantique pour 50.000 F d'actions au François ; B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 513.

184. Comme, par exemple, Henri Gradis et Jules Vigual, propriétaires domiciliés respectivement à Bordeaux et Arcachon, à Basse-Pointe ; Péreire Isaac, propriétaire à Paris, dans une usine non précisée ; la maison de commerce bordelaise David Gradis & fils à Trois-Rivières et Basse-Pointe ; E. Eadie, *Emile Bougenot*, p. 76, 151, 152.

185. En observant d'ailleurs que 10 % de l'ensemble des capitaux sociaux des 16 sociétés par actions référencées dans le tableau n° 4 représentent déjà un total de 1.661.000 F. Non seulement aucune source ne laisse supposer qu'une telle somme ait pu être investie par des capitalistes métropolitains dans les usines de la Martinique, mais même toutes les sources disponibles semblent prouver clairement le contraire.

186. John Thorp, le fondateur de Pointe-Simon était anglais mais établi de longue date dans l'île et marié à une Créole ; E. Eustache, le créateur de Galion, était originaire d'Anvers mais fixé à Saint-Pierre depuis 1830 environ ; J. Quennesson et E. Bougenot, cofondateurs de François et Petit-Bourg, étaient des métropolitains arrivés à la Martinique en 1847 et 1860 respectivement et mariés à des Créoles ; B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 193 et 217 ; Ch. Schnakenbourg, *Usine du Galion*, p. 48 et 53.

187. Les données reproduites par E. Eadie, *Emile Bougenot*, p. 145-152, permettent de décompter 1.933 actionnaires pour l'ensemble des sociétés par actions, dont 1.122 possèdent 20 actions ou moins.

188. Rappelons que, pour permettre aux propriétaires d'habitations de la région de Pointe-à-Pitre de souscrire les actions qui leur avaient été réservées, Cail doit leur en avancer le montant, en espérant se rembourser ensuite sur les dividendes lors des premières campagnes ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 87, note 2. Inversement, à l'usine martiniquaise du François,

Enfin, les grands négociants de Saint-Pierre jouent un rôle décisif dans la création des usines martiniquaises, non seulement parce qu'ils constituent le principal groupe de souscripteurs d'actions des sociétés sucrières¹⁸⁹, mais aussi en soutenant celles-ci de leurs avances, en étant capables d'immobiliser pour cela plusieurs centaines de milliers de F, telles les maisons Ariès, la principale de la place, et Plissonneau, qui, à elles deux, contribuent pour 5 % à l'investissement initial total¹⁹⁰ ; il n'existe rien d'équivalent en Guadeloupe. Au total, même s'il n'est pas possible de mesurer exactement dans quelle proportion, il ne paraît pas douteux que le capital créole soit très largement majoritaire dans le financement de la naissance de l'industrie sucrière moderne à la Martinique.

*
* *

On constate donc que les sources et les modalités du financement de la création des usines diffèrent très sensiblement entre les deux îles. Les causes de cette situation sont anciennes et bien connues, aussi nous contenterons-nous de les évoquer rapidement. Deux facteurs explicatifs peuvent être avancés ici.

En premier lieu, le poids financier écrasant des commissionnaires de Saint-Pierre. Pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, ils servent d'intermédiaires pratiquement obligés pour l'essentiel des échanges entre les négociants métropolitains et les planteurs créoles, non seulement ceux de la Martinique elle-même, mais plus largement de toutes les îles alors françaises, y compris la Guadeloupe. Dans l'organisation du commerce français aux Petites Antilles, la place de Saint-Pierre joue ainsi le rôle fondamental de métropole-relais, ce qui favorise l'émergence d'un pôle local d'accumulation du capital dont les effets continueront à se faire sentir tout au long du XIX^e siècle, bien après que ce rôle ait pris fin. Au contraire, la Guadeloupe qui, jusqu'à la Révolution, doit faire transiter entre la totalité et une très grosse part de son commerce pour France par la Martinique, voit le peu de capital qu'elle pourrait accumuler sur place détourné vers l'île voisine, et s'en trouve fort dépourvue lorsque tombe l'Ancien Régime¹⁹¹.

il semble que les fondateurs n'aient eu aucune difficulté à faire souscrire 300.000 F d'actions aux planteurs fournisseurs de canne des environs ; J. L. Thomas, *Jean-François Cail*, p. 212. 189. E. Eadie, *Emile Bougenot*, p. 151.

190. En tout, elles ont fourni 1.842.000 F de crédits à quatre usines, mais nous n'en comptabilisons que 1.218.000 immobilisés dans un financement à long terme (Ariès 510.000 à Lamentin, 75.000 à Sainte-Marie et 206.000 à Trois-Rivières ; Plissonneau 427.000 à Rivière-Salée). Voir explications et justification de ce choix *supra*, note 2 sous tableau n° 4.

191. Sur tout ceci, voir J. Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'Exclusif » de 1763 à 1789*, Paris, PUF, 1972, t. I, p. 30-31 ; G. Rambert, *Histoire du commerce de Marseille*, t. VI, *Les colonies*, Paris, Plon, 1959, p. 262-270 ; Ch. Louis-Joseph, *L'esclave, le maître et le marchand. L'économie du sucre aux Antilles françaises (1730-1848)*, thèse de doctorat ès Sciences Economiques, dactylographiée, Grenoble, 1982, t. I, p. 204-211 ; R. Achéen, « Fondements historiques », dans *Encyclopédie Antillaise*, t. VI, *Economie*, Pointe-à-Pitre, Désormeaux, 1973, p. 156-159 ; Ch. Schnakenbourg, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790). Contribution à l'étude de la crise de l'économie coloniale à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat ès Sciences Economiques, dactylographiée, Paris II, 1973, p. 109-113.

La seconde cause de cette différence de la situation financière des deux îles réside dans leurs évolutions politiques très divergentes à l'époque révolutionnaire, dont les effets en Guadeloupe viennent aggraver considérablement ceux de près d'un siècle de dépendance commerciale. Les habitants-sucriers de l'île, pratiquement ruinés par la première abolition de l'esclavage, de 1794 à 1802, par le régime de Terreur instauré par Victor Hugues entre 1794 et 1798, et par leur émigration massive vers les îles anglaises voisines, doivent s'endetter lourdement après 1802 pour pouvoir reprendre leur activité, alors que ceux de la Martinique, « protégés » par l'occupation britannique pendant toute cette période, ne connaissent rien de tel et poursuivent leur activité à peu près « normalement »¹⁹². Par la suite, naturellement, au moment de la crise finale du système esclavagiste, sous la Monarchie de Juillet, et pendant la crise post-abolitionniste de la décennie 1850, les planteurs des deux îles connaissent en même temps les mêmes difficultés financières¹⁹³, mais le décalage initial demeure, et après 1860, lorsque vient enfin la reprise et le grand « boum » de la construction des usines, il y a encore des capitaux disponibles pour s'investir dans celles-ci à la Martinique, alors que les planteurs modernistes qui voudraient faire de même en Guadeloupe n'en ont pas les moyens et doivent presque immédiatement recourir à l'endettement.

Ainsi, par les sources et les modalités différentes de son financement dans les deux îles, le processus de modernisation de l'industrie sucrière accentue encore davantage la tendance à la divergence de leurs économies, déjà perceptible dès le XVIII^e siècle. Affaiblis par près de 150 ans de pénurie de capitaux, les fondateurs des usines de la Guadeloupe perdent très vite la maîtrise financière de leurs entreprises, avant de devoir, trois décennies plus tard, en abandonner la propriété et se retrouver pratiquement éliminés de la vie économique locale au début du XX^e siècle¹⁹⁴ ; au contraire, ceux de la Martinique, qui détiennent des ressources suffisantes pour financer l'essentiel de la création des usines, parviennent à en conserver la propriété pendant encore un siècle¹⁹⁵, et leurs descendants, aujourd'hui reconvertis à d'autres activités plus rentables, exercent toujours une influence considérable sur l'économie locale¹⁹⁶. A cet égard,

192. G. Lasserre, *La Guadeloupe*, t. I, p. 286-289 et 387 ; P. Butel, *Histoire des Antilles françaises, XVII^e-XX^e siècles*, Paris, Perrin, 2002, p. 239-245 ; F. Régent, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004, p. 293-298.

193. P. Butel, *Histoire*, p. 259-265 ; Ch. Louis-Joseph, *L'esclave, le maître et le marchand*, t. II, p. 302-316 ; Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 123-131, et *Disparition*, p. 265-268.

194. En tant qu'usinières, les Monnerot (Blanchet) disparaissent de la circulation après 1886, les Duchassaing (Zévallos et Duchassaint) et les de Chazelles (Marly) en 1901, Ernest Souques en 1901 à Beauport et 1907 à Darboussier, les Dubos (Courcelles et Gentilly), les Pauvert (Sainte-Marthe) et les de Saint-Alary (Gardel) vers 1920. Seules quelques familles de moindre importance, propriétaires de petites usines, parviennent plus ou moins à demeurer dans l'industrie sucrière jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, et les Bon-de Retz (Grande-Anse) jusqu'en 1963.

195. Rappelons à cet égard la structure du contrôle de la propriété des grandes habitations en 1960, telle qu'elle est reconstituée dans J. Benoist, *Types de plantations*, p. 148 : à la Martinique, 88,9 % par le capital blanc-créole local et 11,1 % par le capital métropolitain ; en Guadeloupe, 14,4 % par le capital local, 23,3 % par le capital béké martiniquais et 62,3 % par le capital métropolitain.

196. A ce sujet, voir M. Allen, « Sugar and survival : The retention of economic power by White Elites in Barbados and Martinique », dans M. Cross et A. Marks (éd.), *Peasants, plantations and rural communities in the Caribbean*, Guilford, University of Surrey, Leiden, Royal

la période d'industrialisation de la production sucrière, sous le Second Empire, marque donc, dans l'histoire économique et sociale comparée des deux îles, un tournant dont les effets se font sentir pratiquement jusqu'à la fin du XX^e siècle.

4. LES CONSEQUENCES DE LA CREATION DES USINES

La création des usines fait entrer l'économie sucrière antillaise dans l'ère industrielle. Après l'abolition de l'esclavage, dont elle constitue le prolongement économique et technologique naturel, elle représente le second grand tournant de l'histoire économique et sociale de la Guadeloupe et de la Martinique. Mais pour fondamental qu'il soit, ce « triomphe de l'usine »¹⁹⁷ ne saurait résumer à lui seul l'ampleur de la mutation subie par les deux îles. Les grands ouvrages classiques sur la révolution industrielle anglaise entre 1770 et 1840 (Karl Marx, Paul Mantoux, T. S. Ashton ...) ont montré que le phénomène ne se limite pas uniquement à la seule apparition de l'industrie moderne, mais que celle-ci entraîne derrière elle un bouleversement complet de toutes les structures économiques et sociales du pays.

Nous allons voir ici qu'il en va de même en Guadeloupe. Ce sont tout d'abord les anciennes structures de l'économie sucrière qui sont éliminées. La création des usines permet, en second lieu, la relance et la croissance de la production, mais favorise en même temps une très forte concentration industrielle et foncière. Enfin, elle offre aux affranchis de 1848 de nouvelles et réelles opportunités d'amélioration de leur existence.

4.1. L'élimination des anciennes structures de la production

Une fois l'esclavage aboli, les deux autres piliers de l'ancienne organisation de la production, les habitations-sucreries autonomes et les commissionnaires des ports, ne pouvaient évidemment que disparaître à leur tour tôt ou tard. Mais l'apparition des usines va encore accélérer le mouvement.

a) *L'élimination des habitations-sucreries*

Jusqu'à la fin des années 1850, l'influence de la création des usines sur les structures de l'activité sucrière guadeloupéenne demeure extrêmement limitée. En 1856, on ne compte encore dans tout l'Archipel que huit établissements pouvant être qualifiés d'*usines* ; il est vrai que, grâce à leurs équipements plus vastes et plus modernes que ceux « du père Labat », ils assurent déjà 18,6 % de la production totale de l'île¹⁹⁸, mais le nombre d'habitations concernées par leur existence, comme « adhérentes » fournisseurs de canne, est très faible, probablement pas plus

Institute of Linguistics and Anthropology, 1979, p. 202-262. G. Cabort-Masson, *Les puissances d'argent en Martinique*, Saint-Joseph, Ed. La VdP-Laboratoire AMEP, 1987, 289 p. Et M. Burac, « La grande propriété sucrière à la Barbade et à la Martinique depuis 1848 », dans GEODE Caraïbe, *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique, 1848-1998*, Paris, Karthala, 2000, p. 143-149.

197. Selon la belle expression de Pierre Léon.

198. Liste dans AOM, Gua. 149/974, liasse II, coupure du journal *La France d'Outre-Mer* du 13 janvier 1857 ; justification de leur production *infra*, point 4.2.a, tableau n° 5.

d'une quarantaine, représentant moins de 10 % de l'ensemble des « habitations rurales en canne à sucre » recensées alors¹⁹⁹. L'influence des usines sur le paysage sucrier guadeloupéen est d'autant plus limitée qu'elles ne survivent que difficilement dans un environnement peu favorable²⁰⁰, tandis que les habitations-sucreries « traditionnelles », revigorées par la création de la Banque de la Guadeloupe et ses prêts sur récolte, par l'énorme pression à la baisse exercée par l'administration sur les salaires des « cultivateurs » créoles à travers l'« organisation du travail », et par l'arrivée des premiers immigrants, sont encore à s'illusionner sur leur possible pérennité, au moins à moyen terme²⁰¹. Jusqu'au retournement de la conjoncture sucrière et sociale de 1857-58²⁰², ce sont toujours elles, et non les usines, qui constituent la norme organisationnelle de l'activité sucrière en Guadeloupe.

La reprise du mouvement de modernisation et d'industrialisation de la production, à partir de 1860²⁰³, opère un renversement complet du rapport des forces entre les deux groupes de producteurs. Désormais, ce sont les usines qui déterminent les conditions et les normes du fonctionnement de la filière, et les habitations-sucreries doivent s'aligner de gré ou de force. Or, elle ne le peuvent pas ; au-delà de ses explications conjoncturelles²⁰⁴ et climatiques²⁰⁵, importantes, certes, mais non déterminantes, la crise terrible qui frappe le vieux système « du père Labat » au cours de la décennie 1860²⁰⁶, et qui marque le commencement de sa

199. Selon le rapport de la commission gubernatoriale d'enquête de Mai 1853 sur les usines de l'ancienne Compagnie des Antilles, conservé dans AN, F12-6810, dossier « Sté des Usines Centrales de la Gpe », Bellevue compte alors six habitations-adhérentes, plus cinq autres qui se préparent à la rejoindre, Zévallos dix, plus deux prochainement, et Grande-Anse quatre ; pas d'information sur les autres usines, mais Marly avait sept adhérents avant l'Abolition, Duval cinq et Acomat quatre, tandis que Plaisance et l'Ilet ne manipulaient que leurs propres cannes. Au total, en reprenant tous les chiffres qui précèdent, on arrive, au milieu des années 1850, à un chiffre de 40 à 45 habitations ayant abandonné leur fabrication directe pour se convertir en simples plantations de canne vendant leur récolte à une usine. En 1855 et 1856, il y a en Guadeloupe 479 « habitations rurales en canne à sucre », manipulant ou non leur propre récolte ; *Statistiques coloniales*, années citées.

200. Voir la première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 26-29.

201. Sur ces illusions et sur l'apparente pérennité des habitations-sucreries « traditionnelles » dans les années 1850, Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 260-262.

202. L'année 1857 marque le retournement de la conjoncture sucrière et le début du mouvement long de baisse du prix du sucre (voir *infra*, note 204), et 1858 est celle de l'abandon de « l'organisation du travail » par l'administration coloniale ; Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 1, p. 101-107.

203. Le nombre d'usines modernes en activité en Guadeloupe passe de 5 en 1860 à 17 en 1871 ; première partie, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 46, tableau n° 1.

204. Après l'Abolition, le prix du sucre brut « bonne quatrième » (la qualité normalement produite par les habitations-sucreries « traditionnelles ») sur le marché de Pointe-à-Pitre avait d'abord commencé par augmenter lentement, atteignant ses sommets de 65 et 74 F par quintal en 1856 et 1857 respectivement. Il s'effondre en 1858 (54 F) puis, après un bref palier, de nouveau en 1862 (45 F) ; il demeure ensuite constamment en dessous des 50 F/ql jusqu'au début des années 1870, avant d'entamer une nouvelle phase de baisse. Série publiée dans *Annuaire de la Gpe*, 1931, p. 358.

205. Cyclone en 1861, sécheresse épouvantable en 1863 et 1864, très violent cyclone en 1865, pluies excessives en 1867, nouvelle sécheresse en 1872 ; sans oublier les conséquences de l'épidémie de choléra de 1865-66.

206. Le nombre d'habitations-sucreries « roulantes », qui, nous l'avons vu, *supra*, note 199, peut être estimé entre 420 et 430 au milieu des années 1850, passe à 411 en 1862 (pas de données intermédiaires), puis chute brutalement à 243 dix ans plus tard ; *Statistiques coloniales*,

fin, est bien d'abord la conséquence directe et immédiate de la création des usines.

Le processus d'élimination des habitations-sucreries sous la pression des usines passe essentiellement par l'immense « *gap* » technologique existant entre les unes et les autres. Employant les techniques les plus modernes de fabrication²⁰⁷, les usines produisent un sucre à 88° de polarisation, d'une qualité très supérieure à la vieille « bonne quatrième » coloniale, qui ne titre que 70 à 75 ° ; il donne donc un rendement au raffinage sensiblement plus élevé. A ceci s'ajoute le fait qu'il s'agit d'un produit relativement homogène, stable et s'altérant peu pendant le transport, alors que le sucre brut d'habitation, fabriqué selon des méthodes variables et incertaines, constitue un produit hétérogène, instable et subissant diverses altérations au cours du voyage ; il n'est donc pas surprenant que les raffineries métropolitaines en achètent de moins en moins, et uniquement en petites quantités pour compléter leurs approvisionnements²⁰⁸. La création des usines souligne donc cruellement l'obsolescence des habitations-sucreries²⁰⁹, les prive brutalement de leurs débouchés et leur ôte toute chance de survie au-delà de quelques années.

Un second facteur explicatif de l'élimination du système « traditionnel » par les usines réside dans le comportement de celles-ci sur le marché local du travail, désormais complètement libéralisé à partir de 1860, après l'abandon de « l'organisation du travail ». Pour se procurer la main d'œuvre industrielle et agricole dont elles ont besoin, elles n'hésitent pas à débaucher les « cultivateurs » créoles employés jusqu'alors sur les habitations-sucreries, aggravant ainsi le problème du « manque de bras » dont celles-ci souffraient de façon récurrente depuis l'Abolition²¹⁰. En même temps, les usiniers exercent une très forte pression sur l'administration en vue de recevoir, lors de l'arrivée des convois d'immigrants, proportionnellement davantage d'engagés que les planteurs « ordinaires », au motif que, fournissant une production supérieure, il est normal qu'ils bénéficient d'une main d'œuvre plus abondante. Et très vite, ils obtiennent satisfaction. Le principe d'égalité de la répartition des immigrants entre tous les demandeurs, qui avait été posé en 1855, dans les premiers temps de l'immigration, vole en éclat en 1859 ; jusqu'à la fin de l'arrivée des Indiens en Guadeloupe, la répartition des convois se fait, et dans des proportions qui vont croissantes, en fonction de l'importance de la

années citées. Elles fournissent 81,4 % de la production totale de sucre de la Guadeloupe en 1856 et 86,3 % en 1860 ; puis leur part tombe à 42,2 % en 1868 (pas de données intermédiaires) et 29,9 % en 1873 ; *infra*, point 4.2.a, tableau n° 5.

207. Mécanisation poussée, emploi généralisé de la vapeur, évaporation et cristallisation dans le vide, turbinage de la masse cuite...

208. Sur tout ceci, voir J. Fierain, *Raffineries*, p. 13-33.

209. En 1866, le maire de l'Anse-Bertrand note, à propos des habitations-sucreries qui sont trop éloignées de Beauport pour pouvoir y porter leurs cannes, que « les malheureux habitants qui fabriquent à leurs moulins sont très arriérés », et il n'hésite pas, quatre ans plus tard, à qualifier les quelques moulins à vent encore en activité dans sa commune de « chose vraiment déclassée » ; bull. agricoles, dans *GO Gpe*, 18 mai 1866 et 15 avril 1870.

210. Nous nous contenterons ici de signaler le problème, nous réservant d'y revenir plus longuement, *infra*, point 4.3.a.

production des engagistes, ce qui pénalise de plus en plus lourdement les habitations-sucreries²¹¹.

Privées de débouchés, manquant de main d'œuvre, incapables de se moderniser faute de capitaux et, de toutes façons, trop petites pour rentabiliser les investissements nécessaires, asphyxiées par la baisse des cours du sucre, à bout de souffle financièrement, les habitations-sucreries employant encore le système « du père Labat » n'ont plus d'autre choix, à partir de 1860, que d'abandonner celui-ci ; elles ont désormais davantage intérêt à vendre leurs cannes, même mal payées, à une usine plutôt que de poursuivre dans la voie sans issue de la fabrication directe²¹². Les usines jouent un rôle majeur dans cette évolution catastrophique, mais il serait inexact de leur en attribuer toute la responsabilité ; elles n'ont rien à voir avec les dimensions insuffisantes des habitations-sucreries, ni avec le manque de capitaux disponibles pour s'investir dans leur modernisation, elles sont affectées, elles aussi, par la pénurie relative de main d'œuvre dont souffre la Guadeloupe, surtout après l'épidémie de choléra de 1865-66 et ses 12.000 morts²¹³, et les causes principales de la baisse des cours du sucre se situent en France et non pas aux Antilles²¹⁴. Mais il est vrai aussi que c'est à travers leur création que se concrétisent les virtualités du désastre qui menaçait le système « traditionnel » depuis 1848.

On observe en effet que, dès qu'une usine entre en service dans une commune ou une région donnée de la Guadeloupe, toutes ou pratiquement toutes les habitations-sucreries des environs arrêtent presque immédiatement de manipuler leurs propres cannes pour se porter « adhérentes » de cette usine et lui livrer désormais toute leur récolte, pour peu qu'elle mette à leur disposition des moyens de transport adéquats²¹⁵. Ce ne sont pas seulement les plus petites, les moins bien équipées ou les plus mal entretenues qui prennent une telle décision, mais même celles qui, au cours des années précédentes, avaient pourtant fait de très importants efforts de modernisation pour pouvoir poursuivre leur fabrication directe. Ainsi Pierre-Ferrayre, à Port-Louis : équipée d'un moulin à vapeur, elle produit une moyenne de 142 tonnes de sucre par campagne au début de la décennie 1860²¹⁶, soit près de deux fois la moyenne des habitations-sucreries de l'époque ; il semble qu'elle poursuive sa politique de modernisation au cours des années suivantes, puisqu'en 1865 elle est citée parmi les 40 « usines particulières et installations à vapeur sans

211. Sur tout ce qui précède, voir des développements plus approfondis dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 4, p. 720-727.

212. Sur ce basculement des années 1860, Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 273-282.

213. Sur laquelle voir D. Taffin, « Un passager clandestin ? Le choléra à la Guadeloupe (1865-1866) », *BSHG*, n° 83-86, 1990, p. 3-45, particulièrement p. 40-42.

214. Lors de la campagne métropolitaine de 1856-57, au moment où les cours sont à leur apogée, la production de sucre de betterave n'est que de 83.000 tonnes pour une consommation de 165.000 tonnes ; en 1871-72, la production est passée à 324.000 tonnes et la consommation à 283.000 ; statistiques annexées à « Quelques points de repère sur l'histoire de la sucrerie française de betteraves et son environnement européen et mondial », *Sucrerie Française*, n° 97, Août-Septembre 1985, p. 396.

215. Sur ce problème du transport des cannes aux usines, voir *supra*, point 3.1.b.

216. Moyenne calculée sur les trois campagnes 1860 à 1862 ; description dans avis de mise en vente publié dans *Commercial*, 28 février 1863.

adhérents » les plus performantes de la Guadeloupe²¹⁷. Et pourtant, à la fin de la campagne 1866, elle s'engage à porter ses cannes à Beauport à partir de la récolte suivante²¹⁸. Autre exemple, celui des deux habitations bourboniennes Union, aux Abymes, et Paquereau, à Baie-Mahault ; bien qu'elles aient nécessité, quelques années seulement auparavant, un investissement très important²¹⁹, leurs propriétaires n'hésitent pas à se précipiter vers Darboussier dès le démarrage de cette usine, le premier pour s'engager comme adhérent²²⁰, le second pour lui louer son habitation comme simple plantation de canne²²¹.

Régionalement, le processus d'élimination des habitations-sucreries est très bref et très brutal ; en quelques mois, deux ou trois ans au maximum, les usines font littéralement le vide autour d'elles. Ainsi dans le Nord de la Grande-Terre, on comptait 47 habitations-sucreries fonctionnant sur les deux communes de Port-Louis et l'Anse-Bertrand en 1850²²² et encore au moins 22 dix ans plus tard²²³ ; Beauport commence à fonctionner en 1863 et inaugure son chemin de fer en 1865, et deux ans après, il n'en reste plus que cinq ou six seulement²²⁴. Dans la région de Pointe-à-Pitre, Darboussier allume ses feux pour la première fois le 4 avril 1869, et dès la fin de ce même mois, toutes les habitations de la plaine des Abymes, sauf deux, lui apportent déjà leurs cannes²²⁵ ; les deux dernières adhéreront l'année suivante. A Sainte-Anne, il y avait 31 habitations-sucreries en 1850 et 12 au moins en 1860 ; à la fin de la décennie, « la vapeur est maintenant, dans la commune, le moteur commun, et toutes les habitations rayonnent vers quatre centres de fabrication perfectionnés »²²⁶, Marly, Gentilly, Courcelles et Montmeim, les trois dernières, initialement bourboniennes, étant transformées en usines modernes en 1865, 1869 et 1870 respectivement. Au début des années 1870, les habitations-sucreries autonomes encore en activité se situent pratiquement toutes dans des régions relativement isolées et difficiles d'accès, telle la Côte-sous-le-Vent ou les Hauts de Marie-Galante, ou dans lesquelles il n'existe pas encore d'usine centrale susceptible d'absorber leurs cannes, comme

217. *Ibid*, 1^{er} juillet 1865, art. « Les usines à la Guadeloupe ».

218. *GO Gpe*, 17 août 1866, bull. agricole. Il n'est pas dit expressément qu'il s'agit de Pierre-Ferrayre, mais d'une habitation « très bien outillée et en très bon état de culture », ce qui correspond tout à fait à ce que nous savons par ailleurs. On apprend en outre, à la fin de 1866, qu'on construit un chemin de fer de 1.200 m pour relier Pierre-Ferrayre à Beauport ; *ibid*, 16 novembre 1866, id°.

219. 300.000 F pour Union ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865. Inconnu pour Paquereau, mais probablement autour des 200 à 250.000 F.

220. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 274, n° 48. Le contrat est du 6 octobre 1867, alors que la CSPAP est encore en cours de constitution et que l'usine n'allumera ses feux qu'en Avril 1869. C'est dire si les propriétaires de cette habitation sont pressés d'abandonner leur fabrication directe, alors que leur équipement bourbonien n'est en service que depuis 1864 ou 1865.

221. *Ibid*, vol. 297, n° 9, 8 décembre 1869.

222. AOM, Gua. Corresp. gle, registre n° 277, bull. annuel des cultures.

223. D'après tableau publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861. Il s'agit d'un minimum ; ce tableau n'enregistre que les habitations ayant demandé des immigrants, et il est probable qu'un certain nombre de celles alors encore en activité ne l'ont pas fait pour diverses raisons.

224. *Ibid*, 16 mars 1866 et 19 février 1867, bull. agricoles.

225. *Ibid*, 9 et 20 avril 1869, id°.

226. *Ibid*, 24 mars 1868, id°.

autour de Basse-Terre avant la création de Bologne (1875) ou de Capesterre jusqu'en 1884 (création de Marquisat) ; en Grande-Terre, par contre, les usines manipulent pratiquement toutes les cannes de l'île, et seules subsistent les rares habitations-sucreries trop éloignées d'elles pour pouvoir y porter leurs cannes²²⁷. On pourrait dire, en guise de conclusion des développements qui précèdent, que Souques a « tué » le père Labat.

b) L'élimination des commissionnaires des ports

Dans la première moitié du XIX^e siècle, il est extrêmement rare que les habitations-sucreries expédient directement elles-mêmes leur production en métropole²²⁸. Pratiquement tout le commerce des Antilles passe par l'intermédiaire de quelques dizaines de commissionnaires établis à Saint-Pierre et Pointe-à-Pitre, qui détiennent un quasi-monopole sur les importations et les exportations grâce aux facilités qu'ils offrent aux parties à l'échange en concentrant géographiquement et commercialement leurs transactions. Ils collectent et entreposent dans leurs magasins les sucres produits par les habitations, avant de les expédier à leurs correspondants métropolitains ou, plus rarement, de les vendre à un capitaine de navire en rade qui cherche un fret ; en sens inverse, ils reçoivent de leurs correspondants métropolitains ou, plus rarement, achètent à des capitaines de navires arrivés de France tous les approvisionnements nécessaires à l'activité des habitations, avant de les livrer fractionnés aux planteurs auxquels ils servent d'intermédiaire. En rémunération de leurs services, ils prennent une commission de 5 % sur le montant des opérations effectuées pour le compte des planteurs, et de 2,5 % sur celles effectuées pour le compte des négociants métropolitains. À côté de leur activité proprement commerciale, ces commissionnaires servent également de banquiers aux habitations-sucreries, auxquelles ils fournissent chaque année les avances de trésorerie nécessaires au démarrage de la campagne avant l'encaissement des premières recettes. Avec la tendance à la baisse du prix du sucre au cours des décennies 1820 et 1830, puis la crise finale du système esclavagiste, à partir de 1835, l'endettement des planteurs bondit, les taux d'intérêt exigés par les commissionnaires pour continuer à leur prêter explosent²²⁹. À la veille de l'Abolition, toute l'industrie sucrière antillaise est au bord de l'asphyxie financière²³⁰.

Contrairement, à ce que l'on pourrait supposer *a priori*, l'Abolition ne débouche pas, en tout cas pas immédiatement, sur la disparition de ces commissionnaires. Au contraire, et paradoxalement en apparence, elle semble tout d'abord les renforcer, en leur permettant de récupérer

227. Sur tout ceci, voir *ibid*, 18 janvier, 18 février, 18 mars et 15 avril 1870, *id*°.

228. Selon l'inspecteur des Finances Lavollée, envoyé en mission aux Antilles en 1839, seuls un très petit nombre de grands planteurs ont conservé des relations directes avec des négociants métropolitains ; P. Lavollée, *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*, Paris, Impr. Royale, 1841, p. 101.

229. Jusqu'à 16 %, et même 20 % pour les plus obérés ; *ibid*, p. 115 et 121.

230. Sur tout ce qui précède, A. Pérotin-Dumon, *La ville aux Iles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, p. 137-198 ; A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 107-122 ; p. Lavollée, *Note sur les cultures*, p. 98-105 ; F. Renouard de Sainte-Croix, *Statistique de la Martinique*, Paris, Chaumerot, 1822, t. II, p. 189-207 ; Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 125-127 et 159-160.

une bonne part de leurs créances sur les habitations-sucreries. En effet, l'introduction, par l'un des décrets du 27 avril 1848, du régime hypothécaire de droit commun et de la procédure d'expropriation forcée dans les vieilles colonies, où il ne s'appliquait pas jusqu'alors, permet aux négociants de faire saisir les habitations de leurs débiteurs, ou d'obliger ceux-ci à les vendre « volontairement » pour éviter la saisie. Ils bénéficient d'autre part du transfert massif effectué par les planteurs en faveur de leurs créanciers des sommes de l'indemnité allouée en 1849 aux anciens propriétaires d'esclaves pour les « dédommager » de leur « perte ». Au total, on peut estimer que l'endettement à long terme des habitations serait passé de plus de 100 millions de F en 1847 à 37 M en 1860, l'essentiel de la différence allant à leurs commissionnaires²³¹.

Cet assainissement brutal de leur situation financière permet aux commissionnaires de reprendre leurs activités une fois surmonté le choc de l'Abolition et de ses conséquences immédiates. Bien sûr, il est très probable qu'un certain nombre d'entre eux ont disparu en 1848 ou immédiatement après, balayés par la crise et la dépression post-abolitionnistes, mais ensuite, avec la reprise de la décennie 1850²³², il est probable que ceux qui ont survécu parviennent à tenir cahin-caha pendant encore une dizaine d'années. Car, finalement, leur ministère demeure toujours aussi indispensable après 1848 qu'avant dans les échanges entre les Antilles et l'extérieur, parce que la situation de fond qui justifiait antérieurement leur existence n'a pas changé fondamentalement : l'extrême dispersion économique et géographique des habitations-sucreries et la très faible production unitaire de chacune d'elles.

Dans ce domaine aussi, 1860 marque un tournant : le grand commerce de commission entre en décadence, avant de disparaître presque totalement à la fin du siècle. Nous devons à l'érudit guadeloupéen Jules Ballet, témoin contemporain de cette évolution, une analyse particulièrement pénétrante de ses causes et de ses mécanismes, dont nous nous inspirons directement dans les développements qui suivent²³³.

Cette disparition était « fatale », note-t-il ; le commerce de commission « ne répondait plus à une nécessité sociale ». Et il voit à cela quatre explications.

En premier lieu, rappelle-t-il, ce commerce « n'existait que parce que l'habitant à qui il (*le commissionnaire*) faisait des avances lui expédiait ses sucres, vendus par lui sur le marché de la Pointe-à-Pitre, par lui qui en encaissait le produit, ou expédiés en France à des négociants-consignataires, qui, à leur tour, mettaient argent et crédit à la disposition du commissionnaire de la Guadeloupe en lui permettant de maintenir son commerce ». Or, « le sucre brut des habitants ne s'exporte presque plus aujourd'hui »²³⁴.

231. Sur tout ceci, voir plus de précisions dans Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 265-267.

232. *Ibid.*, p. 259-262.

233. ADG, 2J 5, p. 161 et 219 ; jusqu'à la fin de ce point, nous nous abstenons de redonner cette référence.

234. En 1860, les exportations de sucre brut d'habitation se montent à 28.800 tonnes ; elles ne représentent plus que 13.000 tonnes en 1868, puis se stabilisent un peu en dessous de ce

Les mutations survenues dans l'organisation de la production sucrière constituent un second facteur de disparition des commissionnaires ; passés du statut de producteurs de sucre au rôle élémentaire de fournisseurs de matière première, les propriétaires d'habitations n'ont plus besoin d'eux. « Du moment que l'habitant est devenu un simple vendeur de cannes (*aux usines*), il n'avait plus de denrées à expédier au commissionnaire, qui, n'ayant plus le bénéfice de la vente de ces denrées, ne pouvait plus rester un simple bailleur de fonds, d'autant plus que, ne pouvant plus à son tour expédier des denrées à son consignataire de France, celui-là ferma sa caisse, parce que lui aussi, perdant tous les avantages de la vente qu'il effectuait, ne voulut pas rester un simple prêteur ».

Et ceci d'autant plus que, troisième raison, « l'habitant ... n'avait plus besoin de l'aide, parfois onéreuse, du commissionnaire, puisque la Banque lui donnait les moyens de faire face à ses frais de faisance-valoir », et à des taux d'intérêt (6% pour les prêts sur récolte) sans aucune commune mesure avec ceux, usuraires, qui lui étaient imposés avant l'Abolition.

Enfin, « le dernier coup lui (*au commerce de commission*) a été porté par la création de puissantes usines faisant des avances aux habitants et expédiant directement leurs produits hors de la colonie ». En effet, leur production unitaire étant suffisamment importante pour fournir aux transporteurs des chargements complets, elles peuvent adresser elles-mêmes leurs sucres à des consignataires métropolitains, qui se chargent de les revendre pour leur compte et leur avancent en outre, à des conditions certes coûteuses mais moins que celles qui pourraient être obtenues localement, une part plus ou moins conséquente de leur trésorerie²³⁵ ; dans ces conditions, elles ont « toutes les raisons de ne pas se servir d'un intermédiaire colonial ... devenu inutile et ... onéreux sans contrepartie ». D'autre part, sans doute pour pouvoir s'assurer un contrôle le plus étroit possible sur leurs fournisseurs de canne, les usines se transforment en banquier de leurs adhérents pour « les affranchir de l'obligation d'avoir désormais recours à des commissionnaires » ; non seulement elles se portent caution de leurs emprunts sur récolte auprès de la Banque de la Guadeloupe²³⁶, mais en outre, « elles paye(nt) leurs dettes et leur avance(nt) l'argent dont ils ont besoin » à 6 % d'intérêt²³⁷.

chiffre jusqu'en 1883 ; elles s'effondrent à partir de 1884 et cessent en 1902 ; tableau des exportations de la colonie depuis 1816, publié dans *Annuaire de la Gpe*, 1931, p. 358.

235. Pour Beauport et Darbousier, Souques passe successivement par Cail, la maison Moitessier et la Banque de Consignations (qui, par ailleurs, reçoit également les sucres de Lareinty, la plus grosse usine de la Martinique) ; Blanchet et Gardel expédient leur production à la maison Deville & Saint-Alary, de Marseille, à laquelle elles sont liées par des liens familiaux ; Ch. Schnakenbourg, *Darbousier*, p. 90-91, 101-102, 108-110, 138-140, 146-148 et 237-240 ; *Beauport*, p. 86-87 et 106-107 ; *Blanchet*, p. 23-25 et 32-36. Par contre, il semble que Grande-Anse continue d'utiliser les services de la maison pointoise Charles La Loge & Cie, conjointement à ceux d'un commissionnaire nantais ; *Industrie sucrière à M-G*, p. 76-77.

236. Ch. Schnakenbourg, *Darbousier*, p. 100.

237. Les développements qui précèdent sur ce dernier point ne proviennent pas des Mss Jules Ballet, mais de l'« Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », joint à AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, 26 septembre 1865. Il ne s'agit ici que de Beauport, mais nous verrons, *infra*, point 4.2.b, que ce qui y est dit s'applique également aux autres usines de la Guadeloupe.

Directement ou indirectement, la création des usines est donc bien à l'origine de l'élimination des commissionnaires, même si, naturellement, d'autres facteurs jouent également dans le même sens, en particulier la grande crise sucrière mondiale de la fin du XIX^e siècle. Dans le dernier quart de celui-ci, leur nombre diminue rapidement. A partir de 1874, l'*Annuaire de la Guadeloupe* publie régulièrement un « Etat général des patentés » de l'île : ils sont alors 40 (30 à Pointe-à-Pitre, 10 à Basse-Terre) qualifiés de « négociants », « courtiers » ou « commissionnaires »²³⁸ ; en 1885, on n'en compte plus que 23 (20 PAP, 3 BT) et en 1903, dernière année où l'information est donnée, 3 (2 PAP, 1 BT), ce qui correspond bien à l'estimation de Jules Ballet quelques années plus tôt²³⁹ : il ne reste plus en Guadeloupe que « deux ou trois grandes maisons (*de commission*) qui reçoivent en consignment les navires venant de l'extérieur ».

4.2. La concentration industrielle et foncière

a) Accroissement et concentration de la production

La première conséquence de la création des usines est évidemment un accroissement considérable de la production de sucre, ainsi qu'il apparaît dans le *tableau n° 5*. Au cours de cette brève période, un quart de siècle à peine, pendant laquelle s'accomplit l'industrialisation de l'économie sucrière guadeloupéenne, la production totale fait plus que doubler alors que celle des habitations-sucreries diminue de plus de moitié, et c'est bien sûr uniquement sur les usines, dont les tonnages sont multipliés par dix dans le même temps, que repose un tel résultat. Le sommet de 57.500 tonnes atteint en 1882 est plus de moitié plus élevé que le précédent record, 37.900 tonnes en 1834, à l'apogée du système « du père Labat ». Une évolution comparable se retrouve, naturellement, à la Martinique, qui connaît au même moment la même mutation structurelle de son industrie sucrière²⁴⁰. Inversement, dans les îles anglaises voisines, où ne sont pas créées d'usines modernes (Dominique, Grenade), la production ne cesse de décliner, avant de cesser totalement à l'extrême fin du siècle, une fois disparues les dernières habitations-sucreries²⁴¹.

238. Nous avons retenu ces trois qualificatifs qui semblent indiquer un statut social relativement élevé et un volume d'affaires relativement important ; par contre, les « marchands », « commerçants » et « détaillants », qui se rapportent plutôt au petit commerce, n'ont pas été inclus dans ce calcul.

239. Il achève la rédaction de ses manuscrits dans les toutes dernières années du XIX^e siècle (1898, 1899 ?).

240. Le maximum des exportations avant l'Abolition se situe en 1828, avec 33.300 tonnes. En 1860, à la veille du grand mouvement de création des usines, elles sont remontées à 31.800 tonnes (presque uniquement du sucre brut d'habitation). En 1889, à l'issue de ce mouvement, elles atteignent leur sommet du XIX^e siècle, avec 49.300 tonnes (distinction n. d. entre sucre d'habitation et sucre d'usine). Tableau des exportations de la colonie, publié dans *Annuaire de la Mque*, 1931, *in fine*.

241. Mêmes références que note 239 de la première partie ; *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 60.

Tableau 5
**Evolution et composition de la production de sucre de la Guadeloupe
de 1856 a 1882**

Campagne	Total Guadeloupe	Hab.-sucr.		Usines		Sources et obs.
		Prod. tonnes	% Gpe	Prod. tonnes	% Gpe	
1856	23.700	19.300	81,4	4.400	18,6	a
1860	32.900	28.400	86,3	4.500	13,7	b
1868	30.800	13.000	42,2	17.800	57,8	c
1873	35.800	10.700	29,9	25.100	70,1	c
1878	48.100	12.300	25,5	35.800	74,5	c
1882	57.500	13.100	22,8	44.400	77,2	d

Sources et observations

- a. Le chiffre de la production de chacune des huit usines en activité est donné dans AOM, Gua. 149/974, liasse II, coupure du journal *La France d'Outre-Mer* du 13 janvier 1857 ; quand le document donne une fourchette, nous avons retenu la médiane. Le chiffre de la production totale est celui des *Statistiques coloniales*, année citée. Celui relatif aux habitations-sucreries a été calculé par différence.
- b. Le chiffre de la production des usines est une estimation. Nous connaissons le volume de cannes manipulées par les quatre usines de la Sté des Usines Centrales de la Guadeloupe (Marly, Zévallos, Bellevue, Grande-Anse) ensemble = 31.400 tonnes ; rapport du gérant reproduit dans *Commercial*, 12 février 1862. Soit, à 9 % de rendement industriel, 2.826 tonnes de sucre, autant qu'en 1856. Nous supposons que les trois petites usines pour lesquelles nous n'avons aucune information (Plaisance, Duval, Acomat) ont également donné la même production qu'en 1856, soit 3 × 450 tonnes = 1.350 tonnes. Et nous savons enfin que celles de Houëlbourg et l'Ilet ont produit respectivement 150 et 100 tonnes en 1860 ; tableau publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861. Total de la production des usines = 4.426 tonnes, arrondi à 4.500. Le chiffre de la production totale de la Guadeloupe est donné par les *Statistiques coloniales*, année citée, et celui des habitations-sucreries a été calculé par différence.
- c. De 1868 à 1882, les chiffres retenus ici sont ceux des exportations, pour lesquelles la distinction entre les deux types de sucres est faite à partir de 1867 ; ils sont publiés dans *Annuaire de la Gpe*, 1931, p 358. Evidemment, pour chaque année prise individuellement, les chiffres de la production et des exportations ne coïncident jamais, mais la différence est généralement peu importante, et surtout cela ne change rien à la tendance générale, les deux séries évoluant rigoureusement de la même façon.
- d. L'année 1882 marque l'apogée de la production pour tout le XIX^e siècle.

Ce bond de la production puise à des sources très diverses. L'accroissement de l'espace cannier²⁴², l'élévation des rendements agricoles sur les habitations des usines, grâce à un début de mécanisation

242. La superficie cultivée en canne dans l'ensemble de la Guadeloupe, qui se situait entre 22 et 24.000 ha à la fin des années 1850, dépasse régulièrement les 42.000 ha au début de la décennie 1880 ; *Statistiques coloniales*, années citées.

des cultures²⁴³ et à l'emploi massif d'engrais²⁴⁴, une main d'oeuvre abondante fournie par l'immigration²⁴⁵, enfin les progrès considérables réalisés dans l'extraction et la fabrication²⁴⁶, constituent autant d'éléments qui interagissent réciproquement pour faire passer l'industrie sucrière guadeloupéenne de la situation quasi-désespérée qui était la sienne au lendemain de l'Abolition aux magnifiques résultats du début des années 1880²⁴⁷. Mais ces diverses interactions ne peuvent se produire que parce que l'outil industriel vers lequel elles convergent a changé non seulement de nature mais également de dimensions.

En effet, même modernisées, même avec une production unitaire qui double pratiquement au cours de cette période²⁴⁸, les habitations-sucreries sont trop petites pour pouvoir adopter toutes ces innovations, amortir leur coût et donc en retirer l'amélioration de compétitivité susceptible d'en résulter ; même les établissements bourboniens, qui, avec une moyenne de 257 tonnes, sont pourtant quatre à cinq fois plus gros qu'elles au milieu des années 1860, n'atteignent toujours pas la taille leur permettant d'envisager la modernisation intégrale²⁴⁹.

Par conséquent, l'industrialisation de la production sucrière antillaise passe nécessairement par l'établissement d'unités de grandes dimensions, et dont la capacité de production ne cesse de s'accroître. Les neuf usines en activité en Guadeloupe en 1860 donnent en moyenne 500 tonnes de sucre chacune, et la plus grosse d'entre elles, Zévallos, produit 1.500 tonnes ; en 1883, ces deux volumes sont passés respectivement à 2.050 tonnes de moyenne et 7.845 tonnes pour Darboussier, la première²⁵⁰. Plus significatif encore, l'écart moyen entre les deux groupes de producteurs ne cesse de s'accroître ; en 1860, l'usine est en moyenne 7 fois plus productive que l'habitation-sucrerie, en 1883, 17 fois plus.

243. Voir sur ce point la politique suivie par Souques sur ses usines dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 68. C'est surtout après le déclenchement de la grande crise sucrière, en 1884, et pour mieux résister à celle-ci, que cette politique va être développée ; *ibid.*, p. 154-156.

244. Les importations d'engrais de toutes natures, qui n'étaient encore que de 1.641 tonnes en 1847, passent à une moyenne annuelle de 2.389 tonnes dans les années 1860 puis de 4.186 tonnes deux décennies plus tard, et dépassent même les 9.000 tonnes à trois reprises jusqu'à la crise ; *Statistiques coloniales*, années citées.

245. Voir sur ce point les développements et les chiffres détaillés rassemblés dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 1, p. 122, et vol. 4, p. 878-883. Et tableau n° 8, *infra*.

246. Le rendement industriel (quantité de sucre extrait d'une tonne de canne) des habitations-sucreries « traditionnelles » se situe entre 5 et 5,5 % ; les usines centrales « de la première génération », celles de la Compagnie des Antilles par exemple, atteignent les 9 à 9,5 % ; celles, plus perfectionnées, créées dans les années 1860 obtiennent normalement entre 9,5 et 10 %, et peuvent parfois même dépasser ce chiffre ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

247. Plus de précisions dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 6, p. 1255.

248. Elle se situe en moyenne à 67 tonnes par habitation, en 1860, en comptant 420 sucres pour une production totale de sucre brut de 28.400 tonnes ; tableau n° 5, *supra*. En 1883, selon l'article et le tableau parfaitement documentés publiés par René Monnerot dans *Courrier*, 11 novembre 1884, 97 « sucres à feu nu » ont produit 11.633 tonnes de sucre « non turbiné », soit 120 tonnes par habitation.

249. Voir sur ce point Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 284-286, et, pour un exemple concret, *Blanchet*, p. 8-10.

250. Mêmes références que note 248.

La création des usines et l'industrialisation de la fabrication débouchent donc sur un énorme mouvement de concentration de la production, dont on peut se faire une idée à travers les données du *tableau n° 6*. Au début du XX^e siècle, quand s'achève le grand processus de modernisation, et une fois disparues les dernières traces du système « traditionnel », les 620 habitations-sucreries « du père Labat », maximum atteint avant l'Abolition, ont été remplacées par une vingtaine d'usines produisant deux fois plus qu'elles. C'est l'inévitable rançon du progrès technique, et elle ne se limite évidemment pas à la seule industrie sucrière antillaise. Dans la sidérurgie française, on est passé de 1.216 « forges » « traditionnelles » en 1846 à 129 hauts-fourneaux au coke en 1913, mais entre-temps, la production de fonte a été multipliée par dix²⁵¹.

Tableau 6

Evolution de la concentration de la production de sucre de la Guadeloupe entre 1860 et 1883

	1860 (a)	1883 (b)
Nbre total d'unités de production de toutes natures (usines + hab. sucr.)	429 (c)	117 (d)
Prod. totale de sucre de toutes qualités (Tonnes)	32.900	52.600
Premier producteur, % prod. totale	4,5 (e)	14,9 (f)
Dix premiers, prod. tonnes	4.854 (g)	31.794 (h)
% prod. totale	14,7	60,4
Premier décile, nbre d'unités	43	12
prod. tonnes	9.849	34.342
% prod. totale	29,9	65,3
Les 83 % moins productifs (i), nbre	356 (j)	97
prod.	19.753 (j)	11.633
%	60,0	22,1

Notes

- a. Source : *GO Gpe*, 1^{er} février 1861, tableau de classification des habitations en vue de la répartition des immigrants ; et notre tableau n° 5, *supra*.
- b. Source : tableau publié par René Monnerot dans *Courrier*, 11 novembre 1884.
- c. 9 usines + 420 habitations-sucreries.
- d. 20 usines + 97 habitations-sucreries. Ce dernier chiffre est incompatible avec ceux de 188 et 139 publiés par les *Statistiques coloniales* pour 1882 et 1884 respectivement (1883 n. d.), mais il est probablement aussi beaucoup plus proche de la réalité ; R. Monnerot, l'un des principaux usiniers de la Guadeloupe, était parfaitement à même d'être informé de façon fiable, alors que les chiffres de l'administration sont souvent approximatifs et en retard sur les phénomènes qu'ils sont censés décrire. Mais ils constituent une série continue sur un demi siècle, ce qui rend leur utilisation incontournable dans une étude d'évolution à moyen ou long terme, en supposant une proportion d'approximations et de

251. Passant de 522.000 à 5.207.000 tonnes ; J. Vial, *L'industrialisation de la sidérurgie française, 1814-1864*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, vol. I, p. 125 ; M. Pinson, « La sidérurgie française », dans « Sidérurgie et croissance économique en France et en Grande-Bretagne (1735-1913) », *Cahiers de l'ISEA*, t. 5, n° 158, 1965, p. 15-16 et 62-63.

retards à peu près constante d'un bout à l'autre de la période. Au contraire, le tableau de R. Monnerot est probablement plus exact, mais il est unique en son genre, ce qui n'autorise qu'une utilisation ponctuelle comme celle dont il est question ici. Il ne faut surtout pas raccorder ou comparer le nombre d'habitations-sucreries qu'il donne pour 1883 avec ceux reproduits antérieurement dans cette étude pour d'autres années et qui proviennent des *Statistiques coloniales*.

- e. Zévallos, 1.500 tonnes.
- f. Darboussier, 7.845 tonnes.
- g. Sept usines (Marly, Zévallos, Bellevue, Grande-Anse, Duval, Acomat, Plaisance) = 4.176 tonnes ; et trois habitations-sucreries (Trianon, MG = 250 t. ; Chabert et Gaalon, P. Canal = 228 t. ; et Changy, Cap. = 200 t.
- h. Par ordre d'importance de leur production : Darboussier, Blanchet, Beauport, Zévallos, Clugny, Duchassaing, Sainte-Marthe, Marly, Duval, Courcelles.
- i. Nous avons retenu cette proportion bizarre (un peu plus que les huit derniers déciles, ce qui, en pure logique statistique, n'a pas grand sens) parce qu'elle est celle représentée par les 97 habitations-sucreries sur les 117 producteurs de 1883 ; le tableau de R. Monnerot donne leur production en bloc, sans aucun détail sur sa répartition interne entre elles. En l'absence de logique statistique, ce choix repose au moins sur une logique économique : la distinction entre usines et habitations-sucreries.
- j. Calculé par différence sur la base des 286 habitations-sucreries dont il est fait état dans le document, en faisant l'hypothèse que les 420 – 286 = 134 qui n'ont pas demandé d'immigrants faisaient toutes parties des moins productives (= moins de 100 tonnes).

b) La concentration foncière et la constitution des latifundia sucriers²⁵².

Le processus conduisant à la constitution de grands domaines fonciers autour des usines est la conséquence mal maîtrisée des nécessités de l'approvisionnement en matière première de ces établissements de grandes dimensions, qui exigent de passer à leurs moulins des dizaines de milliers de tonnes de canne pour pouvoir rentabiliser les investissements énormes qu'ils représentent. Qu'elles soient créées comme centrales « pures », sans domaine propre, ou qu'elles possèdent dès le début une ou deux habitations, toutes les usines doivent nécessairement acheter l'essentiel de leur matière première à l'extérieur, à d'anciennes habitations-sucreries ayant abandonné leur fabrication directe pour se reconvertir en simples plantations de canne. Tel est le schéma théorique sur lequel reposait la création des usines modernes aux Antilles dans la conception de Paul Daubrée, son initiateur : la séparation entre la culture de la canne et la fabrication du sucre.

Mais très vite, les habitations vont se révéler incapables de jouer correctement le rôle qui aurait dû être le leur dans la nouvelle organisation de la production coloniale. A bout de souffle financièrement après avoir

252. Sauf indication contraire, nous nous contentons ici de reprendre et résumer des développements déjà consacrés à cette question dans les monographies de différentes usines dont nous avons retracé l'histoire antérieurement ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 51-76 ; Beauport, p. 73-79 ; Blanchet, p. 19-23 ; Bologne, p. 42-44 ; *Industrie sucrière à M-G*, p. 64-65. Voir également *supra*, point 3.1.b de cette seconde partie.

survécu tant bien que mal, plutôt mal que bien, depuis l'Abolition, elles sont généralement en mauvais état lorsqu'elles se portent adhérentes des usines ; leurs plantations sont insuffisantes et mal entretenues, leurs cannes de médiocre qualité, la main d'œuvre manque et l'argent fait défaut pour remédier à tout cela. Elles sont donc conduites à se tourner vers les usines pour qu'elles leur fassent les avances nécessaires à la relance de leurs cultures et à l'accroissement de leur production de canne ; ce que les usines leur accordent tout d'abord très volontiers, tant en raison de leurs besoins en matière première que pour éviter que ceux qui les sollicitent ainsi se tournent vers un concurrent.

Mais avec la baisse lente du prix du sucre, donc de la canne, et la dégradation pratiquement continue de la situation des habitations tout au long des années 1870, se met en place un redoutable engrenage qui conduit les usines à passer du stade des simples facilités de trésorerie, pratiquées jusqu'alors en faveur de leurs adhérents, à la prise en charge intégrale des problèmes financiers des planteurs. Elles leur accordent de nouvelles avances de faisance-valoir, leur procurent les moyens de payer les habitations qu'ils ont achetées à crédit, règlent à leur place les annuités de remboursement de leurs anciens emprunts au CFC, soldent pour leur compte leurs emprunts sur récolte à la Banque de la Guadeloupe, remboursent pour eux d'anciennes dettes à leurs commissionnaires et autres créanciers. Et tout cela, en faveur d'un nombre croissant de bénéficiaires. Très vite, c'est le dérapage. Les usiniers se retrouvent pris au piège de devoir accorder sans cesse de nouvelles avances à leurs fournisseurs pour les mettre en état de continuer à leur apporter des cannes, sous peine de voir ceux-ci, devenus totalement insolvables, abandonner purement et simplement leurs habitations ; ce serait la pire des situations, car les usines devraient alors reprendre et reconstituer à grands frais les plantations devenues vacantes, sauf pour elles à courir le risque de manquer de matière première, passer sous le seuil de rentabilité et ajouter ainsi des pertes industrielles aux pertes agricoles de leurs adhérents.

Ces errements se poursuivent donc pendant encore un certain temps, mais, vers le milieu de la décennie 1870, il apparaît qu'il n'est plus possible de continuer encore longtemps dans cette voie et accumuler ainsi des créances dont il est de plus en plus évident qu'elles sont définitivement irrécouvrables. Même en prenant directement en charge la gestion des habitations des adhérents les plus endettés, leur situation ne peut plus être redressée. La prise de conscience du caractère irréversible de leur endettement conduit donc les usines à changer complètement de politique à l'égard de leurs débiteurs défaillants ; elles font saisir leurs habitations, ou les laissent exproprier par le CFC ou d'autres créanciers avant de les racheter à bas prix.

Si l'on excepte quelques établissements dont les gestionnaires ont réagi plus tôt et plus vite face à la dérive débitrice de leurs adhérents, comme René Monnerot à Blanchet, c'est entre 1875 et 1883 que se situe le démarrage du grand mouvement de constitution des domaines fonciers des usines, mouvement qui s'accélère encore après 1884, en conséquence de la grande crise sucrière mondiale (*Voir tableau n° 7*). C'est une véritable confiscation de la terre dont on peut parler ici, au moins en Grande-Terre, où les usines contrôlent 19.395 ha, représentant 34,2 % de la superficie

totale de cette île en 1883²⁵³, et 25.857, soit 45,6 % en 1908²⁵⁴ ; à Marie-Galante, 26,9 % pour cette même dernière année. Si l'on déduit les régions impropres à la culture de la canne sur une grande échelle (Grands-Fonds, zones de palétuviers, extrême Nord et extrême Est de la Grande-Terre, zone des Bas de Marie-Galante), cela signifie que les grands domaines sucriers monopolisent, au début du XX^e siècle, probablement pas très loin des deux tiers de l'espace cultivable dans la première de ces deux îles et le tiers environ dans la seconde. La création des usines ne consiste pas seulement en une transformation de l'outil industriel et des processus de fabrication qui l'accompagnent, elle se traduit aussi par un bouleversement des structures foncières et par l'émergence de latifundia dont l'existence même empêchera la formation d'une véritable paysannerie en Guadeloupe²⁵⁵.

4.3. De nouvelles opportunités pour la génération de 1848

A partir de 1860, avec la fin de « l'organisation du travail », les « cultivateurs » créoles voient s'ouvrir devant eux une période d'un quart de siècle au cours de laquelle leur condition matérielle s'améliore très sensiblement. Les usines jouent un rôle essentiel dans cette évolution ; par ses répercussions sur l'activité économique générale de la Guadeloupe, leur création ouvre aux affranchis de 1848 des perspectives nouvelles en matière d'emploi et de promotion sociale.

a) Du salariat contraint au salariat choisi

Le salariat contraint est celui dans lequel se trouvent enfermés les « cultivateurs » créoles par « l'organisation du travail », instaurée par le décret du 13 février 1852 et renforcée par divers autres textes postérieurs, notamment le tristement célèbre « arrêté Husson » du 2 décembre 1857. Ramenés par la force sur les habitations et obligés de s'y employer à des conditions de travail et de rémunération fixées par les planteurs seuls, ils subissent jusqu'à la fin des années 1850 une énorme oppression/répression qui rend purement formelle la Liberté accordée en 1848.

Brutalement, entre 1859 et 1861, « l'organisation du travail » s'effondre, victime tout à la fois du tournant idéologique pris par l'administration, désormais convertie au libéralisme ; de la reprise de la baisse des cours du sucre et de la crise croissante du système « du père Labat », qui ne peut plus être sauvé, même par une compression supplémentaire des salaires ; du démarrage de l'immigration, qui introduit environ 15.000 travailleurs indiens et africains dans l'île entre 1854 et 1861 ; enfin et surtout, de la résistance acharnée et multiforme des « cultivateurs » créoles

253. La superficie totale des domaines des usines dont le siège industriel est situé en Grande-Terre (Darbous sier à Montmein dans le tableau n° 7) représente 20.656 ha ; mais il faut en déduire les habitations de Darbous sier situées de l'autre côté de la Rivière Salée, en Basse-Terre.

254. Même observation que note précédente, en partant de 29.823 ha.

255. Voir sur ce point la démonstration convaincante de M. F. Zébus, *Industrie sucrière et paysannerie* (en Guadeloupe), thèse de doctorat en Agronomie, INRA, s. d. (années 1980), 2 vol.

Tableau 7
La constitution des domaines fonciers des usines (a)

Usines	Mise en service			1875		1880		1883		1908		Sources et obs
	Année (b)	Nbre. d'hab.	Sup. ha	Nbre d'hab.	Sup. ha	Nbre d'hab.	Sup. ha	Nbre d'hab.	Sup. ha	Nbre d'hab.	Sup. ha	
Darboussier	1869	1	70	12	2.007	16	2.643	22	3.765	41	8.631	1
Beauport	1863	3	500	7	1.133	11	2.012	16	2.793	52	8.966	2
Bellevue	1845	0	—	0	—	3	700	4	832	—	—	2
Clugny	1863	0	—	4	640	8	1.242	11	1.732	—	—	2
Duval	1844	0	—	3	400	5	693	12	1.728	15	2.186	2
Blanchet	1864	2	325	8	1.345	10	1.641	10	1.641	12	1.981	3
Zévallos	1844	0	—	1	86	3	306	7	769	—	—	4
Sainte-Marthe	1863	3	323	—	—	11	1.607	11	1.607	17	2.305	5
Duchassaing	1862	3	419	5	615	8	1.179	9	1.293	—	—	6
Marly	1844	1	134	5	727	6	822	7	980	—	—	7
Gardel	1870	3	376	6	767	6	767	7	895	24	3.098	8
Courcelles	1862	1	313	3	566	5	780	6	964	11	1.460	9
Gentilly	1865	2	362	4	800	6	1.038	6	1.038	7	1.196	10
Montmein	1868	3	459	4	619	4	619	4	619	—	—	11
Marquisat	1884	9	1.844	—	—	—	—	—	—	10	2.086	12
Bonne-Mère	1863	1	232	3	362	4	412	4	412	?	?	13
La Retraite	1884	4	622	—	—	—	—	—	—	8	1.360	14
Bologne	1875	1	128	—	—	2	181	3	412	—	—	15
Grande-Anse	1845	0	—	7	1.048	7	1.048	7	1.048	16	2.332	16
Capesterre MG	1885	0	—	—	—	—	—	—	—	12	1.696	16

Sources et observations

- a. Nous considérons comme faisant partie du domaine d'une usine toutes les habitations exploitées en faire-valoir direct sous la responsabilité finale de son propriétaire, ou gérant, ou directeur général, qu'elles appartiennent en propre à l'usine, ou à son propriétaire, ou aux membres de sa famille, ou louées à des tiers à travers des baux de longue durée. Autrement dit, plus que le statut juridique, nous privilégions le critère économique ; peu importe à qui appartient une habitation, à partir du moment où son exploitation est contrôlée par l'usine et où celle-ci l'intègre dans l'organisation générale de sa production.
 - b. Pour les usines créées par étapes, l'année retenue est celle où elles commencent à fonctionner en usine bourbonnienne, parce que, nées alors sous le signe de l'intégration, c'est dès ce moment-là qu'elles entreprennent de se constituer un domaine foncier.
1. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p 269-272 ; les habitations prises en location par l'usine sont comprises dans ces chiffres.
 2. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p 123-131 ; habitations louées comprises. Beauport absorbe Bellevue et son domaine en 1891 et Clugny en 1901.
 3. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p 76-78 ; habitations louées comprises.
 4. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillioud, 25 septembre 1876, 10 juillet 1879, 14 juin et 17 juillet 1880, 2 juillet et 14 septembre 1881, 10 mai 1882, 11 juillet et 28 septembre 1883, 12 octobre 1885 ; habitations louées comprises. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble du domaine. En 1901, il s'étend sur 13 habitations et 1.425 ha ; *ibid*, le même, 11 décembre 1894, 13 mai 1898, 18 et 24 mars 1899. L'usine ferme en 1907 ; une partie du domaine est repris par Gardel et Sainte-Marthe, nous ne savons pas ce que devient le reste.
 5. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 12 mars 1862, et ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 690, n° 2, histoire de propriété de l'ensemble du domaine jusqu'en 1918 ; habitations louées comprises. Diverses imprécisions de dates entre 1871 et 1878 empêchent de connaître le nombre d'habitations et la superficie en 1875.
 6. Histoire de propriété de l'ensemble du domaine jusqu'en 1902 dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 595, n° 2 ; il ne semble pas que des habitations aient été louées. L'usine ferme en 1901, et son domaine, inchangé depuis 1883, est repris par Gardel.
 7. Histoire de propriété de l'ensemble du domaine jusqu'en 1895 dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 556, n° 7 ; il ne semble pas que des habitations aient été louées. L'usine ferme en 1894, et son domaine est repris par Gardel, partiellement en 1895 et en totalité en 1902.
 8. *GO Gpe*, 1^{er} février 1861 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 328, n° 59 ; vol. 333, n° 48 ; vol. 384, n° 35 ; vol. 441, n° 38 ; vol. 490, n° 22 ; vol. 557, n° 24 ; vol. 559, n° 19 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Graëve, deux actes du 19 septembre 1902. L'histoire de propriété de l'ensemble du domaine jusqu'en 1920 ne précise pas les dates d'acquisitions des habitations entrées dans celui-ci avant 1902. Nous ne savons pas si cette usine a ou non loué des habitations.
 9. AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 28 janvier 1867 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 295, n° 44 ; vol. 354, n° 63 ; vol. 386, n° 7 ; vol. 405, n° 11 ; vol. 422, n° 62 ; vol. 529, n° 51 ; vol. 538, n° 30 ; vol. 541, n° 36 ; vol. 547, n° 16 ; vol. 558, n° 4 ; vol. 585, n° 26. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble du domaine. Nous ne savons pas si cette usine a ou non loué des habitations.
 10. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 355, n° 48 ; vol. 360, n° 61 ; vol. 364, n° 44 ; vol. 365, n° 44 ; vol. 384, n° 29 ; vol. 409, n° 22 ; vol. 499, n° 27 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillioud, 31 mai 1895. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble du domaine. Nous ne savons pas si cette usine a ou non loué des habitations.

11. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 août 1869 et 6 juillet 1872 ; L. Guilliod, trois actes du 21 août 1874, 22 mars 1883. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble du domaine, pas d'habitations louées. L'usine est fermée en 1885 et transférée à Capesterre de Marie-Galante.
12. ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n° 16, histoire de propriété de l'ensemble du domaine jusqu'en 1883 ; vol. 294, n° 56 ; AOM Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 10 novembre 1887. Habitations louées comprises.
13. AOM Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873, 25 juin 1877, trois actes des 7 et 8 mars 1878, 26 avril 1879 ; habitations louées comprises. Impossible au-delà de 1886 ; le domaine compte alors 5 habitations et 592 ha ; *ibid*, le même, 31 août 1886. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble.
14. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 470, n° 37 ; vol. 497, n° 34 ; vol. 501, n° 8 ; vol. 514, n° 53 et 54 ; vol. 550, n° 2 ; vol. 569, n° 49 ; et dix micro-achats dans vol. 622 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 juillet 1883 et 16 février 1884. Pas d'histoire de propriété de l'ensemble du domaine ; habitations louées comprises.
15. Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p 43 ; pas d'habitations louées. L'usine ferme en 1886.
16. Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G*, p 65 et 67 ; habitations louées comprises.

Nota : Etablis avec davantage de précision et intégrant notamment les habitations louées par les usines toutes les fois que c'est possible, ces chiffres annulent et remplacent, lorsqu'ils sont différents, ceux publiés par nous dans notre étude sur *Darboussier*, p 70, note 105, et repris par la suite dans divers travaux postérieurs, notamment la première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p 82-83.

pendant plus de dix ans pour imposer « à l'usure » leur volonté de vivre librement. Progressivement, les condamnations pour « contraventions au régime du travail » diminuent, avant de disparaître complètement après 1870, les textes les plus répressifs ne sont plus appliqués, les affranchis sont enfin libres de leurs travaux et de leurs jours²⁵⁶.

En apparence, les usines modernes ne sont pour rien dans cette évolution. Celles créées avant 1848, et qui ont difficilement survécu à la crise post-abolitionniste, ne sont encore ni assez nombreuses ni assez grandes pour pouvoir exercer une réelle influence sur la société locale. Et la génération suivante apparaît, au début des années 1860, alors que « l'organisation du travail » a déjà définitivement vécu. Mais en réalité, il est question de recommencer d'en créer de nouvelles dès le milieu de la décennie 1850²⁵⁷, et cette perspective pèse lourdement sur le débat relatif au travail créole.

Ici, un détour par le milieu des planteurs s'impose. Il est loin d'être homogène et unanime. En cette seconde moitié des années 1850, la relative égalité dans la difficulté et la médiocrité qui existait depuis l'Abolition entre pratiquement tous les producteurs de sucre de la Guadeloupe commence à se fissurer, et deux groupes nettement distincts se forment alors. Dans le premier se trouve l'immense majorité de ceux qui s'illusionnent encore sur une possible survie du système « traditionnel » et continuent de s'y cramponner comme ils peuvent en espérant survivre le plus longtemps possible dans l'attente d'un miracle²⁵⁸. En face viennent un petit nombre de gens particulièrement dynamiques, qui ont compris qu'il n'y a plus rien à attendre des moulins « du père Labat » et que le seul moyen d'éviter la disparition totale de l'industrie sucrière antillaise réside dans sa modernisation intégrale et la création d'usines centrales ; après avoir développé leur production à des niveaux très supérieurs à ceux de l'époque esclavagiste, ils sont maintenant prêts à s'engager dans cette voie²⁵⁹. Or, ces deux groupes ont des intérêts directement antagonistes pour ce qui concerne l'accès à la main d'œuvre. On le voit bien, notamment, à travers certaines discussions au Conseil Général à propos des modalités de répartition des convois d'Indiens entre planteurs ayant demandé des immigrants, au moment de leur arrivée dans l'île ; malgré l'anonymat des

256. Sur tout ceci, voir des développements plus fournis dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 1, p. 50-113. Des analyses essentielles dans L. R. Danquin, *Difficile transition*, art. cit., *passim*, et « Modalités et processus de formation du marché du travail en Guadeloupe au lendemain de l'abolition de l'esclavage (1848-1875) », *Etudes Guadeloupéennes*, n° 7, 1995, p. 86-140. Voir également, J. Adélaïde-Merlande, « Le régime du travail. Coercition, modernisation, immigration », *Historial Antillais*, t. IV, p. 125-147. Sur les aspects plus proprement politiques de la question, J. P. Sainton, « De l'état d'esclave à l'état de citoyen. Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848-1850) », *Outre-Mers. Revue d'Histoire*, t. XC, n° 338-339, 2003, p. 47-82.

257. Voir première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 30-32.

258. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 273-279.

259. On le voit bien notamment pour quatre d'entre eux qui seront parmi les tous premiers à emprunter au Crédit Colonial les sommes nécessaires à une modernisation massive de leur fabrication. En 1860, juste avant que commence ce processus, leurs habitations-sucrieries produisent déjà trois à quatre fois plus de sucre que la moyenne : Victor Roussel à Trianon, 250 tonnes ; Aman Souques, à Beauport : 175 t ; Solange Monnerot et Paul Guy, à Blanchet, et Paul Dubos, à Courcelles : 150 tonnes ; *GO Gpe*, 1^{er} février 1861.

procès-verbaux²⁶⁰, il est clair qu'un débat oppose ceux qui souhaitent le maintien du principe d'égalité répartition entre tous les demandeurs, appliqué depuis le début de l'immigration, et ceux qui estiment que l'on doit tenir compte de l'importance de la production des habitations concernées²⁶¹. Et le même type d'opposition se retrouve à propos des « cultivateurs » créoles.

Il convient de se rappeler ici que « l'organisation du travail » a non seulement pour objet de briser la résistance des affranchis et de les contraindre à se salarier sur les habitations, mais également de renverser sur celles-ci un rapport des forces qui leur est tout à fait favorable. Depuis les années 1830 et l'arrêt effectif de la traite négrière, la Guadeloupe manque de bras, et l'Abolition n'a certes pas amélioré la situation à cet égard. Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, il ne s'est pas produit de « désertion » massive et généralisée des anciens esclaves libérés au lendemain de l'Emancipation, mais il demeure toutefois que quelques milliers d'entre eux ont définitivement quitté les habitations entre 1848 et 1852, aggravant ainsi les tensions qui se manifestaient déjà sur l'embryonnaire marché local du travail²⁶². Si la loi de l'offre et de la demande se met à jouer librement sur celui-ci, les « cultivateurs » seront alors en mesure d'imposer à leurs anciens maîtres une véritable concurrence sur les conditions de travail et de rémunération, ce que ceux-ci ne sauraient évidemment accepter, à la fois pour des raisons idéologiques²⁶³ et surtout économiques : déjà plongés dans une situation financière catastrophique, ils se trouveraient alors confrontés à une forte augmentation de leurs coûts et à un ralentissement sensible de la durée et du rythme du travail, leurs « cultivateurs » refusant, naturellement, de travailler dans des conditions indignes de leur nouveau statut d'hommes libres²⁶⁴.

« L'organisation du travail » a donc aussi pour objet de bloquer le fonctionnement normal des « lois du marché » et ainsi de maintenir la rémunération de la force de travail créole à un niveau aussi bas que possible, compatible avec la survie des habitations-sucreries « traditionnelles ». Pour la fraction la plus passéiste de la plantocratie, dont le conseiller privé Bonnet est le porte-parole auprès de la haute administration de l'île²⁶⁵, cette survie ne peut passer que par une pression sans cesse accrue sur les « cultivateurs » ; c'est à cette revendication que répond notamment « l'arrêté Husson » de 1857, du nom du directeur de l'Intérieur alors en fonction en Guadeloupe et qui est totalement acquis à leurs intérêts²⁶⁶.

260. « Un membre », « un autre membre », « le préopinant », « le membre qui s'était exprimé antérieurement » ; c'est seulement à partir de 1877 que les noms des intervenants sont indiqués dans les p. v.

261. Sur ce point, plus de précisions dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 4, p. 720-723.

262. Sur tout ceci, *ibid*, vol. 1, p. 20-34 et 50-60.

263. Elles concernent la place de la plantocratie dans la société locale. Les grands propriétaires, qui se sont vus imposer l'Abolition contre leur gré, pensent avant tout à prendre leur revanche, faire comme si rien ne s'était passé, revenir à une situation aussi proche que possible de celle « d'avant », bien montrer qu'ils sont toujours les *maîtres* ; voir à ce sujet *ibid*, vol. 6, p. 1274-1277.

264. Voir sur ce point les citations de divers hauts responsables de l'administration coloniale entre 1851 et 1853 reproduites dans *ibid*, vol. 1, p. 59, note 49.

265. *Ibid*, p. 69, 94 et 158.

266. *Ibid*, p. 92-99.

Mais à l'extrême fin de la décennie 1850, quand les planteurs « modernistes » s'engagent dans le processus devant conduire à l'industrialisation de la production sucrière, il apparaît que le maintien de « l'organisation du travail », en bloquant les « cultivateurs » sur les habitations, constitue un obstacle à leur projet, parce qu'elle s'oppose directement à la mobilité de la force de travail et donc aux possibilités de recrutement par les futures usines de la main d'œuvre qui leur sera prévisiblement nécessaire. Eux, au contraire, ont besoin de la concurrence, seule susceptible de leur assurer une « fluidité » parfaite du « facteur travail », et que leur apporte effectivement la fin de « l'organisation du travail », en 1859-61²⁶⁷.

*
* *

A partir du moment où démarre le processus de création des usines, on mesure vite ce qu'il apporte aux affranchis de 1848 : la substitution de la liberté réelle à la liberté formelle, en leur laissant la possibilité de *choisir* ; on passe du salariat contraint au salariat choisi. Par l'étendue de leurs domaines fonciers, le volume de leur activité, l'ampleur de leurs besoins de main d'œuvre et leur influence sur le marché du travail, les usines jouent un rôle majeur dans ce passage.

La liberté de choix dont jouissent désormais les « cultivateurs indigènes » dans leur vie professionnelle s'étend à trois domaines.

1. Tout d'abord, le plus fondamental de tous, le choix de se salarier ou non sur une habitation, et pour quelle durée. Bien sûr, ce choix est relativement limité ; le salariat fournit le revenu monétaire nécessaire à la vie familiale, et il est évidemment impossible de s'en passer totalement. C'est pourquoi, même au plus fort de l'immigration, les Créoles ont toujours formé la majorité des travailleurs dans l'agriculture guadeloupéenne en général, et dans la canne en particulier, ainsi qu'il apparaît dans le *tableau n° 8*.

On constate donc que les plaintes des usiniers et de leurs alliés sur la « désertion » des habitations par les Créoles²⁶⁸ sont très largement irrecevables²⁶⁹. Mais la quasi-fixité du nombre de ceux travaillant dans la canne, alors que la population « sédentaire » totale²⁷⁰ et l'emploi dans les cultures dites « secondaires » et vivrières²⁷¹ tendent au contraire à augmenter au cours de cette période, prouve à l'évidence que, au minimum,

267. Plus de précisions dans *ibid*, p. 111-112.

268. *CG Gpe*, SO 1880, p. 255, intervention Dubos ; p. 268-269, Le Dentu ; SO 1883, p. 123, rapport de la commission de l'immigration ; p. 141-142 et 179, Souques ; SO 1887, p. 691, Jean-Louis jeune ; SO 1888, p. 401-402, Souques.

269. On observe d'ailleurs qu'elles se situent toutes dans les années 1880, au moment où l'immigration est de plus en plus contestée ; elles ont donc d'abord pour objet de défendre l'institution. Ceci dit, nous verrons qu'il existe une très réelle pénurie de main d'œuvre en Guadeloupe au début de la décennie, et que ces plaintes ne sont pas entièrement injustifiées.

270. La population dite « sédentaire » ne comprend presque uniquement que des Créoles ; de 1865 à 1882, elle passe de 132.012 à 159.715 personnes ; *Statistiques coloniales*, années citées. *Nota* : les chiffres de 1861 à 1864, aberrants, ne peuvent être utilisés.

271. De 1861 à 1882, le nombre de travailleurs employés aux cultures « secondaires » passe de 4.969 à 9.408 et ceux dans les vivres de 10.788 à 23.171 ; *Statistiques coloniales*, années citées. Ce ne sont pratiquement tous que des Créoles.

Tableau 8

Repartition ethnique de la force de travail dans le canne de 1861 à 1882

	Nombre de travailleurs			% Créoles
	TOTAL	Immigrants	Créoles	
1861	44.009	13.023	30.986	70,4
1882	53.349	22.521	30.828	57,8

Sources : *Statistiques coloniales* et *Annuaire de la Guadeloupe*, années citées.

Nota : nous ne connaissons pas directement la répartition entre les deux groupes, mais tous les immigrants introduits dans l'île jusqu'à la fin des années 1870 sont destinés à la culture de la canne uniquement. Ce n'est qu'à partir de 1881 que certains d'entre eux sont affectés aux petits propriétaires et à la domesticité, mais en nombre si faible que cela ne change rien aux grandes masses. Pour connaître au moins approximativement le nombre de Créoles travaillant à la canne, nous avons donc procédé par différence à partir du chiffre total des immigrants.

Tableau 9

Evolution du statut juridique des travailleurs creoles de 1861 à 1883

	Contrats d'un an ou plus	A la journée	% journaliers
1861	14.276	41.932	74,6
1883	2.356	65.480	96,5

Source : *Annuaire de la Gpe*, statistique agricole.

Toutes cultures confondues ; pas de chiffres particuliers pour la canne seule.

le salariat dans la « grande culture » ne les attire que médiocrement. Pourtant, les usines ont d'énormes besoins de main d'œuvre pour leurs domaines fonciers et les salaires s'élèvent sensiblement jusqu'au début des années 1880²⁷², mais il existe manifestement une certaine proportion de la population active noire potentielle qui, chaque année, s'arrange pour ne pas aller sur les habitations.

Quand ils y vont, d'ailleurs, c'est toujours en évitant soigneusement de s'engager pour une longue durée, comme on le voit sur le *tableau n° 9*.

Le nombre encore relativement élevé d'engagements d'un an et plus en 1861 est de toute évidence une séquelle de « l'organisation du travail » et des textes répressifs de 1852 et 1857. Par la suite, il ne cesse de diminuer, le chiffre de 1883 constituant à cet égard le minimum de toute la série disponible ; il est probable que les 2.356 contrats comptabilisés alors concernent soit le petit personnel noir ou mulâtre d'encadrement (géreurs et économes) et de maîtrise (commandeurs, chefs d'atelier, conducteurs de travaux) sur les habitations, soit les ouvriers industriels permanents des usines. *A contrario*, cela signifie donc que pratiquement tous les ouvriers agricoles sur les domaines fonciers des usines sont des journaliers. « De nos jours, le cultivateur créole n'accepte plus la discipline de

272. Nous reviendrons sur ces deux points, *infra*, 4.3.b.

l'atelier, il n'accepte que le travail à l'entreprise, qui lui permet d'augmenter son salaire suivant ses forces et de travailler à sa guise », se lamente Emile Le Dentu, propriétaire de l'usine Bologne²⁷³ tandis que d'autres de ses collègues usiniers dénoncent le caractère irrégulier et peu suivi du travail fourni²⁷⁴, qui les oblige, disent-ils, à recourir à l'immigration.

Pour les employeurs, une telle attitude ne peut, évidemment, être que la conséquence de la fantaisie de ces travailleurs²⁷⁵. Mais en réalité, les interventions de certains usiniers lors des grands débats du début des années 1880 sur l'immigration montrent bien qu'ils sont tout à fait conscients des motivations profondes qui animent les « cultivateurs ».

Ce sont tout d'abord des considérations économiques. Les Créoles s'embauchent sur les habitations en fonction de leurs besoins, de la nature des tâches qu'on leur propose, du salaire qu'on leur offre²⁷⁶, et du temps dont ils disposent en fonction de l'état d'avancement de leurs propres travaux ; ils ne sont pas toujours disponibles au moment où les usines ont besoin d'eux²⁷⁷.

Mais la principale raison est évidemment d'ordre psychologique. Après deux siècles d'esclavage et dix ans « d'organisation du travail », les anciens affranchis rejettent le symbole même de ce passé haï que constitue l'habitation ; c'est en des termes pratiquement similaires que deux conseillers généraux que, pourtant, tout oppose décrivent, l'un, usinier blanc, « cette révolte contre tout assujettissement, cette passion d'indépendance absolue », qui leur font refuser le travail sur les grands domaines, tandis que l'autre, petit planteur nègre, évoque à ce sujet « un assujettissement dont il(s) ne veu(len)t plus »²⁷⁸. Et jusqu'au déclenchement de la grande crise sucrière, les usines seront impuissantes à retenir sur leurs habitations des proportions élevées de « travailleurs indigènes ». A Darbousier, au milieu de la décennie 1880, sur 1.284 travailleurs agricoles de toutes origines et tous statuts *fixés* sur les habitations, pas même le tiers sont des

273. *CG Gpe*, SO 1883, p. 123, rapport de la commission de l'immigration.

274. *Ibid*, SO 1880, p. 255, intervention Dubos : il n'est pas facile « d'obtenir du cultivateur créole, si bien doué par ailleurs, l'assiduité indispensable pour les travaux et les soins de toutes natures qu'exige une exploitation agricole » ; *ibid*, SO 1883, p. 181, intervention Souques : « On ne peut compter sur leur concours lorsqu'il s'agit d'un travail régulier ; aujourd'hui ils sont à la coupe des cannes, demain vous les verrez cassant des pierres sur la route ».

275. *Ibid*, p. 179, le même : « Le cultivateur créole, s'il fait beau, s'il fait sec, va au travail ; si le lendemain le temps a changé, c'est fini, il vous quitte ».

276. AOM, Gua. 27/258, bulletins économiques de Mars 1869 (Salaires élevés, « mais en temps de récolte, le propriétaire trouve une sorte de compensation dans l'accélération du travail »), Avril 1869 (« Toujours des salaires élevés, mais.. une grande ardeur au travail »), Mai 1869 (Travail « soutenu »), Décembre 1870 (Salaires élevés, mais « les cultivateurs indigènes... prêtent un concours assidu »), Février 1871 (Ils « redoublent de zèle »), Mars 1871 (Travail « très soutenu »), Avril 1871 (Salaires élevés, mais, « comme compensation, un emploi du temps plus régulier »), Mai 1871 (« Salaires élevés, mais grand entrain pour l'enlèvement de la récolte »), Novembre 1871 (Ils travaillent avec « assez de régularité »), Décembre 1871 (« Les salaires sont généralement élevés, mais le chiffre croissant de la production prouve qu'ils ne sont pas payés en pure perte »), Janvier 1872 (« L'élévation des salaires est compensée en partie par plus d'exactitude et d'entrain de la part des cultivateurs »), Mai 1872 (« L'ardeur au travail est grande »).

277. *CG Gpe*, SO 1880, p. 261, intervention Souques : les cultivateurs créoles « ne donnent qu'un travail essentiellement intermittent, parce qu'ils ont aussi leurs terres à cultiver ».

278. *CG Gpe*, SO 1880, p. 255, intervention Dubos ; SO 1883, p. 155, Jean-Louis jeune

Créoles (99 « casés » et 295 colons partiaires)²⁷⁹ ; si l'on ramène ces chiffres aux 4 à 5.000 journaliers travaillant habituellement sur le domaine de l'usine, on mesure mieux la répugnance de la population locale pour des situations lui rappelant sans doute un peu trop le temps de l'esclavage.

2. La liberté des « cultivateurs » créoles dans leur vie professionnelle concerne d'autre part le choix de leurs employeurs. Le moment où elle se manifeste avec le plus de force à cet égard se situe entre le démarrage et l'apogée du processus d'industrialisation de la sucrerie guadeloupéenne, dans les années 1860 et au début de la décennie suivante. Les multiples opérations de construction d'usines nouvelles, d'agrandissement et de modernisation des anciennes, d'expérimentation de nouveaux procédés de fabrication, de création de réseaux de transport des cannes jusqu'aux moulins²⁸⁰, mobilisent des masses considérables de travailleurs ; par exemple, les énormes travaux nécessaires pour la construction de Darboussier et l'établissement de son chemin de fer occupent près de 2.000 ouvriers pendant quinze mois²⁸¹. Naturellement, tous ces travailleurs ne peuvent être pris que sur les habitations voisines, dont l'activité s'en trouve complètement désorganisée²⁸² ; mais pour ces anciens esclaves, contraintes jusqu'alors de continuer à subir leurs oppresseurs, quelle extraordinaire sensation de libération ce doit être de pouvoir partir gagner sa vie ailleurs ! Par la suite, quand les nouveaux établissements industriels commencent à fonctionner, les « cultivateurs » quittent en masse les habitations-sucreries pour les domaines des usines, qui offrent de meilleurs salaires²⁸³, ou abandonnent les travaux agricoles pour s'embaucher comme ouvriers industriels²⁸⁴.

Bien sûr, il s'agit là d'une situation exceptionnelle, qui ne dure guère plus d'une dizaine d'années, et dont la nature exceptionnellement favorable

279. Voir tableau n° 58 dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 4, p. 882. Sur le contenu de ces deux statuts, voir E. Légier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 21-22 et 51, et J. Adelaide-Merlande, *Mouvement ouvrier*, p. 27-28 et 31, mais dans tous les cas, ceux qui s'y engagent sont dans une situation de grande dépendance envers leur employeur.

280. Sur ce moment et ces différentes opérations, voir notre première partie, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 33-44.

281. Plus de détails dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 30.

282. Pas d'exemple guadeloupéen précis pour cette époque, mais on peut apprécier les conséquences de la construction de l'usine Bassignac, à la Martinique, sur les habitations environnantes, dans AOM, 118 AQ 364, AG des actionnaires de Février 1885 (jour n. d.) sur l'exercice 1884. Ces habitations, note le rapport du Conseil de surveillance, ont donné des pertes alors qu'elles étaient bénéficiaires les années précédentes, ce qui s'explique « par la pénurie de bras provoquée par l'installation même de l'usine ... On pouvait s'y attendre, si l'on réfléchit à la main d'œuvre considérable nécessitée par l'érection de l'usine et par l'établissement des voies ferrées, et à la désorganisation qui devait en résulter pour le personnel travaillant sur ces propriétés. Elles avaient la quantité de bras suffisante pour cette culture de dix-huit mois de la canne, ... mais la privation d'un grand nombre de journaliers leur a été fatale. En 1883, l'enlèvement de la récolte a été entravé et ... tous les travaux » pour la campagne suivante « ont éprouvé de longs retards ». Cinq habitations engagées à l'usine n'ont pu fournir ensemble que 1.000 tonnes de canne, « alors que l'étendue des surfaces cultivées permettait d'espérer 1.800 ». Sur une autre habitation voisine, le propriétaire a été « abandonné ... par ses journaliers, et ses cultures ont diminué de moitié ».

283. AOM, Gua. 27/258, bulletins économiques de la direction de l'Intérieur de Janvier, Février et Décembre 1870, Janvier 1871.

284. *Ibid*, bulletin d'Avril 1870.

aux anciens affranchis est encore renforcée par les conséquences démographiques gravissimes de l'épidémie de choléra de 1865-66²⁸⁵, qui transforme le manque de main d'œuvre en une véritable pénurie. Mais jusqu'au déclenchement de la grande crise sucrière mondiale, en 1884, les travailleurs créoles demeureront totalement libres du choix des habitations sur lesquelles ils s'embauchent, et de celui d'en changer tout aussi librement²⁸⁶.

3. Enfin, cette liberté de choix s'étend également à la nature du travail qui leur est proposé. Les Créoles n'hésitent pas à refuser les tâches qui ne leur conviennent pas²⁸⁷ et que, pour cette raison, les usines imposent aux immigrants : les plus pénibles, les plus sales²⁸⁸, les plus dangereux²⁸⁹, ou simplement les plus astreignants²⁹⁰.

b) L'élévation du niveau de l'emploi et des salaires

Indépendamment de ses causes politiques et sociales propres, un autre facteur joue un rôle déterminant dans la liberté de choix dont jouissent les « cultivateurs » créoles jusqu'en 1883 : la pénurie relativement sévère de main d'œuvre qui affecte structurellement la Guadeloupe au même moment ; cette situation accroît considérablement leur pouvoir de négociation face à leurs employeurs et leur permet même d'imposer à ceux-ci des conditions d'emploi et de rémunération que, en d'autres circonstances ils n'auraient certainement pas acceptées²⁹¹.

La création des usines modernes entraîne en effet de très importantes répercussions dans le domaine de l'emploi et modifie profondément le

285. Elle fait officiellement 11.939 morts sur 149.407 habitants, en réalité probablement beaucoup plus, tant est manifeste le sous-enregistrement des décès dans certaines communes ; D. Taffin, *Choléra*, p. 31-33.

286. Tout ce que nous avons observé précédemment à propos de leur liberté de s'engager ou non s'applique bien évidemment ici aussi, et sur la base des mêmes références. La difficulté de retenir les Créoles sur les habitations est telle qu'au début de 1884, Souques, qui gère alors quatre usines en Guadeloupe, décide que « chacun des ... ouvriers qu'il emploie et qui aura fait cent journées de travail pendant l'année, touchera, outre son salaire déjà payé, 10 % de la somme totale » ; *Courrier*, 1^{er} avril 1884. Mais avec le déclenchement de la crise, quelques semaines plus tard, il est probable que cette promesse n'a pas été tenue, ou, sinon, très peu de temps.

287. *CG Gpe*, SO 1880, p. 254, intervention Dubos : « Il est sur les habitations des services auxquels le Créole ne veut pas s'astreindre, certains travaux qu'il refuse d'exécuter le plus souvent, et que, pour ce motif, celui qui ... prend des Indiens le fait toujours parce qu'il ne peut s'en dispenser ». *Ibid*, SO 1883, rapport Le Dentu : « Certains travaux indispensables à l'agriculture lui répugnent ; il choisit son travail ».

288. *JO Gpe*, 8 avril 1890, c. r. de la séance de la Chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre du 29 mars 1890, spécialement consacrée à l'immigration, interventions Boureau et Pauvert : « Les Créoles ne veulent pas sortir le fumier des parcs, ils ne veulent pas le mettre aux pieds des cannes, ils ne veulent pas garder les animaux ».

289. A Zévallos en 1859, un Indien qui nettoyait le générateur est asphyxié par des émanations mortelles ; AOM, Gua. 180/1116, rapport mensuel du commissaire à l'immigration du 10 septembre 1859.

290. Comme, par exemple, « pourvoir à la nourriture des animaux » le dimanche ; *CG Gpe*, SO 1889, p. 526, intervention Souques.

291. Les Créoles « n'acceptent que des salaires élevés, (et) il faut bien les leur octroyer, car leurs services sont nécessaires » ; AOM, Gua. 27/258, bulletin économique de Juillet 1869.

fonctionnement du marché du travail, particulièrement sur les habitations. *A priori*, pourtant, il n'aurait pas dû en aller ainsi. Dans la nouvelle organisation de la production sucrière antillaise telle qu'elle est conçue au milieu du XIX^e siècle par l'ingénieur Paul Daubrée, le « père » de ce système, les usines sont complètement séparées de la culture de la canne. Elles n'ont pas de domaine foncier, et il n'est normalement pas prévu qu'elles en aient un. Ce sont des établissements purement industriels, qui achètent à l'extérieur toute leur matière première. Donc, normalement, les anciennes habitations-sucreries, lorsqu'elles arrêtent leur fabrication directe pour ne plus se consacrer qu'à la seule culture de la canne, devraient disposer de suffisamment de main d'œuvre pour celle-ci, puisqu'elles peuvent même théoriquement reconvertir aux travaux des champs les ouvriers employés antérieurement au moulin. Elles manipulaient jusqu'alors elles-mêmes leurs cannes, elles les apportent maintenant à une usine ; en termes d'emploi agricole, l'opération devrait en principe être neutre.

Mais en pratique, l'effondrement des habitations-adhérentes et leur reprise par les usines qui les exploitent désormais comme simples plantations en faire-valoir direct rendent très vite caduc le schéma initial. La constitution de grands domaines fonciers par les usines n'est pas neutre pour ce qui concerne le volume de l'emploi. Il ne s'agit pas ici du simple remplacement d'un propriétaire par un autre, avec le même nombre de travailleurs se succédant un pour un aux mêmes postes pour y produire la même quantité de cannes. Au contraire, l'entrée d'une habitation dans la propriété usinière se traduit inévitablement par un accroissement de la production, et donc de l'emploi. On peut expliquer cette tendance en invoquant trois ordres de facteurs.

- 1) L'importance des besoins en matière première des usines, qui manipulent entre 10 et 15 fois plus de canne que les anciennes habitations-sucreries²⁹² et en absorbent des tonnages sans cesse croissant²⁹³. Avec les investissements considérables qu'elles représentent, il est impensable, sauf accident climatique, de laisser leurs capacités de broyage sous-employées, en tout cas pas parce que la main d'œuvre a manqué pour produire la matière première nécessaire à une utilisation optimale des équipements ; rien de comparable à cet égard avec une habitation-sucrerie traditionnelle, dont le matériel est amorti depuis longtemps et qui, si elle manque de canne, arrête tout simplement sa fabrication, sans d'ailleurs nécessairement perdre pour cela davantage d'argent que si elle la poursuivait. Dans le cas d'une usine moderne, il faut absolument de la canne, et, pour la produire, recruter toute la main d'œuvre dont on a besoin, quel qu'en soit le coût.
- 2) Le rythme étroitement saisonnier de la fabrication. Le calendrier des travaux est avant tout déterminé par l'alternance des saisons,

292. Une habitation-sucrerie moyenne produisant 75 tonnes de sucre manipule 1.300 à 1.500 tonnes de canne par campagne ; *supra*, note 18 de cette partie. En 1883, chaque usine a passé en moyenne 22.000 tonnes de canne à ses moulins ; tableau publié par R. Monnerot, dans *Courrier*, 11 novembre 1884.

293. Environ 175.000 tonnes en 1865, 300.000 en 1871, 360.000 au moins en 1875 et 450.000 en 1883 ; *ibid*, *id*°, et *supra*, notes 23 à 25.

caractéristique du climat antillais ; la canne se récolte pendant la saison sèche. Les usines allument donc généralement leurs feux dans la seconde quinzaine de Janvier pour les éteindre au plus tard à l'extrême fin Juin ou dans les tous premiers jours de Juillet. Par contre, il n'est pas rare que les habitations-sucreries traditionnelles étendent leur campagne de fabrication sur sept ou huit mois, parfois même jusqu'en Octobre, en pleine saison des pluies, à cause des multiples difficultés auxquelles se heurtent depuis toujours les vieilles méthodes « du père Labat » : irrégularité du vent, difficultés d'approvisionnement en combustible (la bagasse sèche), main d'œuvre insuffisamment nombreuse pour pouvoir mener de front les travaux de la culture et ceux de la fabrication, etc. Mais une usine ne peut absolument pas faire de même, en raison, ici aussi, de l'importance des investissements qu'elle représente et de la nécessité d'utiliser pleinement sa capacité chacun des jours d'activité, sous peine de perdre très vite de l'argent. Or, à la différence de la betterave, la canne ne peut pas être stockée ; une fois coupée, elle doit impérativement être fabriquée dans les 24 heures avant de commencer à fermenter. Les usines travaillent donc à flux tendus, ce qui les conduit, sauf récolte exceptionnellement abondante²⁹⁴, à exiger de leurs fournisseurs une très forte concentration dans le temps de leurs approvisionnements ; on n'imagine pas Darbousier laissant ses feux allumés jusqu'en Septembre, avec toutes les dépenses que cela suppose (charbon, graisse, noir animal, personnel saisonnier, etc.), pour passer seulement 100 tonnes de canne par jour à ses moulins, en attendant que ses adhérents aient pu trouver suffisamment de salariés pour achever leur coupe, alors que sa capacité se situe autour des 500 tonnes. Par la nature strictement saisonnière de leur activité, les usines génèrent donc de très gros « coups de feu » en matière d'emploi agricole au moment de la récolte, là où les habitations-sucreries pouvaient au contraire moduler davantage dans le temps leur demande de main d'œuvre. Le passage de la fabrication de celles-ci à celles-là entraîne donc l'apparition de besoins supplémentaires en forces de travail.

- 3) La reprise par les usines des domaines de leurs anciens adhérents ruinés ou expropriés. Ces habitations sont généralement en mauvais état parce que leurs propriétaires, à bout de souffle financièrement, n'avaient plus les moyens de faire face à toutes les dépenses de faisance-valoir ; les plantations sont insuffisantes et mal entretenues, les cannes de médiocre qualité et la main d'œuvre n'est pas assez nombreuse. Pour les remettre en état de produire toute la canne qu'elles en attendent, les usines doivent donc dépenser beaucoup d'argent (reconstituer les plantations, acheter des animaux,

294. Ainsi à Darbousier lors de la campagne 1872. En raison de l'afflux de nouveaux fournisseurs, l'usine, prévue au moment de sa création pour travailler 60.000 tonnes de canne sur 20 semaines, en reçoit 75.000 ; pour pouvoir les fabriquer toutes, Souques décide de prolonger la campagne de quatre ou cinq semaines, mais on sent bien au ton de son rapport que c'est manifestement à contrecœur ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 18 mai 1872, p. v. de l'AG du 24 avril.

des instruments de culture et des moyens de transport, parfois même reconstruire les bâtiments) et surtout embaucher des travailleurs agricoles ; de là une demande supplémentaire de main d'œuvre, qui va ensuite en s'accroissant au cours des campagnes suivantes, au fur et à mesure que la production de ces habitations se développe.

*
* *

Pour satisfaire leurs besoins croissants, en forces de travail, les usines s'adressent tout d'abord à l'immigration, dont elles deviennent progressivement les principales puis les seules bénéficiaires²⁹⁵ et qui fournit la totalité de l'accroissement du nombre de travailleurs de la filière sucrière entre 1861 et 1882²⁹⁶. Mais ce recours à la main d'œuvre étrangère ne permet toutefois pas de résoudre entièrement le problème, tant quantitativement²⁹⁷ que qualitativement²⁹⁸, et son coût est en outre plus élevé que celui des Créoles²⁹⁹.

Par conséquent, les usiniers doivent bien continuer à recruter des « cultivateurs indigènes », soit pour effectuer des travaux qui ne peuvent être confiés aux immigrants, soit pour pouvoir faire face à un surcroît d'activité au moment de la récolte³⁰⁰. Mais, outre la répugnance à s'engager sur les habitations dont font preuve les Créoles, c'est toute la Guadeloupe qui souffre de manque de main d'œuvre au cours de ce quart de siècle³⁰¹. Il s'en suit une lente augmentation des salaires, qui, pour les « cultivateurs » payés à la journée sur les habitations, passe d'une fourchette de 0,70/0,80 à 1 F à la fin des années 1850 à 1,25/1,50 en 1875, 1,80 F cinq ans plus tard, et probablement plus de 2 F à la veille du déclenchement de la grande crise sucrière mondiale de 1884. En même temps, la durée quotidienne du travail sur les habitations tend à diminuer ; de dix heures dans les années 1850, elle serait tombée à sept au début de la décennie

295. Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 6, p. 1256-1261 ; la part des usines dans la répartition des convois, qui tournait autour des 30 à 40 % au début de la décennie 1860, dépasse les 50 % dix ans plus tard et atteint les 100 % pour le dernier convoi, celui arrivé en 1889.

296. Voir tableau n° 8, *supra*.

297. On voit, dans *ibid*, *id*^o, que, même si leur proportion tend à augmenter, les Indiens demeurent constamment minoritaires pendant toute la période.

298. Les Indiens sont des êtres déracinés, marginalisés, soumis à un statut infériorisant, affaiblis par des conditions de vie et de travail proches de l'esclavage, souvent maltraités et dont, pour toutes ces raisons, la productivité est très faible. D'autre part, leur manque de qualification dans le travail de la canne fait que toutes les tâches ne peuvent pas leur être confiées ; on ne leur donne que les travaux les plus pénibles et les moins qualifiés, ceux que les Créoles refusent absolument de faire. Enfin, l'immigration présente le défaut d'une très grande rigidité et d'une absence totale d'adaptabilité aux exigences à court terme de la production ; pour les usines, la main d'œuvre immigrée offre l'avantage d'être fixée sur les habitations et disponible à tout moment de l'année, mais en contrepartie, elle est insuffisante pour pouvoir répondre d'une semaine sur l'autre aux gros « coups de feu » de la campagne. Sur tout ceci, voir Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 4, chap. XV, p. 804-922.

299. *Ibid*, vol. 6, p. 1264-1267.

300. *CG Gpe*, SO 1880, p. 257 et 260, interventions Dubos et Souques.

301. Sur l'évolution et les fluctuations de la conjoncture du marché guadeloupéen du travail entre 1860 et 1884, voir des développements plus complets dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 1, p. 134-141.

1880. Pour les « cultivateurs » créoles, cette époque est marquée par une considérable amélioration de leur niveau de vie.

c) *Des possibilités de promotion sociale*

Pour certaines catégories de travailleurs créoles, la création des usines leur permet non seulement d'améliorer leur niveau de vie, mais aussi de s'élever socialement, par les possibilités de promotion qu'elles leurs offrent. Ceci ne concerne toutefois qu'une minorité.

1. *L'accès à un emploi industriel*

Nous sommes mal renseignés à ce sujet. Même l'importance numérique de cette main d'œuvre nous échappe ; nous ne pouvons parvenir qu'à une estimation. L'information la plus ancienne que nous possédions à cet égard est donnée par un tableau établi par le Syndicat des fabricants de sucre pour la moyenne des années 1889-93, selon lequel les 19 usines alors « fumantes » en Guadeloupe emploieraient toutes ensemble 5.000 ouvriers environ « par 24 heures »³⁰². Comme on est alors en pleine crise sucrière mondiale et comme, depuis 1884, date du début de la crise, quatre usines ont fermé, il est peu probable que ce chiffre ait pu augmenter entre-temps ; ce serait plutôt même le contraire. Mais en l'absence de toute autre indication, conservons-le comme un ordre de grandeur vraisemblable de l'emploi industriel des usines pendant la récolte vers 1880 ; dans l'intercampagne, on peut le réduire des deux tiers.

Mais sur ce nombre, seule une faible partie des personnels concernés bénéficie réellement d'une promotion. Ce sont les ouvriers employés à l'année, y compris pendant l'intercampagne, ainsi que ceux embauchés pour la durée de la récolte seulement mais détenteurs d'une spécialité particulière ou d'une qualification « pointue ». Ceux-là constituent « l'élite des travailleurs », jouissant de rémunérations élevées, qui peuvent représenter jusqu'à quatre à cinq fois le salaire de base pour ceux « ayant un état »³⁰³. Mais ils sont évidemment peu nombreux. Si l'on se base sur les informations disponibles pour le début du XX^e siècle, ils représenteraient 19 % du personnel de fabrication à Beauport et 24 % à Darboussier³⁰⁴ ; en rétopolant au début des années 1880, ils seraient peut-être alors un millier, sur un emploi créole total de 31.000 personnes dans l'ensemble de la filière sucrière. Tous les autres sont des manœuvres, pour lesquels les possibilités d'améliorer leur sort en travaillant à l'usine proprement dite semblent *a priori* assez limitées. Certes, leurs salaires sont légèrement plus élevés que ceux payés aux ouvriers agricoles³⁰⁵, avec toutefois,

302. Document reproduit par Jules Ballet dans ses manuscrits ; ADG, 2J 9, p. 13.

303. E. Léger, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 21.

304. D'après les informations données dans *ibid*, p. 101-102 et 104-106, qui détaillent très précisément tous les emplois industriels des deux usines et les salaires correspondants. Faute d'être toujours parfaitement renseignés sur la nature exacte de ces emplois, nous avons placé la limite entre les travailleurs faisant partie de « l'élite » et les autres à 2,50 F par jour (ou l'équivalent mensuel pour les quelques-uns payés au mois), soit à peu près le double du salaire de base au moment où Léger passe en Guadeloupe ; cela représente 27 salariés sur 143 à Beauport et 99 sur 405 à Darboussier.

305. Au début du XX^e siècle, 1,25 F par jour pour un homme contre 1 F sur les habitations.

en contrepartie, des conditions de travail extrêmement dures³⁰⁶. Mais là n'est pas l'essentiel pour eux ; le seul fait d'avoir rompu avec l'habitation³⁰⁷ constitue déjà en soi une promotion et les constitue en « une sorte d'aristocratie » ouvrière.

2. Favoriser l'accès à la propriété

Le mouvement de constitution de la petite propriété au profit des affranchis n'a, au départ, évidemment rien à voir avec les usines ; c'est « la conséquence inévitable de l'Emancipation »³⁰⁸. Il s'agit d'une tendance lourde qui se manifeste dès 1848, parce que, pour les nouveaux libres, l'accès à la terre constitue le prolongement normal et « le complément indispensable » de leur affranchissement³⁰⁹. Mais jusqu'à la fin de la décennie 1850, il ne progresse encore que très lentement : les « cultivateurs » sont bloqués sur les habitations par « l'organisation du travail », et, de toutes façons, il n'y a pas de terres disponibles pour pouvoir s'y installer³¹⁰.

Mais au cours de la décennie 1860, avec la fin de « l'organisation du travail », la population créole accède enfin à la mobilité, et le mouvement de constitution de la petite propriété tend à s'accélérer. Pour l'ensemble des cultures, le nombre de petits propriétaires serait passé de 5.324 en 1853³¹¹ à environ 10.000 en 1875³¹². Les « cultivateurs » s'installent sur les marges géographiques et écologiques des plantations sucrières, négligées jusqu'alors par les habitations³¹³. D'autre part, la crise croissante du système « traditionnel » au cours de la décennie 1860 précipite la décomposition des

306. La fabrication se fait en continu, avec deux équipes se remplaçant toutes les douze heures ; ajouter à cela le bruit et la chaleur, qui peuvent être insupportables sur certains postes.

307. « Sauf de très rares exceptions, ... cette catégorie de travailleurs ... ne travaille jamais sur les propriétés ou habitations » ; E. Légier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 21.

308. AOM, Gua. 108/757, liasse III, gouverneur Touchard au ministre, 28 juin 1858, dans une lettre pleine de lucidité où il explique pourquoi il ne faut surtout pas s'opposer à ce mouvement et qui annonce la fin de « l'organisation du travail » ; voir des développements plus nourris dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 1, p. 101-107.

309. ADG, 5K 46, fol. 99, rapport du directeur de l'Intérieur Eggimann au Conseil Privé du 10 octobre 1851.

310. L'ancienne structure foncière et sociale des habitations parvient tant bien que mal à résister à la crise post-abolitionniste, et relativement peu d'entre elles sont morcelées et mises en vente par parcelles avant la grande vague des expropriations forcées des années 1860. Et même dans certaines zones délaissées par les habitations, comme la région des Grands-Fonds, que l'on a pendant longtemps cru libres et vides d'occupants, toute la terre était en réalité occupée et appropriée depuis la fin du XVIII^e siècle. Voir sur tout ceci C. Chivallon, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective, 1840-1960*, Paris, CNRS Editions, 1998, p. 59-61 ; G. Lawson-Body, *Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat : des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds*, thèse d'Histoire, Paris VII, 1990, p. 290-322 et 410-412.

311. Recensement reproduit dans les Mss J. Ballet ; ADG, 2J 4, p. 102.

312. A. de la Valette, *L'agriculture à la Guadeloupe*, Paris, Sté des Agriculteurs de France, 1878, p. 144.

313. Sur le pourtour montagneux de la Basse-Terre, dans les zones de palétuviers qui bordent la Rivière Salée, dans les régions les plus sèches de l'Est de la Grande-Terre, ou sur des terres enclavées et difficiles d'accès, au statut juridique incertain, comme celles de Monroc, à Port-Louis.

anciennes structures foncières de l'époque esclavagiste ; beaucoup d'habitations sont morcelées et vendues par parcelles de quelques dizaines d'ares à 2 ou 3 ha à d'anciens affranchis désireux d'accéder à une existence indépendante³¹⁴. Les grands propriétaires ne parviennent plus à conserver la maîtrise de l'espace rural, et un marché de la terre commence à se former, qui permet alors l'installation des « cultivateurs » dans les mornes³¹⁵.

En même temps, les planteurs et l'administration coloniale changent de discours et d'attitude à l'égard de la petite propriété ; non seulement, elle n'est plus combattue³¹⁶, mais sa constitution est même encouragée désormais³¹⁷. La principale motivation est d'ordre politique : « la petite propriété est la *souape de sûreté* de la société coloniale »³¹⁸ ; on espère que la création d'une petite paysannerie constituera un facteur de stabilisation sociale de la population noire dans un sens conservateur, empêchant ainsi le développement des idées socialistes en Guadeloupe³¹⁹. Mais à côté, une autre considération se fait également jour : on commence à réaliser que, malgré l'exiguïté de leurs parcelles, cette multitude de petits planteurs peut facilement former une source non négligeable d'approvisionnement des usines en matière première.

Cette tendance des nouveaux libres à cultiver de la canne, d'abord comme moyen de se procurer un revenu monétaire, certes, mais sans doute aussi parce que c'est encore ce qu'ils savent le mieux faire, apparaît dès le début des années 1850³²⁰, et elle est très vite considérée avec intérêt par l'administration³²¹ ; mais jusqu'à la fin de la décennie, elle est

314. Ainsi les habitations-sucreries Montalègre, Beaufond, Longuerue-et-Félicité, Macaille et Mahaudière, dans le Nord de la Grande-Terre, démembrées en partie dans des proportions variables entre 1852 et 1868 pour être revendues par portions à divers petits acheteurs ; R. Gama, *Grand domaine sucrier*, vol. II-1, p. 310-313.

315. Processus très bien analysé pour ce qui concerne la Martinique par C. Chivallon, *Espace et identité*, p. 62-70.

316. Voir à ce sujet, dans AOM, Gua. 108/757, liasse III, la lettre particulièrement significative du gouverneur Touchard au ministre du 28 juin 1858, annonçant et expliquant ce tournant fondamental de la politique de l'administration locale à l'égard de la petite propriété.

317. Nombreuses observations très favorables à ce mouvement lors des débats du Conseil Général à partir de 1870 ; voir en particulier *CG Gpe*, SO 1870, p. 153, rapport de la commission de l'immigration ; SO 1871, p. 6, discours d'ouverture du gouverneur, et p. 272-273, rapport de la commission de l'immigration ; SO 1874, p. 431, rapport de la même ; SO 1876, p. 76, intervention Souques, et p. 171, rapport de la commission financière ; SO 1880, p. 260, intervention Souques ; SO 1882, p. 9, discours d'ouverture du gouverneur ; SO 1883, p. 141-142, intervention Souques. Voir également l'article « Réponse à M. V. Schoelcher », signé par « un vieux Créole » (en fait probablement Souques lui-même), publié par le *Courrier*, 4 avril 1884.

318. AOM, Gua. 108/757, liasse III, Touchard à ministère, 28 juin 1858 ; Gua. 4/54, le même au même, 9 août 1858 ; dans les deux cas, c'est lui qui souligne.

319. Voir les propos très significatifs tenus dans *CG Gpe*, SO 1870, p. 7, discours d'ouverture du gouverneur ; et p. 153, rapport de la commission de l'immigration ; SO 1874, p. 431, rapport de la même. Voir également l'éditorial-programme du premier numéro de *l'Echo de la Gpe* (ultra-conservateur), 31 juillet 1872 ; ainsi que les développements contenus dans les Mss J. Ballet, ADG, 2J 7, p. 41-42.

320. Signalée dans ADG, 5K 46, fol. 99, rapport Eggimann au Conseil Privé, 10 octobre 1851 ; et AOM, Gua. 4/45, gouverneur Aubry-Bailleul au ministre, 9 janvier 1852.

321. Le bulletin agricole publié dans *GO Gpe*, 25 mars 1856, signale comme « un progrès des plus intéressants » le fait que « la petite propriété commence à combiner les cultures industrielles... avec la culture des vivres. A la Grande-Terre, c'est la canne à sucre qui apparaît sur les portions de terre qui sont à portée des usines centrales ».

freinée par le manque de débouchés³²². Puis, avec la multiplication des usines centrales, à partir de 1860, le mouvement tend à s'accélérer considérablement³²³, parce qu'elles donnent « la certitude que les moyens de fabrication ... ne fer(ont) pas défaut désormais »³²⁴. Nous sommes malheureusement mal renseignés sur l'évolution des tonnages globaux livrés par les petits planteurs, car les chiffres disponibles les regroupent généralement avec ceux des colons partiaires ; pour les deux seules années où ils font l'objet d'une comptabilisation spécifique, leurs apports se montent à 34.600 tonnes et 10 % des cannes manipulées par les usines en 1874³²⁵ et 41.800 tonnes et 9,5 % pour la moyenne des campagnes 1889-93³²⁶.

Les usines encouragent au maximum ce développement de la petite culture, car les cannes qui leur sont ainsi livrées leur coûtent généralement moins cher que celles qu'elles produisent elles-mêmes sur leurs habitations³²⁷. Elles mettent des moyens de transport à leur disposition³²⁸, leur accordent des avances³²⁹, leur fournissent des instruments de culture et des engrais³³⁰ ; enfin, en 1884, elles suppriment la « réfaction » qui pesait jusqu'alors sur leurs cannes, en raison de leur faible richesse, et décident de leur accorder désormais le même prix d'achat qu'aux habitants-adhérents³³¹.

Les usines jouent donc un rôle essentiel dans le mouvement, sinon à proprement parler de constitution, du moins de renforcement de la petite propriété après 1870. Indiscutablement, ceux qui ont bénéficié de leur appui ont pu améliorer leur situation, moins, sans doute, que le proclament Souques et ses alliés³³², en raison de l'irrégularité et de la tendance longue à la baisse du prix de la canne au cours de cette période³³³, mais

322. Les habitations-sucreries fonctionnent en autarcie pour leurs approvisionnements, sans acheter de cannes à l'extérieur, et les usines centrales ne sont pas encore assez nombreuses (Il n'en reste plus que neuf en activité dans tout l'archipel guadeloupéen).

323. *CG Gpe*, SO 1870, p. 222, intervention d'« un membre » manifestement très lié à l'Usine ; SO 1871, p. 6, discours d'ouverture du gouverneur ; et surtout SE Mai 1875, p. 28-29, rapport de la commission de l'immigration et des usines.

324. *Echo de la Gpe*, 13 février 1880.

325. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines.

326. ADG, 2J 9, p. 13, tableau établi par le Syndicat des fabricants de sucre.

327. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 57 et 193-194.

328. En 1870, Darboussier établit à Lamentin une balance qui « a principalement en vue les cannes des colons partiaires et des petits planteurs, qui, ne pouvant prétendre ... à des charlands pour chacun d'eux, se trouvent forcément exclus de l'usine » ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 309, n° 21.

329. Ainsi Darboussier octroie à Robert Valsain, propriétaire d'une parcelle de 5 ha à Morne-à-l'Eau, un crédit de 2.500 F « pour l'acquisition d'une charrette et d'un ou plusieurs animaux » ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2 décembre 1869. A la fin de la campagne 1872, cette même usine a déjà accordé des avances à 11 petits planteurs ; *ibid*, minutes L. Guillod, 30 avril 1873, AG des actionnaires de la CSPAP du 20 mars 1873. Pas d'information sur la suite.

330. *CG Gpe*, SO 1880, p. 288, intervention Souques ; *Courrier de la Gpe*, 13 juin 1884.

331. *Ibid*, 1^{er} et 4 avril 1884 ; jusqu'alors les cannes des petits planteurs étaient payées à 5 %, contre 5,5 % pour celles des habitations.

332. Grâce aux usines, « la canne, convertie en matière première et jetée dans le commerce, est devenue une marchandise et a trouvé son acheteur. Ce n'était pas seulement, pour les petits propriétaires, le droit à la possession du sol, c'était encore l'indépendance professionnelle et le bien-être matériel » ; *Echo de la Gpe*, 13 février 1880.

333. Rappelons que le prix de la canne est directement dérivé des cours du sucre ; or ceux-ci diminuent lentement au cours des décennies 1860 et 1870 ; voir les deux graphiques tracés dans Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 136 et 139.

dans des proportions néanmoins très réelles. Ceci dit, il ne s'agit malgré tout que d'une minorité. Certes, le nombre de ces petits planteurs augmente, passant d'environ 2.000 en 1853³³⁴ à 5.000 en 1870³³⁵, et il est probable que cette tendance se poursuit par la suite jusqu'au début des années 1880, mais, même en admettant, avec beaucoup d'optimisme, qu'ils soient alors deux fois plus nombreux³³⁶, cela ne ferait encore, finalement, qu'un tiers seulement des 31.000 Créoles travaillant dans la canne.

Conclusion

Pour qui connaît, par expérience personnelle, transmission familiale ou recherche historique, ce qu'a été la politique des usines de la Guadeloupe envers leurs salariés, leurs planteurs, leurs colons et, plus largement, envers toute la population rurale du pays sucrier pendant la majeure partie du XX^e siècle, la brutalité des rapports sociaux, les salaires de misère, le prix de la canne insuffisant, la terre toujours refusée, les amendes à répétition, les colons expulsés, les cases renversées, la gendarmerie convoquée à tout propos et hors de propos, parfois même des morts³³⁷, les développements qui précèdent peuvent paraître bien surprenants, sans doute. *A priori*, on ne s'attendrait pas à voir l'Usine prolonger 1848, contribuer à l'amélioration du sort des anciens esclaves, voire même à leur promotion sociale pour certains d'entre eux, jouer, en quelque sorte, un rôle libérateur à leur égard.

Et pourtant, telle est bien la conclusion à laquelle conduisent irrésistiblement les sources. On ne peut s'empêcher ici de penser à ce célèbre passage dans lequel Marx magnifie en des termes enthousiastes la bourgeoisie pour son rôle « hautement révolutionnaire » dans l'évolution de la société européenne³³⁸, avant de procéder à une attaque en règle contre le capitalisme auquel elle a donné naissance. Car, effectivement, aux Antilles, aussi, la création des usines produit des effets révolutionnaires, dont la génération de l'Abolition est la grande bénéficiaire. En éliminant l'ancienne structure « traditionnelle » de la production sucrière, elle permet de substituer le rapport salarial à la contrainte dans les relations

334. Le recensement cité dans les Mss J. Ballet donne le chiffre de 2.365 planteurs cultivant la canne et le café ; ADG, 2J 4, p. 102.

335. *CG Gpe*, SO 1871, p. 273, rapport de la commission de l'immigration ; pas de chiffres postérieurs.

336. Les 10.000 petits propriétaires en 1875 dont fait état La Valette, *Agriculture à la Gpe*, p. 144, ne sont évidemment pas tous planteurs de canne.

337. Voir sur ce point les développements très complets relatifs aux rapports sociaux dans le Nord de la Grande-Terre, dans R. Gama, *Grand domaine*, vol. II-1 et 2, p. 293-749, *passim*.

338. « La bourgeoisie a joué dans l'histoire un rôle hautement révolutionnaire ... Elle a été la première à montrer ce dont est capable l'activité des hommes. Elle a accompli de tout autres merveilles que les pyramides d'Égypte, les aqueducs romains et les cathédrales gothiques, elle a réalisé de tout autres expéditions que les grandes invasions et les croisades. La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner en permanence les instruments de production, donc les conditions de la production, donc l'ensemble des rapports sociaux. Le maintien sans changement de l'ancien mode de production était au contraire la condition d'existence première de toutes les classes industrielles antérieures. Le bouleversement constant de la production, l'ébranlement incessant de toutes les conditions sociales, l'insécurité et l'agitation perpétuelles distinguent l'époque bourgeoise de toutes les époques antérieures ». K Marx, *Manifeste du parti communiste* (1848), éd. Bottigelli, Paris, Flammarion, 1998, p. 76-77.

entre planteurs et « cultivateurs », et donc de pousser jusqu'à son terme la rupture du lien maître-esclave, proclamée en 1848 mais dont « l'organisation du travail » avait essayé de prolonger l'existence. C'est cette création encore qui, par l'étendue des besoins nouveaux en main d'œuvre et en canne qu'elle suscite, tire l'activité à la hausse, accélère l'ouverture des campagnes à l'économie monétaire, favorise la mobilité géographique et sociale, et offre toutes sortes d'opportunités nouvelles à des gens qui, un quart de siècle plus tôt seulement, gémissaient encore sous le fouet. C'est en ceci que l'on peut dire que l'usine a *alors* une influence libératrice.

Bien sûr, ce rôle éminemment positif de l'Usine n'est pas exclusif d'autres influences ni d'effets pervers. Tout ceci est aussi affaire de conjoncture. A cet égard, l'allègre expansion sucrière de la période 1860-1883, dont l'épicentre est complètement extérieur à la Guadeloupe et à ses usines, contribue à approfondir le contenu de leur Liberté pour les affranchis de 1848, en établissant à leur profit un rapport des forces qui, pour une fois, la seule au vrai de toute l'histoire de l'industrie sucrière antillaise, est clairement et fortement favorable aux salariés contre leurs employeurs. D'autre part, cette promotion de la composante nègre de la population guadeloupéenne se fait, et ici aussi pour une fois, a-t-on envie de dire, au détriment des autres groupes ethniques. L'élimination des habitations-sucreries, leur rachat par les usines, la réduction de leurs anciens propriétaires au rang de bas salariés, gérant pour d'autres des propriétés dont ils étaient jusqu'alors les *maîtres*, tout ceci contribue à affaiblir progressivement une communauté blanche-créole déjà fortement « secouée » par l'Abolition, et les usines sont largement responsables de l'évolution de plus en plus défavorable qui la frappe³³⁹. N'oublions pas non plus le rôle essentiel joué par l'immigration au cours de cette période, marquée par l'introduction de plus de 36.000 Indiens entre 1860 et 1884³⁴⁰. En libérant des forces de travail jusqu'alors contraintes, donc peu productives, sur les habitations, elle « fluidifie » le marché du travail créole, en permettant une réallocation de la main d'œuvre dans le sens le plus utile aux usines ; c'est parce qu'arrivent en masse les Indiens pour servir de manœuvres dans les conditions pas très éloignées de l'esclavage³⁴¹ que les Créoles peuvent faire jouer à leur profit les « lois du marché », sortir de l'habitation, devenir ouvriers industriels, acquérir de la terre, se transformer en planteurs de canne. Très directement, ici, la Liberté accrue des uns passe par l'asservissement renforcé des autres.

Enfin et surtout, tout ceci n'a qu'un temps. Le retournement brutal de la conjoncture sucrière et le déclenchement, en 1884, de la grande crise sucrière de la fin du XIX^e siècle mettent un terme à ce moment exceptionnel que venait de connaître la génération de 1848. La montée du chômage³⁴²,

339. Nous avons essayé de le montrer dans la première partie de cette étude, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 76-81.

340. Exactement, 36.010 entre les campagnes 1859-60 et 1883-84 ; tableau récapitulatif publié dans Ch. Schnakenbourg, *Immigration indienne*, vol. 3, p. 583.

341. Sur le sort des Indiens sur les habitations, *ibid*, vol. 4, chap. XV, p. 804-922, *passim*.

342. Le nombre de travailleurs employés dans la canne passe d'un maximum de 53.349 en 1882 à 28.796 en 1902 ; *Annuaire de la Gpe*, statistiques agricoles, années citées.

la baisse dramatique des salaires³⁴³, l'effondrement du prix de la canne³⁴⁴, rendent la main aux usines et leur permettent d'imposer à leurs travailleurs créoles des conditions de travail et d'existence dont ils ne voulaient pas auparavant³⁴⁵. C'est alors que l'Usine revêt le visage qu'on lui connaîtra par la suite pendant pratiquement un siècle, celui de l'oppression et de la misère. Il est vrai que nous sommes alors sortis de la période de création, mais entre-temps, en un quart de siècle à peine, toute l'économie et la société guadeloupéennes ont été complètement bouleversées.

343. Nous avons vu, *supra*, que le salaire journalier agricole se situe entre 2,00 et 2,20 F au début de la décennie 1880. Vingt ans plus tard, au plus bas de la baisse, la rémunération des travailleurs agricoles n'est plus à la journée mais à la tâche, mais celle-ci est si lourde qu'il faut le plus souvent plus d'une journée pour la faire, ce qui ramène la rémunération journalière autour de 0,60 F par jour ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 186-188.

344. De 21,96 F la tonne en 1883 à 8,66, son minimum historique, en 1904 ; *ibid*, p. 264-265.

345. Outre l'instauration du salaire à la tâche et un allongement important de la durée du travail, l'obligation pour beaucoup d'entre eux de s'engager pour une longue période sur les domaines des usines, comme « gens casés » ou colons partiaires ; *ibid*, p. 84-86.

Table des matières

Bulletin
n° 124-125

Introduction	p. 21
1. CHRONOLOGIE ET TYPOLOGIE DES CREATIONS	p. 22
1.1. <i>Les usines de la première génération et leur devenir après l'abolition de l'esclavage (1843-1860)</i>	p. 23
a) La production sucrière antillaise à l'époque pré-industrielle : les habitations-sucreries	p. 23
b) La création des premières usines (1843-1845)	p. 24
c) Les usines dans la crise post-abolitionniste des années 1850	p. 26
1.2. <i>La grande vague des créations (1860-1871)</i>	p. 29
a) La reprise de la production et l'évolution de l'opinion publique dans la seconde moitié de la décennie 1850	p. 30
b) Le redémarrage (1860-1862)	p. 33
c) L'accélération (1863-1865)	p. 37
d) Le basculement définitif dans la modernité (1868-1871)	p. 40
1.3. <i>Les créations tardives (1875-1925)</i>	p. 44
a) L'apogée du mouvement de modernisation (1875-1884)	p. 44
b) Epilogue : la baisse structurelle du nombre d'usines au XX ^e siècle	p. 49
1.4. <i>Typologie des créations</i>	p. 50
a) L'usine centrale	p. 50
b) L'usine particulière	p. 51
c) La création par étapes	p. 54
1.5. <i>Comparaison avec les autres îles de la Caraïbe</i>	p. 57
a) Martinique	p. 57
b) Les îles anglaises et espagnoles	p. 59
2. LES CREATEURS DES USINES	p. 61
2.1. <i>Les usiniers</i>	p. 61
a) Des Blancs, majoritairement créoles	p. 61
b) Des hommes nouveaux	p. 64
c) La formation des usiniers	p. 69
2.2. <i>Le milieu usinier</i>	p. 75
a) Contours et composantes	p. 75
b) Les caractéristiques du milieu usinier : une élite fragile	p. 81
c) Les caractéristiques du milieu usinier : conservatisme et fermeture	p. 94
2.3. <i>L'action du milieu usinier</i>	p. 105
a) Les moyens propres de l'action usinière	p. 105
b) L'entrisme dans les centres de décision	p. 110

3. MODALITES DES CREATIONS	p. 3
3.1. <i>Les contraintes géographiques</i>	p. 3
a) Les facteurs secondaires de localisation des usines	p. 3
b) Un facteur décisif : l'accès à la matière première	p. 6
3.2. <i>Les formes juridiques</i>	p. 10
3.3. <i>Le financement</i>	p. 16
a) Sources et estimation de l'investissement	p. 16
b) Structure du financement : la faiblesse du capital créole	p. 26
c) Comparaison : le financement de la création des usines de la Martinique.	p. 32
4. LES CONSEQUENCES DE LA CREATION DES USINES	p. 40
4.1. <i>L'élimination des anciennes structures de la production</i>	p. 40
a) L'élimination des habitations-sucreries	p. 40
b) L'élimination des commissionnaires des ports	p. 45
4.2. <i>La concentration industrielle et foncière</i>	p. 48
a) Accroissement et concentration de la production	p. 48
b) La concentration foncière et la constitution des latifundia sucriers	p. 52
4.3. <i>De nouvelles opportunités pour la génération de 1848</i>	p. 54
a) Du salariat contraint au salariat choisi	p. 54
b) L'élévation du niveau de l'emploi et des salaires	p. 64
c) Des possibilités de promotion sociale	p. 68
Conclusion	p. 72